

Le Canada aurait un drapeau distinct dès cette année

Saint Paul, ermite
NEIGE INTERMITTENTE
ET PLUS DOUX
Minimum : 15
Maximum : 30

LE DEVOIR

Directeur: Gérard FILION

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: Omer HEROUX

VOL. XLV — No 10

MONTREAL, VENDREDI, 15 JANVIER 1954

5 sous le numéro

Impôt provincial sur le revenu

Geste de Bonn pour hâter le réarmement

Bonn (PA) — La chambre basse de l'Assemblée fédérale a proposé hier de modifier la constitution pour hâter le réarmement allemand au sein de l'armée européenne.

Avec le puissant appui du chancelier Konrad Adenauer et de ses quatre partis de coalition, la chambre a approuvé les amendements constitutionnels autorisant la formation d'une armée.

Les partis de la coalition sont d'avis que ces amendements, quand ils seront finalement approuvés, sauront contourner un jugement de la Cour Suprême qui pourrait retarder la participation allemande au projet d'armée européenne de six pays.

Les socialistes qui s'opposent au réarmement ont interjeté appel à la Cour Suprême, lui demandant de juger que le réarmement de l'Allemagne occidentale violerait les dispositions de la constitution.

M. Adenauer et les partis de la coalition soutiennent que le gouvernement jouit du droit de réarmer pour la défense, bien que la constitution de 1949 ne fasse pas mention des forces armées.

Naguib dissout la Fraternité musulmane

Le Caire, (Reuters) — Le gouvernement égyptien a officiellement annoncé, hier soir, la dissolution de la Fraternité musulmane, la confiscation de ses biens et l'arrestation de ses chefs sous des accusations de conspiration avec la Grande-Bretagne pour renverser le gouvernement du président Mohammed Naguib.

La loi martiale a été décrétée partout en Égypte. Des troupes à cheval, armées de mitrailleuses, montent la garde autour des édifices du gouvernement et d'autres corps policiers patrouillent les environs des mosquées et les rues principales, pour prévenir tout acte de violence.

La Fraternité, dont 450 chefs ont été arrêtés depuis l'aube mercredi, a toujours été reconnue comme une organisation violemment antibrannique. Les autorités de l'ambassade britannique et les adversaires de la Fraternité ont ridiculisé les rapports de conspiration entre ce mouvement et la Grande-Bretagne.

La Fraternité a soutenu insistentement le gouvernement pour qu'il prenne des mesures plus énergiques dans ses efforts pour faire évacuer la zone du canal de Suez par les Britanniques.

Ville St-Laurent désire annexer la paroisse

Québec, (D.N.C.) — Ville St-Laurent, par un bill présenté hier au comité des bills privés de l'Assemblée législative, veut annexer une forte partie de la paroisse du même nom, où se trouvent plusieurs industries, notamment la "Canada". Elle obtiendrait probablement ce pouvoir moyennant une indemnité de \$25,000 pendant 10 ans à la paroisse.

Le premier ministre Duplessis a profité de l'étude de ce projet pour inciter les cultivateurs à ne pas céder à la tentation souvent alléchante de vendre leurs terres pour se trouver devant rien quelques années plus tard. "Je connais, a-t-il dit, des cultivateurs qui ont vendu leurs terres il y a trois ans et qui sont aujourd'hui dans le chemin". Il n'y a pas de propriété qui apporte plus de sécurité que la terre. Pourtant, on a tendance à vendre celle-ci. Il faut conserver à Québec une partie rurale qui répond à ses besoins et assure la stabilité économique. Nous ne pouvons pas assumer le progrès industriel sur les ruines de l'agriculture, a terminé sur ce point le premier ministre Duplessis.

Erratum

Une ligne sautée dans le texte de la lettre envoyée hier d'Ottawa par notre correspondant parlementaire a supprimé les noms de MM. Auguste Vincent et J.-G. Rattelle, respectivement députés libéraux de Longueuil et de Montréal-La Fontaine aux Communes, de la liste des orateurs qui ont réclamé l'abolition du péage sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier. Nous nous excusons de rectifier cette erreur, les électeurs de ces députés comptant parmi les principaux usagers des ponts en question.

QUEBEC, (D.N.C.) — Un impôt provincial sur le revenu.

Voilà ce qu'un projet de loi, qui a pour parrain l'hon. Onésime Gagnon, ministre des Finances, et qui a été annoncé en Chambre hier par le premier ministre Duplessis, créera dans la province de Québec, avec effet rétroactif au 1er janvier 1954. Il s'agit d'un impôt "de moins de 15 pour cent de l'impôt sur le revenu fédéral" et qui "donnera à la province de \$22 à \$25 millions par année". C'est incontestable.

Il a ajouté que "moins de 15 à Ottawa, c'est loin d'être excessif".

M. Duplessis n'a fait aucune allusion à la législation fédérale qui permet aux gouvernements provinciaux de percevoir 5 pour cent du produit de l'impôt sur le revenu que les contribuables paient à Ottawa. On avait d'abord redigé en ce sens.

La durée prévue de cette nouvelle loi est de trois ans. Sa mise en vigueur pourra évidemment être prolongée de nouveau en 1957.

M. Duplessis n'a pas davantage révélé comment la province entend s'y prendre pour percevoir son impôt sur le revenu.

Plus tard, le premier ministre a déclaré que l'impôt sera de "pres de 15 pour cent, en partant de \$1,500 pour les célibataires et de \$3,000 pour les gens mariés, sans compter toutes les autres exemptions fédérales". Ajoutant que l'on s'était inspiré de la loi fédérale de la province de Québec, l'exemption pour les enfants sera de \$400 tout comme de

ment le plus important projet de loi de la présente session provinciale. Le document, qui n'a pas encore été publié, "aura une centaine de pages et contiendra de 218 à 288 articles".

M. Duplessis a déclaré avoir "l'intime conviction que la justice la plus élémentaire, les engagements pris par les autorités fédérales et la constitution canadienne permettent de déduire de l'impôt fédéral sur le revenu l'impôt provincial sur le revenu qui sera payé en vertu de la présente loi".

En outre, le premier ministre a déclaré que l'imposition de cette taxe sur le revenu était rendue nécessaire par les obligations croissantes de la province, particulièrement dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Voici le texte de la déclaration du premier ministre.

M. Duplessis

"Il est évident que, depuis quelques années, la province de Québec se développe à pas de géant. Il est non moins certain que ces progrès extraordinaires nécessitent de nouveaux et nombreux services publics.

"Tous conviendront que la lutte contre la maladie et en faveur de la santé publique, et que la lutte contre les dangers et le désavantage du manque d'instruction, sont des tâches de première importance. Elles nécessitent l'emploi de nombreux services publics. Nous devons répondre aux besoins des services publics occasionnés par les développements extraordinaires de la province. En particulier, nous voulons faire encore plus pour nos universités, nos maisons d'enseignement secondaire, bref, pour l'éducation en général. Nous désirons faire plus encore pour venir en aide à nos hôpitaux, pour ajouter à la généreuse contribution du gouvernement

(suite à la page neuf)

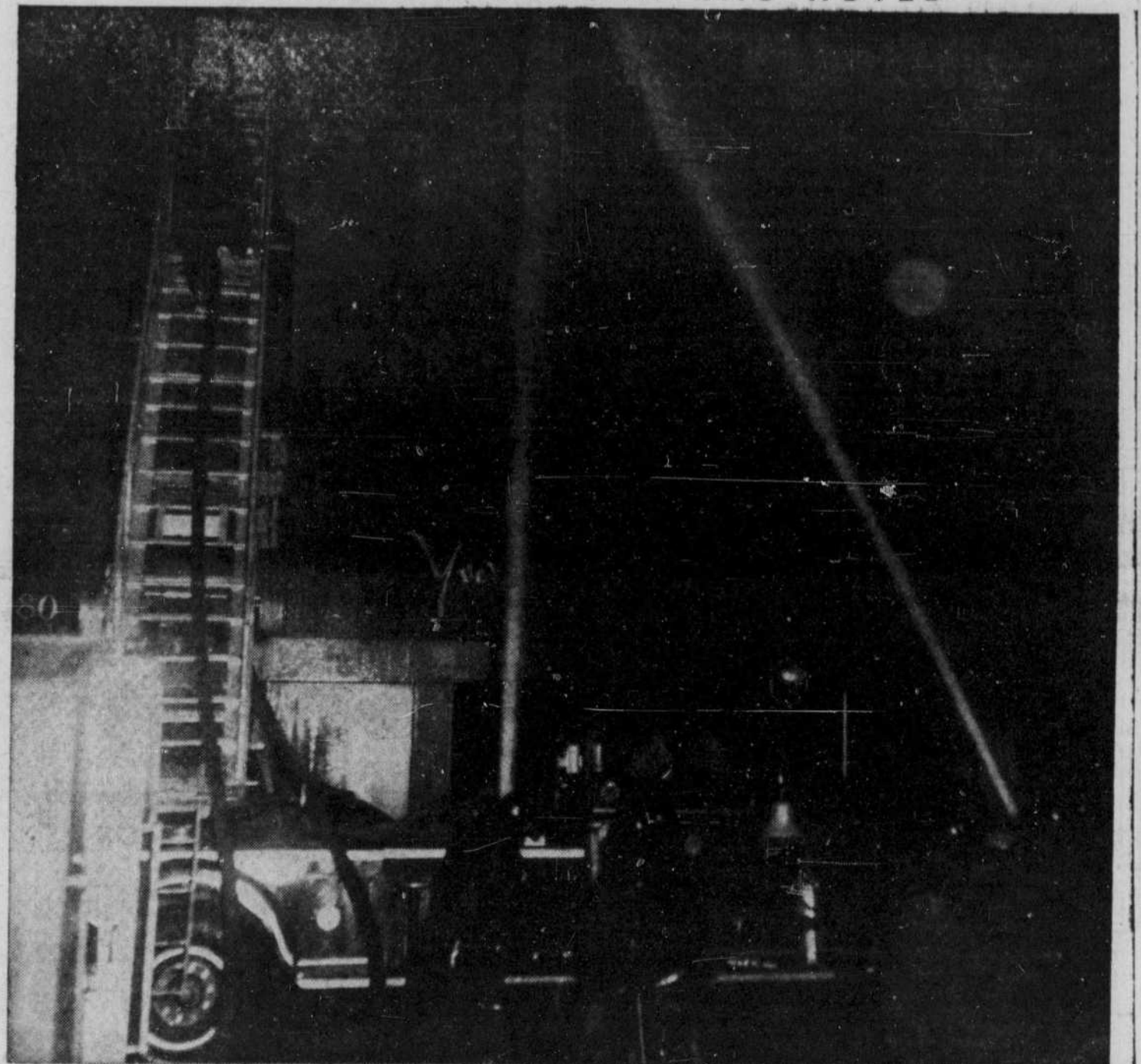
Qu'attend M. Duplessis pour cadénasser Le Devoir?

Une grande nervosité règne depuis 24 heures chez le personnel du "Devoir". L'épithète "bolcheviste" que le premier ministre a accolée à ce journal laisse prévoir le pire. Hier soir, tous les employés, des rédacteurs aux typographes, attendaient la visite de la si efficace escouade anticommuniste de la Police provinciale. Rien ne s'est produit.

Le premier ministre aurait-il changé d'avis ou attend-il un moment propice pour donner ordre à ses agents de cadénasser le "Devoir"?

Il paraît que le directeur de ce journal, M. Gérard Filion, prend actuellement les mesures nécessaires pour, advenant le pire, assurer la publication clandestine du "Devoir".

L'INCENDIE DU CHATEAU HOTEL



Deuxième désastre aérien en Italie en 5 jours: 16 morts

Rome, (P.A.) — Un avion des lignes aériennes des Philippines, laissant une traînée de fumée dans un ciel pluvieux, s'est écrasé hier dans un champ boueux de la banlieue de Rome, évitant de justesse un gros immeuble à appartements.

Les 16 personnes à bord de l'avion ont péri. C'était le deuxième désastre aérien en Italie en cinq jours.

Dimanche dernier, un aéronef réacteur Comet, de la British Overseas Airways Corporation, a plongé dans la mer au large des côtes italiennes, près de l'île d'Elbe, entraînant la mort de 35 personnes.

L'aéronef des Philippines, un quadrimoteur DC-6, n'était qu'à quelques minutes de l'aéroport Ciampino, de Rome, lorsqu'il s'est écrasé; il volait de Manille à Londres.

La force de l'explosion a réduit l'appareil et les victimes en miettes et les débris ont été éparpillés sur une superficie de 200 verges. Le fuselage de l'appareil a creusé un trou de 40 pieds dans la glaise molle.

Le capitaine Ira Broome, 33 ans, de Warren, Arkansas, un vétéran de la deuxième grande guerre dans l'aviation américaine, était à la tête de l'équipage de neuf hommes. Le co-pilote était William Rose, un ancien pilote de la marine américaine, de Alton, Illinois.

Royal R. Jordan, de Boston, directeur européen des lignes philippines, était parmi les passagers. L'autre passager américain au nombre des victimes est G. Batavia, en route de Bangkok à Rome.

L'appareil était à environ cinq miles de l'aéroport lorsqu'il a commencé à éprouver des difficultés. Les préposés à la tour de contrôle, à l'aéroport, ont déclaré que l'avion avait reçu les signaux d'atterrissage et n'avait rapporté aucune difficulté.

Antonio Quarissima, un témoin de l'accident, a rapporté que l'avion était à l'atterrissage, semblait se détacher, lorsque l'accident est survenu. L'appareil se dirigeait vers un immeuble à appartements mais il a changé de direction avant d'aller s'écraser dans un champ.

Toujours selon le témoin, l'avion volait à quelque 500 pieds d'altitude et ses quatre moteurs semblaient fonctionner. Un des moteurs laissait cependant une traînée de fumée. Après avoir évité l'immeuble, l'appareil a semblé reprendre son aplomb pour quelques instants. C'est alors qu'un vrombissement insolite s'est échappé des moteurs et l'appareil a piqué du nez, touchant le sol avec un bruit d'enfer.

L'ajon a touché le sol à quelque 100 verges du plus gros immeuble. Le champ était le seul espace vacant dans cette région.

On a immédiatement commencé une enquête pour déterminer les causes de l'accident. Des pilotes d'expérience ont déclaré que la température ne peut être la cause de la tragédie; même s'il pleuvait, le plafond était élevé.

Les enquêteurs n'ont que des fragments à examiner. Une seule des hélices est demeurée en une pièce. L'accident est le premier survenu à un appareil des lignes philippines, en service depuis la fin de la deuxième grande guerre.

LETTRE D'OTTAWA

La première bataille de la session — sur le tarif postal

par Pierre VIGEANT

Ottawa, Ont., 14. — L'augmentation du tarif postal a provoqué la première bataille de la session et peut-être aussi la plus rude de toutes celles que l'on verra d'ici la prorogation. L'opposition a présenté un front commun pour combattre la mesure que le ministre des Finances, M. Abbott, avait annoncée avant le congé des Fêtes et que le ministre des Postes, M. Alcide Côté, doit piloter aujourd'hui. Les opposants ont de tous les partis se sont lancés à l'attaque contre la résolution introduite au lieu d'attendre la présentation du bill. Les socialistes ont même exigé un vote enregistré sur la motion à l'effet que la Chambre étudie la résolution introductive en comité plénier. Les ministères ont été les seuls à consentir seulement à étudier la mesure, le vote sur cette motion étant de 136 à 77.

La soudaineté de cette attaque convergente de l'opposition a paru surprendre le parrain de la mesure, M. Alcide Côté. Il a commenté par fournies des explications qui lui paraissaient décisives avec la sourire qui ne le quitte que rarement. Il a failli s'emporter devant la vigueur des attaques portées contre lui et le gouvernement, puis il s'est résigné à subir ce bombardement continu sans broncher.

M. Côté a proclamé le principe que les postes constituent un service public qui doit faire ses frais. Il n'est pas juste, dit-il, que les contribuables en général absorbent les déficits encourus pour servir les usagers des postes.

La plupart des orateurs de l'opposition n'ont pas voulu accepter ce principe. Ils ont soutenu que les journaux et les périodiques bénéficient d'un tarif de faveur que l'on juge désirable pour la diffusion de l'information et de la culture qui sont essentielles au bon fonctionnement du régime démocratique. Cela constitue une sorte de subvention dont le poids ne doit pas retomber sur les épaulés des seuls usagers qui en profitent. Les lettres au tarif de première classe.

Mère de 6 enfants brûlée à mort

Mme François Ducros, mère de six enfants, a été brûlée vive, la nuit dernière, dans l'incendie qui a éclaté dans sa maison de deux étages, au 3767, rue Marlowe, à Notre-Dame-de-Grâce.

Le feu a été découvert par le mari de la victime, M. Ducros, vice-président de l'Union Nationale française, alors qu'il revenait, vers 1 h. du matin, d'une réunion. Ce dernier a réussi à faire sortir indemnes ses enfants, mais les flammes, déjà très violentes, l'empêchèrent de sauver sa femme.

Quand les pompiers arrivèrent sur les lieux, trois des enfants seulement avaient réussi à sortir de la maison. Les trois autres se tenaient sur un balcon à l'étage supérieur. Ils furent secourus par les sapeurs, qui leur tendirent une échelle.

On ignore encore la cause de l'incendie, mais M. Ducros a déclaré à la police qu'il se pourrait fort bien que sa femme se soit endormie en fumant une cigarette, car les flammes semblent avoir origine dans sa chambre.

Les pompiers, sous les ordres du chef de district W. Warner, ont réussi à maîtriser le feu en moins d'une heure. L'étage supérieur, de cette maison semi-détachée, a été ravagé par les flammes. Le rez-de-chaussée n'a subi de dégâts que par l'eau.

Un homme se tue en tombant d'un camion

M. Joseph Mailloux, 42 ans, de La Minerve, Qué., s'est tué hier en tombant d'un camion dans une courbe raide, près de Mont-Laurier. Le propre camion de M. Mailloux avait pris le feu et il était à l'intérieur du poste de ravitaillement.

On a identifié la troisième victime

M. Jacques Boisvert, 33 ans, de Mont-Laurier, a été identifié, hier, comme étant la troisième victime de l'incendie qui a ravagé le Château Hôtel, rue St-Denis. Les deux autres hommes trouvés à demi-calcinés dans leurs chambres, et identifiés plus tôt, sont: M. Ubald Clément, 60 ans, originaire de l'Ontario, qui habitait l'hôtel depuis plusieurs années, et Jean-Baptiste Côté, 36 ans, de Montréal.

Des experts en assurance-incendie ont évalué les dommages à environ \$100,000. Cet estimé, toutefois, comprend les dommages causés par l'eau dans les immeubles voisins, dont le magasin de modes Brillion, qui a été aussi fortement affecté par les milliers de tonnes d'eau déversées par dix-huit lances.

Les flammes se sont communiquées très rapidement. Quelques 50 pensionnaires, toutefois, ont réussi à sortir du Château Hôtel dans les vêtements qu'ils ont pu saisir. Au moins six, cependant, ont subi des blessures en sautant par les fenêtres de cet établissement de quatre étages.

On a retiré les trois corps dans des chambres du deuxième étage, donnant sur la rue St-Denis. Par une température au-dessous de zéro, qui compliquait leur travail, les pompiers se sont frayé un passage à travers les débris calcinés pour parvenir dans les chambres où les victimes se trouvaient prisonnières.

Les pensionnaires du Château Hôtel qui ont été hospitalisés sont: M. Gérard Chagnon, 27 ans, hôtelier de Danville, qui s'est fracturé les jambes en sautant d'une fenêtre du deuxième étage; M. Normand Brouillard, 28 ans, de Sorel, qui souffre de coupures et de brûlures au corps; Mme Lucien Giroux, 33 ans, de Montréal, qui s'est blessée au dos en sautant du deuxième étage; M. Charles Page, 33 ans, de Sherbrooke, qui s'est fracturé une cheville, et le pompier Jean-Guy Fournier, qui a subi des coupures au poignet. M. Chagnon et Mme Giroux, toutefois, sont les deux seuls à être encore hospitalisés.

Plusieurs autres personnes ont

Ottawa (PC) — La question d'un drapeau national sera probablement soulevée de nouveau aux Communes au cours des trois prochaines semaines et il se peut que le Canada ait un drapeau distinct cette année même.

On a annoncé hier que des députés de tous les partis sont à l'étude d'un nouveau dessin et il apparaît que la nouvelle présentation plait à la majorité.

Le dessin suggère les armoiries du Canada sur un fond rouge et blanc. Les armoiries, autorisées en 1921, comprennent une couronne, un Union Jack et une fleur de lis.

Ceux qui appuient le projet d'un drapeau national distinct sont d'avis que les armoiries sont acceptables dans le Québec et devraient plaire à l'élément anglais du Canada parce qu'elles contiennent l'Union Jack. Le fond blanc représente le Canada français; le fond rouge, le Canada anglais.

La procédure à adopter aux Communes sera maintenant de rouvrir le débat sur la question, ou bien de faire passer une résolution proposant la formation d'un comité chargé d'étudier un projet

de drapeau, ou encore, de proposer un bill qui demanderait au gouvernement de suggérer un dessin.

On s'attend à ce que toute la question soit remise entre les mains d'un comité conjoint du Sénat et des Communes; ce comité étudierait le dessin proposé. Il n'aurait qu'à régler quelques détails et pourrait rapidement revenir devant la Chambre avec un rapport.

La question d'un drapeau national distinct a été abordée pour la première fois en 1946, alors qu'un comité a étudié 695 dessins. Ce comité a finalement proposé au parlement, en juillet 1946, que le Canada adopte comme drapeau le Red Ensign de la Marine avec une feuille d'érable sur un fond blanc, avec un plus petit Union Jack dans le coin gauche supérieur. Ce dessin n'a cependant jamais été soumis au parlement et la question en est restée là.

Le problème a rebondi devant les Communes le mois dernier mais les députés, par un vote de 137 contre 73, ont décidé d'ajourner le débat sur une proposition de M. Bonat Aisenault, député libéral de Bonaventure.

reçu des blessures légères n'ayant pas nécessité leur hospitalisation. On ne connaît pas la cause de l'incendie.

M. Arthur Perreault, gérant de nuit du Château Hôtel, a déclaré qu'il s'est rendu compte de l'incendie lorsque les flammes ont surgi de la buanderie du deuxième étage.

"J'ai immédiatement crié 'au feu' et couru au deuxième étage, où se trouve mon bureau, afin d'y alerter les pensionnaires. Les flammes étaient tellement denses que j'ai été forcé de sortir", a-t-il expliqué.

M. Perreault a signalé que 23 des 28 chambres étaient louées. Il estime qu'il s'y trouvait environ 50 pensionnaires.

L'incendie, qui a nécessité deux alarmes, a mobilisé les pompiers et l'équipement de 16 postes. Les pompiers craignent que les flammes ne se propagent dans les immeubles environnants de ce secteur encombré.

On a utilisé dix-huit lances qui ont déversé plusieurs tonnes d'eau sur le brasier pendant plus de quatre heures.

Un examen minutieux des débris, effectué dans la journée d'hier, a révélé que l'immeuble ne menaçait pas de s'écrouler. Il est fort probable qu'on enquêtera ce matin pour découvrir la cause de l'incendie.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Encore le vol de St-Jérôme: Raoul Rickner est acquitté

par Gilles DUGUAY

Raoul Rickner, gérant du cinéma "Français" à St-Jérôme, a été acquitté hier après-midi aux Assises. Il avait été accusé de conspiration pour recel d'une valeur de \$5,000 d'obligations d'épargne du Canada. Ces obligations faisaient partie de celles volées à St-Jérôme lors du fameux vol à la succursale de la banque provinciale.

Le premier témoin entendu fut M. Léopold Calvé, gérant de la banque de St-Jérôme. M. Calvé a dit qu'il y avait eu vol à la banque provinciale de St-Jérôme dans la nuit du 3 au 4 novembre 1951. Dans chaque cause les allégations de la poursuite comme de la défense doivent être prouvées.

Le deuxième témoin, Rosaire Payette, un machiniste de 42 ans, demanda la protection de la Cour. Il voulait en effet s'assurer que ses déclarations, pouvant l'incriminer, ne puissent servir contre lui lors de son procès.

L'histoire de Payette est celle-ci: il connaissait depuis quelques temps l'accusé Rickner. Il l'avait rencontré alors qu'il allait au cinéma dont Rickner est gérant. Un jour, il se présenta au bureau situé à l'intérieur du cinéma et lui demanda s'il voulait acheter pour \$1,000 d'obligations de la victoire. Il lui raconta que ces obligations étaient la propriété d'un individu qui voulait s'en débarrasser afin de pouvoir frauder le fisc. Payette demanda \$850 pour les obligations. Il en obtint \$825. Rickner lui donna un chèque et inscrivit à l'endos: en paiement inté-

gral de 10 obligations du Canada de \$100 chacune. Quelques jours plus tard Payette revint au bureau de Rickner avec cette fois \$4,000 d'obligations. Il raconta la même histoire et Rickner consentit à acheter les obligations pour un montant de \$3,200.

Ces obligations, raconta Payette, provenaient d'un dénommé Desrosiers qu'il (Payette) rencontrait dans une barbotte. Le témoin Payette admit qu'il servait d'agent à Desrosiers. Celui-ci possédait une certaine quantité de obligations qui avaient été volées à la banque de St-Jérôme et Payette en écoulait un certain nombre. La commission de Payette était de 3%.

Payette ajoute qu'il n'a pas dit à l'accusé Rickner que ces obligations étaient volées. Au contraire, il lui apporte le lendemain de la dernière transaction un document ainsi rédigé: Je certifie être le propriétaire contre-valeur des obligations dont les numéros apparaissent au verso. Signé: Harry Stone.

Payette raconte qu'il n'a pas assisté à la rédaction de ce document et ne connaît pas la personne qui l'a signé. Il dit même n'avoir pas lu le document. Cependant il ajoute au bas sa signature comme témoin, à la demande de Rickner.

"C'est la cause," déclare l'avocat de la Couronne, Me Thinel, Me Alexandre Chevalier, c.à.d., qui agit en défense, se lève alors pour dire: "Je ne crois pas, devant la preuve faite par la poursuite, qu'il soit nécessaire que je fasse une défense. Il n'y a pas dans la preuve faite matière suffisante pour permettre au jury de débiter."

La demande de Me Thinel, le président du tribunal, l'honorable juge Wilfrid Lazure, demandant aux jurés de bien vouloir se retirer pour permettre aux avocats de discuter ce point de droit.

Me Thinel prétend que dans le domaine de la conspiration la preuve directe n'est pratiquement pas possible. Il faut inférer des faits une attitude qui dénote une entente entre des personnes dans le but de commettre l'acte reproché.

Me Chevalier rétorque que son client est accusé de conspiration pour recel, il faut que la Couronne amène en preuve des faits d'où l'on puisse au moins inférer que l'accusé savait que les obligations en question avaient été volées. "Or, dit l'avocat, non seulement on n'a pas prouvé que Rickner savait que les obligations avaient été volées mais on a même prouvé qu'il ne le savait pas."

L'honorable juge déclare qu'il admet les arguments de la défense et dit qu'en effet il fallait qu'il y ait dans la preuve faite quelque chose qui permette au moins d'inférer que l'accusé savait les détentures volées. Il rapporte le témoignage de Payette qu'il dit ne pas mettre en doute: "Payette est un pauvre type qui semble bien mal pris dans cette affaire. Il n'a fait que quelques piastres et pourtant il devra, j'en ai l'impression, faire face à des embêtements qui dépassent ses profits. Quoi qu'il en soit j'ai tout lieu de croire qu'il a dit la vérité."

Les jurés reviennent à leur place et le juge leur déclare que la loi l'oblige à retirer la cause de leurs mains: "Je regrette, a-t-il dit, (je ne regrette pas pour l'accusé, car je suis toujours heureux lorsque un accusé est acquitté) mais je ne trouve pas d'affaire."

dans la preuve l'élément nécessaire pour fournir de base à une discussion du jury — je dois retirer la plainte".

Juste avant que le juge se retire les avocats en profitent, vu que c'est la première cause cette année à être entendue, pour offrir à l'honorable juge Lazure leurs meilleurs vœux. Ils se disent heureux d'avoir comme président des Assises le juge Lazure qui est d'une compétence reconnue. Et ils souhaitent qu'il demeure encore longtemps aux Assises.

Un des incidents cocasses du procès fut fourni par les jurés no 6 et 1. Le greffier, Me Hurlé, appelle le juré no 8. Me Chevalier veut le recuser pour cause, ce sont les jurés 6 et 7 qui devront juger de la partialité ou de l'impartialité de l'aspirant juré. On lui pose les questions habituelles: nom, occupation, "connaissiez-vous l'accusé". L'aspirant répond oui et ajoute: "J'ai mon idée faite dans cette affaire. Je connais l'accusé de réputation et..." Alors Me Hurlé demanda aux jurés 6 et 7 leur verdict qui d'un commun accord déclarèrent: "Impartial". Me Chevalier bondit sur sa chaise et la salle éclata de rire. Le juge leur expliqua ce que voulait dire en français les mots partial et impartial et l'aspirant juré fut recusé.

Me Marcel Pinard occupait aussi en 3e défense avec Me Chevalier.

Ici et là au Palais

On a enregistré, au cours de l'année 1953, une augmentation considérable dans le travail accompli par la division de pratique de la Cour supérieure de Montréal. C'est ce que le rapport, préparé par M. Wilfrid Brodeur, greffier de cette Cour, vient de démontrer.

On sait qu'au cours de l'année écoulée, les différents juges, selon une coutume établie, se sont partagés la besogne de ce tribunal, ont disposé de 12,712 causes. Aucun rapport n'ayant été préparé jusqu'à maintenant, on ne peut établir de comparaison avec le travail accompli en 1952. On peut affirmer toutefois que le nombre des causes instruites, cette année, a plus que doublé.

C'est grâce à de nouveaux règlements administratifs que le travail a pu être accéléré. Certains jugements concernant des motions et autres procédures sont maintenant directement rédigés par les juges au revers des procédures, au lieu d'être précédemment sténographiés et recopiés. On a éliminé ainsi un travail de routine dans pas moins de 3,100 causes depuis l'adoption de cette pratique, le 31 août 1953.

Paul-André Mailhot, 29 ans, le père de la petite Lisette âgée de 7 ans, et un coaccusé du nom de René Mongrain, Mailhot revint en Cour le 8 février prochain pour son examen volontaire. On sait que les journaux ont fait grand état de l'affaire. La petite Lisette fut victime d'un accident pendant que son père était détenu dans les cellules de la sûreté municipale et l'opinion publique se passionna pour cette affaire.

Le bridge

Son intervention

Pour le bon ordre et le bon fonctionnement d'un tournoi les services d'un directeur sont indispensables. Alors qu'il se commet une irrégularité au cours des enchères, l'intervention du directeur peut faire naître des situations de genres, drôles, cocasses ou dramatiques et où le plaignant n'est pas toujours le bénéficiaire. Le fait suivant, qui se produisit au cours d'un tournoi international tenu en Europe, en fournit un exemple. L'étui indiquait:

Nord-Sud vulnérables donneur: Est.

En levant ses cartes, le joueur en Sud aperçoit: —

ARD 7 6 3 2

A R

AR 10

Fasciné par une aussi belle main, le joueur oublie de jeter un coup d'oeil sur l'étui et grave ment annonce: "2cettes"; enchevènement conventionnelle, acceptée par les joueurs en N-S pour indiquer une main très puissante et demander au partenaire de ne laisser tomber les enchères avant qu'une manche ne soit atteinte. Mais un "Pardon Monsieur" de la part d'Est ramène Sud à l'évidence. "Je suis le déclarant, j'ai droit de parole," de déclarer Est. "Très bien, allez!" de répliquer Sud.

Après un moment de réflexion, Est annonce: "3-piques! Un peu surpris Sud dit: "Contre".

Le joueur en Ouest demande à Sud de se retirer momentanément, puis à Nord demande le sens du contre de Sud? En toute condescendance Nord lui répond que, suivant leurs habitudes, les trois d'une ouverture à trois trilles laisse au partenaire le choix d'accepter la pénalité ou d'annoncer sa meilleure suite.

Sud revient à son siège et Ouest passe. Alors que Nord semble hésiter et se chercher une enchère. Est lui fait remarquer qu'il n'a pas droit de parole, son partenaire ayant ouvert les enchères hors son tour. Afin de trancher le litige, Est fait appel au Directeur et celui-ci reconnaît le bien fondé de l'allégation de Est et lui accorde le privilège de jouer le coup à un contrat contre de 3-piques! Résultat: six levées de chute 1100 points pour N-S!

A toutes les autres tables un petit ou grand chahut avait été gâché par N-S et en aucun cas le contrat n'avait pu être réalisé, la main complète étant:

néant

R 10 7

10 9 8 6 4 3 2

V 6 3

QUEST NORD EST
néant V 10 9 8 5 4
V 8 4 3 D 9 6 5 2
D 7 5 néant
9 8 7 5 4 D 2

SUD

ARD 7 6 3 2

A R

AR

AR 10

Après notre joueur en Sud, qui obtint la meilleure marque avec un crédit de 1100 points, le deuxième meilleur résultat fut obtenu par un joueur, qui ne pouvant découvrir une manière scientifique pour révéler toute la force de sa main, brutalement annonça 7-5-A après un passe-parole de la part de trèfle et la dame de Est fut victime de l'as. Alors qu'immediate-

Mailhot malgré qu'il eût plaidé coupable à l'accusation d'avoir volé pour \$1,500 de viande, fut libéré sous deux cautionnements de \$950 chacun. Il subissait hier son enquête préliminaire. Me Michel Lebrun obtint pour son client Mailhot qu'il demeure en liberté provisoire sous le même cautionnement qui lui fut accordé la semaine dernière par le juge Eugène Lafontaine.

Devant le juge Lagarde: un jeune homme de 17 ans, John Crabowski, dont le dossier ne mentionne pas d'adresse, a été envoyé à l'Institut Laval attendant au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul pour deux ans. Il venait d'être reconnu coupable d'avoir volé 50 bouteilles de spiritueux des cigarettes, le tout d'une valeur de \$600 dans un club de nuit de la rue Sainte-Catherine ouest.

La Maison Taillefer et Fils, manufacturier de Boudin Hygiénique, située à 2180 Papineau, Montréal, n'a rien de commun avec Jean-Louis Taillefer arrêté dernièrement pour vente illégale de margarine.

A l'Institut Pie-XI

Le Problème de l'Amour

Lundi, le 18 prochain, l'Institut Pie-XI commence une série de cours sur un sujet extrêmement important, mais dont le sens est lamentablement faussé dans bien des milieux, l'amour humain.

En 24 leçons qui seront données à raison de deux tous les lundis, jusqu'au 5 avril, on étudiera le problème de l'amour humain sous tous ses aspects, mais surtout en fonction de la famille à fonder et déjà établie.

Lundi prochain, le premier cours portera sur le mystère de l'amour (nature de l'amour) et sera donné par M. Gérard Chaput, p.s.s., à 4 h. 45 p.m., et répété le soir à 8 heures. Le second cours, intitulé Alpha et Omega de l'amour (l'amour vient de Dieu et doit retourner à Lui), sera donné par le R.P. Lucien Metzinger, s.s.c.

N.B. — Ces cours se donnent à l'Auditorium de D'Arcy McGee, 220 ouest, avenue des Pins. Inscription: \$5 pour la série; ou \$0.50 chaque cours pour les auditeurs libres.

Pour autres renseignements, téléphonez à VI 5654 ou WE 1860.

FERD'NAND

Les petites portes après les grandes

par Mik



Les élections fédérales

Les candidats ont dépensé \$2,500,000

Ottawa, (P.C.) — La plus importante somme dépensée par un candidat lors des élections fédérales du 10 août dernier a été de \$22,113.09. C'est M. René Gobeil, candidat progressiste-conservateur dans Québec-Montmagny, qui l'a dépensée. M. Wilfrid Lacroix, député libéral, a dépensé \$3,890.75 et il a été élu.

ment le déclarant sonda le partage des carreaux par le jeu de l'as. Est écarta un petit pique. "Peut-être qu'il en écartera un autre!" se dit le déclarant qui fit suivre le roi de carreau. En effet, Est écarta un autre pique. Ainsi il fut possible à ce joueur de ne perdre qu'une seule levée de pique et la perte de cent points se compensait très avantageusement avec tous les autres compétiteurs, sauf dans le cas où il y eut intervention de la part du Directeur.

N.B. Le droit de questionner un adversaire au cours des enchères, sur le sens de ses conventions, etc., n'est plus reconnu par les règlements de l'ACBL. Toutes les demandes ou toutes informations au sujet de conventions particulières doivent être faites ou données avant que les joueurs aient pris connaissance de leurs cartes.

NOEL DUCHESNE

La plus grosse somme dépensée par un candidat heureux était de \$19,909.30. Voilà ce qu'a coûté la réélection du ministre des Finances, M. Douglas Abbott, dans la circonscription montréalaise de St-Antoine-Westmount.

Ces chiffres ainsi que d'autres détails ont été fournis dans un rapport sur les dépenses électorales, déposé à la demande de M. Stanley Knowles, député céciste de Winnipeg-nord-centre.

Parmi les quelque 900 candidats qui ont brigué les suffrages, 133 n'ont pas encore déposé de rapport de leurs dépenses électorales, dont huit du Québec. Les candidats ont dépensé une somme totale de \$2,500,000.

M. Grant McDonald, candidat progressiste-conservateur défait Antigonish-Guyborough, a fait rapport qu'il n'a rien dépensé. La plus petite somme — \$18 — a été dépensée par M. Ross Pope, candidat céciste dans Middlesex-ouest.

Le premier ministre Saint-Laurent a dépensé \$3,187.10 dans Québec-Est; l'hon. George Drew, chef progressiste-conservateur, \$5,600 dans Carleton; le chef du CCF, M. Coldwell, \$2,717.66 dans Rosetown-Biggar; M. Solon Low, chef créditiste, \$1,757.28 dans la circonscription de Rivière-la-Paix.

Parmi d'autres candidats, le ministre des Affaires des anciens combattants, M. Hugues Lapointe, a dépensé la somme de \$2,823.84; le ministre des Postes, M. Alcide Gauthier, \$3,630.90 et le ministre des Ressources, M. Jean Lesage, \$2,293.

L'Inde n'a pas encore payé le blé canadien

Ottawa, (P.C.) — Les contributions du Canada au plan Colombo, font l'objet de critiques de la part de l'auditeur général du Canada.

Le rapport de M. Watson Sellar pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1953 a été déposé aux Communes.

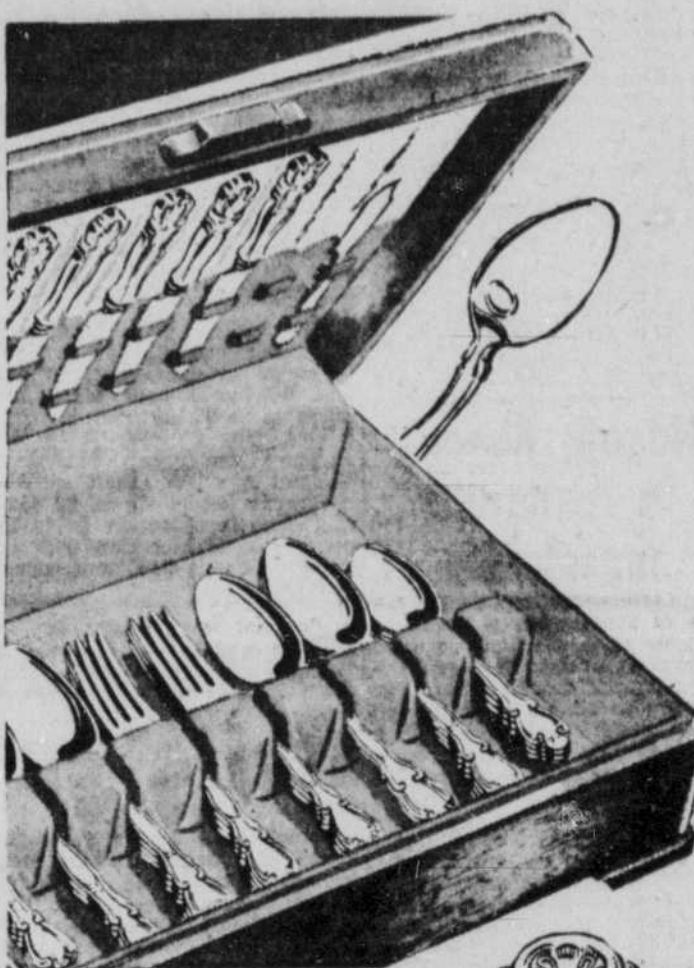
En faisant allusion au plan Co-

lombo, M. Sellar a souligné qu'au 31 juillet, quatre mois après la fermeture de l'année fiscale, on n'avait encore reçu aucun rapport au sujet du remboursement par l'Inde d'une somme de \$10,000,000 pour le blé reçu du Canada en 1952.

Les expéditions ne pouvaient tomber sous le régime du plan Colombo qui est destiné à "aider à l'avancement économique" du sud-est asiatique. On avait convenu que l'Inde effectuerait des dépôts suffisants de roupies dans un fonds spécial à mesure que les expéditions de blé s'effectueraient jusqu'à l'équivalent de \$10,000,000, au 31 décembre 1952.

Heures d'affaires: 9 h. à 5 h. 30 du lundi au vendredi
Le samedi: 9 heures à 1 heure

VENDREDI - JOUR D'OCCASIONS chez EATON



1/3 DE RABAIS
Ordinairement 47.50
Occasion du vendredi
ENSEMBLE 26 PIÈCES
31.66
DOROTHY VERNON

Offre spéciale! Un jour seulement! Coutellerie et coffret au fini noyer!

Depuis plus de 35 ans, la coutellerie EATON "Haddon Plate" à placage d'argent, gagne la faveur de tous et donne une satisfaction continue à ses possesseurs. L'ensemble est maintenant offert à prix d'économie. Donc vendredi, ne manquez pas cette offre exceptionnelle!

Dans la simplicité classique du modèle "Dorothy Vernon", chaque pièce est à placage d'argent, et les fourchettes et cuillers sont couvertes d'argent sterling pour plus de durée. Chaque ensemble est présenté dans un coffret au fini noyer... à doublure non ternissable en velveteen de coton et rayonne blanche.

L'ensemble de 26 pièces comprend 6 de chacun: cuillers à thé, à dessert, fourchettes, couteaux, (manche en faïence et lames en acier inoxydable); un de chacun: cuiller à sucre et couteau à beurre. (Couteaux et fourchettes à dessert ou à dîner, si désiré). N'oubliez pas la garantie Eaton!

"Argent remis si la marchandise ne satisfait pas"

CONDITIONS DU PLAN BUDGETAIRE SI DESIRE

ARGENTERIE (MT-315) AU REZ-DE-CHAUSSEE, CHEZ EATON

T. EATON CO. LIMITED
OF MONTREAL

Les VOYAGES FRATERNITAS (Ltée) organisent
à l'occasion de l'Année Mariale,

un PÈLERINAGE CANADIEN

(du 2 avril au 1er mai)

sous l'égide du Mouvement Unitas
(section Montréal)

Vous verrez les lieux où le Christ a vécu: Bethléem, Nazareth, Cana, le lac de Tibériade, le mont Thabor, etc.

Jeu Saint à Gethsémani; Vendredi Saint, chemin de croix dans les rues de Jérusalem, les sept paroles du Christ au Calvaire; Samedi Saint, office au Saint-Sépulchre.

Vous visiterez Rome, ses basiliques, ses monuments; messe aux Catacombes et à Saint-Pierre de Rome.

Audience du Souverain Pontife.

Excursion à Assise, Naples, Pompéi, Capri. Huit jours en Italie.

Trois jours à Paris, la Ville Lumière; excursion à Versailles; messe au Sacré-Coeur de Montmartre.

Directeur du pèlerinage:

le R. P. S. Valiquette, S.J.

Visite de plus de 100 lieux et monuments historiques. Prix: \$1,497, tous frais compris (départ de Montréal)



AIR FRANCE

Le voyage aérien sera effectué
par les appareils d'AIR FRANCE



La Terre Sainte

Vous passerez

la Semaine

Sainte à

Jérusalem

Pour tous renseignements, s'adresser

à un agent de voyage ou aux

VOYAGES FRATERNITAS

(Limitée)

1411, rue Mansfield

Bureau 207 — Montréal

Plateau 8773

Chiffre officiel: 53,620 chômeurs à Montréal

Les problèmes ouvriers

A l'occasion des bills 19 et 20 les forces ouvrières reformeraient un cartel

par Fernand DANSEREAU

Les forces ouvrières, dans le Québec, ne se comptent pas pour battues. Malgré que le bill 19 ait été adopté à l'Assemblée législative, malgré que le bill 20 soit en passe de connaître le même sort, les chefs syndicaux ont l'intention de protester le plus vigoureusement possible.

Au cours de la réunion régulière de cet organisme, M. William Dodge a présenté une proposition affirmant que "le Conseil appuiera toute initiative qu'un cartel éventuel pourrait prendre afin de protester contre les bills 19 et 20". La résolution fut approuvée à l'unanimité.

Les déclarations que nous avons publiées, hier, le laissent déjà entendre. Or il semble qu'il soit actuellement question de reconstituer le cartel intersyndical provincial. C'est du moins ce qu'on peut conclure d'une résolution adoptée, hier soir, au Conseil du Travail de Montréal (COI-CCT).

Nous avons appris, par ailleurs, que des pourparlers auraient déjà été entamés à ce sujet entre les dirigeants des trois principaux groupements syndicaux de la province. Il y aurait même un accord de principes.

Aucune inondation à craindre dans la région de Montréal!

Ottawa, (P.C.) — Les autorités du ministère des Transports ne croient pas que la région montréalaise ait à subir des inondations provenant du St-Laurent.

Le ministre des Transports, M. Lionel Chevrier, a dit hier, aux Communes, que le niveau du fleuve, mardi, était normal pour cette époque de l'année, soit 14,9 pieds au-dessus du sommet moyen d'étiage. Les eaux du fleuve ont monté d'environ un pied, hier-matin, mais il n'y a rien d'anormal à cela.

Le ministre répondait à une question de M. Auguste Vincent, député libéral de Longueuil, qui a dit qu'on avait signalé le danger d'inondations à Montréal parce que les bris-glaces sur le St-Laurent ne sont pas en service en amont de Sorel.

M. Chevrier a dit que les bris-glaces commencent leurs travaux en amont de Sorel le 21 janvier. Jusque-là les ponts de glace qui relient l'île de Sorel à la rive sud demeureront intacts.

Le cardinal sera présent au banquet des plombiers

Ouverture du congrès le mardi, 9 février.

La section des entrepreneurs en plomberie-chauffage de l'Association des Marchands Détaillants du Canada-Québec, Inc., ouvrira son dix-septième congrès provincial le mardi, 9 février 1954, à 8 h. p.m., aux bureaux de l'association.

A cette occasion, le président provincial de la section, M. Donat Vaillancourt, le trésorier, M. Henri Hudon et le secrétaire, M. Jules Bourbeau, feront rapport à l'assemblée des activités de l'année.

Durant la même soirée, on procédera à la nomination et à l'élection d'un bureau de direction pour 1954-55.

Un banquet au Salon Windsor de Montréal clôturera ce congrès, le samedi, 13 février prochain, à 7 h. 30 p.m.

Ce banquet groupera les entrepreneurs en plomberie-chauffage du Québec, de même que des représentants des corps publics et du gouvernement.

Son Eminence le cardinal Paul-Émile, archevêque de Montréal, a accepté la présidence d'honneur de ce banquet.

Comme par les années passées, il lui suivra le banquet. Un excellent orchestre sous la direction de M. Van Lalonde, fera les frais de la musique.

Ce qui se passe à Verdun

Le greffier de la ville de Verdun a reçu une copie du rapport de la Commission d'étude sur les problèmes métropolitains recommandant une nouvelle réglementation pour le taxi dans tout le district métropolitain, soit, plus précisément, dans le secteur compris entre Dorval et le Bout-de-l'Île.

Le greffier a donné avis de la réception de ce rapport à la dernière séance du conseil municipal. Les conseillers ont immédiatement demandé qu'on leur fasse tenir un exemplaire à chacun d'eux, afin de pouvoir se prononcer sur la mesure.

Les salaires des contremaîtres du département des travaux publics sont augmentés depuis le 1er janvier 1954: les contremaîtres ordinaires touchent \$67 par semaine au lieu de \$62.50, et les contremaîtres de métier \$72.50 au lieu de \$68.

Quant aux fonctionnaires municipaux, les négociations se poursuivent entre leur syndicat et le gestionnaire de la municipalité en vue d'une nouvelle entente collective.

La ville est disposée à accorder aux fonctionnaires, une hausse de 5% à compter du 1er janvier 1955, sur le salaire entier applicable à cette date.

Le gérant de Verdun, M. J. R. French, recommande de verser au chapitre des comptes douteux, un montant de \$8,985.72 en taxes d'eau non payées pour l'année 1953, et un montant de \$308.11 en taxes d'affaires, soit un total de \$9,293.83 représentant des taxes non recouvrables.

La ville de Verdun a réengagé ses trois estimateurs pour l'année 1954, aux salaires suivants: M. Léon Bélanger, président: \$2,500 dont \$2,200 en salaire et \$300 pour dépenses d'automobile; M. Geo. E. Good et Wilfrid Tessier, membres, avec salaires de \$1,680.

Lesdits estimateurs sont dispensés de procéder à l'évaluation complète des immeubles taxables de la cité; ils devront se borner à reviser le rôle qui sera en vigueur le 1er janvier 1955.

Les conseillers municipaux siégeant en comité général étudieront lundi après-midi, le 18 janvier, un projet d'érection d'une usine de traitement des déchets qui serait située sur le bord du fleuve, entre les avenues Troy et Hickson.

Les employés de bureau de la Montreal Locomotive Works, présentés par le local 4590 de l'Union des métallurgistes d'Amérique (COI-CCT), recevront une

Montréal présentera son bill à Québec le 3 février

On apprend que le bill de Montréal sera présenté le 3 février, par le comité des bills privés de l'Assemblée législative.

La mesure, dans sa teneur actuelle, ne comporte que 11 articles, mais il est assuré qu'on y greffera plusieurs autres de haute importance.

Le Conseil municipal sera consulté sur ces amendements nouveaux. Une réunion spéciale sera convoquée à cette fin, vers le 25 janvier.

Au nombre des clauses supplémentaires que l'on ajouterait au bill 100, on mentionne l'extension du mandat de la Commission Paquette, un régime métropolitain du taxi, une disposition concernant le rôle d'évaluation, une autre ayant trait à l'augmentation du nombre des membres du Bureau de révision des estimations, et à la révision du statut des évaluateurs municipaux; les estimateurs, on le sait, sont l'objet de vives critiques de ce temps-ci.

Il y a aussi la pension du maire de Montréal en faveur de laquelle le Conseil de ville a adopté une résolution, il y a déjà quelques semaines. Cette résolution a été adressée directement au premier ministre Duplessis.

Concordia vend du bois de chauffage

Concordia dispose de 100 cordes de bois de chauffage qu'elle est prête à vendre au public: un lot de 52 cordes se trouve remis sur un emplacement du boulevard Rosemont et une autre provision de 48 cordes git dans la paroisse du Christ-Roi sur le terrain du futur parc Henri-Julien.

D'où provient cette quantité de troncs, puisque la municipalité ne fait pas chanter dans les Pays d'En-Haut? Elle provient des émondages et des abattages pratiqués chez les arbres de nos parcs et de nos rues au cours de l'année passée.

La division des arbres au service municipal des parcs a servi à abattre 2,112 spécimens dans les parcs, et émoncé 16,642 sujets. Par contre, les forestiers municipaux ont planté 5,394 remplacements en 1953.

Les arboriculteurs de l'hôtel de ville ont adopté comme politique d'offrir en vente, le produit des émondages et des abattages annuels, au titre de la "récupération".

Les lundi et vendredi, cours de d'anglais. Le mardi, cours d'art culinaire. Le mercredi, cours de couture, et le jeudi, cours de chapeaux.

A ces cours, s'ajoutent des soirées récréatives de folklore les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Une patinoire, récemment terminée, suscite beaucoup d'admiration et devient de plus en plus populaire. Tous les soirs, les jeunes gens et jeunes filles sont donc invités à patiner au son de la musique. Pour informations, on voudra bien s'adresser au Bureau d'information: 3351, chemin Côte Ste-Catherine, AT. 5405.

Me Ferland soutiendra une thèse de doctorat demain

Le public est invité à une soutenance de thèse de doctorat en droit par Me Philippe Ferland, c.à.d. demain après-midi à 3 heures, à l'Université de Montréal, en l'auditorium H-404.

Me Ferland, qui est professeur à la Faculté de droit, a choisi comme sujet "l'étude critique des institutions de procédure civile dans la province de Québec".

Le jury sera composé des juges Bernard Bissonnette et Aristide Brossard et de Me Jacques Perreault.

La dépouille mortelle arrivera à Rigaud dimanche matin, le 17, pour être exposée au noviciat. Les funérailles auront lieu au même endroit lundi, le 18, à 10 h. du matin.

Le R.P. Ernest Barbeau, C.S.V., est décédé subitement, mercredi, à l'hôpital de St-Boniface, à l'âge de 40 ans et 10 mois.

Il est entré au noviciat de Joliette en 1935. Cinq ans plus tard, il était ordonné prêtre. Ancien élève du collège Bourget de Rigaud, il a été trois ans vicaire à la paroisse St-Viateur d'Outremont. Depuis 1949, il était à la maison St-Joseph d'Otterburne, au Manitoba.

Le décès de Me Ferland, qui est professeur à la Faculté de droit, a choisi comme sujet "l'étude critique des institutions de procédure civile dans la province de Québec".

Le jury sera composé des juges Bernard Bissonnette et Aristide Brossard et de Me Jacques Perreault.

La dépouille mortelle arrivera à Rigaud dimanche matin, le 17, pour être exposée au noviciat. Les funérailles auront lieu au même endroit lundi, le 18, à 10 h. du matin.

Le R.P. Ernest Barbeau, C.S.V., est décédé subitement, mercredi, à l'hôpital de St-Boniface, à l'âge de 40 ans et 10 mois.

Il est entré au noviciat de Joliette en 1935. Cinq ans plus tard, il était ordonné prêtre. Ancien élève du collège Bourget de Rigaud, il a été trois ans vicaire à la paroisse St-Viateur d'Outremont. Depuis 1949, il était à la maison St-Joseph d'Otterburne, au Manitoba.

Le décès de Me Ferland, qui est professeur à la Faculté de droit, a choisi comme sujet "l'étude critique des institutions de procédure civile dans la province de Québec".

Le jury sera composé des juges Bernard Bissonnette et Aristide Brossard et de Me Jacques Perreault.

Au parc Somerled

Le Comité exécutif, sur la recommandation du Service des travaux publics, a accordé à la maison Alphonse Gratton Inc., le contrat pour la construction d'un abri-pavillonnaire au parc Somerled, au prix de \$53,941. Il s'agit du plus bas soumissionnaire.

La publication dresse une rétrospective de ce que le service a accompli durant les douze derniers mois, dans les cinq domaines de son ressort: récréation, entretien, arbres, Jardin botanique et restaurants.

Le Comité exécutif, sur la recommandation du Service des travaux publics, a accordé à la maison Alphonse Gratton Inc., le contrat pour la construction d'un abri-pavillonnaire au parc Somerled, au prix de \$53,941. Il s'agit du plus bas soumissionnaire.

La publication dresse une rétrospective de ce que le service a accompli durant les douze derniers mois, dans les cinq domaines de son ressort: récréation, entretien, arbres, Jardin botanique et restaurants.

Le Comité exécutif, sur la recommandation du Service des travaux publics, a accordé à la maison Alphonse Gratton Inc., le contrat pour la construction d'un abri-pavillonnaire au parc Somerled, au prix de \$53,941. Il s'agit du plus bas soumissionnaire.

La publication dresse une rétrospective de ce que le service a accompli durant les douze derniers mois, dans les cinq domaines de son ressort: récréation, entretien, arbres, Jardin botanique et restaurants.

Le Comité exécutif, sur la recommandation du Service des travaux publics, a accordé à la maison Alphonse Gratton Inc., le contrat pour la construction d'un abri-pavillonnaire au parc Somerled, au prix de \$53,941. Il s'agit du plus bas soumissionnaire.

La publication dresse une rétrospective de ce que le service a accompli durant les douze derniers mois, dans les cinq domaines de son ressort: récréation, entretien, arbres, Jardin botanique et restaurants.

Le Comité exécutif, sur la recommandation du Service des travaux publics, a accordé à la maison Alphonse Gratton Inc., le contrat pour la construction d'un abri-pavillonnaire au parc Somerled, au prix de \$53,941. Il s'agit du plus bas soumissionnaire.

La publication dresse une rétrospective de ce que le service a accompli durant les douze derniers mois, dans les cinq domaines de son ressort: récréation, entretien, arbres, Jardin botanique et restaurants.

Le Comité exécutif, sur la recommandation du Service des travaux publics, a accordé à la maison Alphonse Gratton Inc., le contrat pour la construction d'un abri-pavillonnaire au parc Somerled, au prix de \$53,941. Il s'agit du plus bas soumissionnaire.

La publication dresse une rétrospective de ce que le service a accompli durant les douze derniers mois, dans les cinq domaines de son ressort: récréation, entretien, arbres, Jardin botanique et restaurants.

Le Comité exécutif, sur la recommandation du Service des travaux publics, a accordé à la maison Alphonse Gratton Inc., le contrat pour la construction d'un abri-pavillonnaire au parc Somerled, au prix de \$53,941. Il s'agit du plus bas soumissionnaire.

La publication dresse une rétrospective de ce que le service a accompli durant les douze derniers mois, dans les cinq domaines de son ressort: récréation, entretien, arbres, Jardin botanique et restaurants.

Le Comité exécutif, sur la recommandation du Service des travaux publics, a accordé à la maison Alphonse Gratton Inc., le contrat pour la construction d'un abri-pavillonnaire au parc Somerled, au prix de \$53,941. Il s'agit du plus bas soumissionnaire.

La publication dresse une rétrospective de ce que le service a accompli durant les douze derniers mois, dans les cinq domaines de son ressort: récréation, entretien, arbres, Jardin botanique et restaurants.

Le Comité exécutif, sur la recommandation du Service des travaux publics, a accordé à la maison Alphonse Gratton Inc., le contrat pour la construction d'un abri-pavillonnaire au parc Somerled, au prix de \$53,941. Il s'agit du plus bas soumissionnaire.

La publication dresse une rétrospective de ce que le service a accompli durant les douze derniers mois, dans les cinq domaines de son ressort: récréation, entretien, arbres, Jardin botanique et restaurants.

Le Comité exécutif, sur la recommandation du Service des travaux publics, a accordé à la maison Alphonse Gratton Inc., le contrat pour la construction d'un abri-pavillonnaire au parc Somerled, au prix de \$53,941. Il s'agit du plus bas soumissionnaire.

La publication dresse une rétrospective de ce que le service a accompli durant les douze derniers mois, dans les cinq domaines de son ressort: récréation, entretien, arbres, Jardin botanique et restaurants.

Le Comité exécutif, sur la recommandation du Service des travaux publics, a accordé à la maison Alphonse Gratton Inc., le contrat pour la construction d'un abri-pavillonnaire au parc Somerled, au prix de \$53,941. Il s'agit du plus bas soumissionnaire.

La publication dresse une rétrospective de ce que le service a accompli durant les douze derniers mois, dans les cinq domaines de son ressort: récréation, entretien, arbres, Jardin botanique et restaurants.

Le Comité exécutif, sur la recommandation du Service des travaux publics, a accordé à la maison Alphonse Gratton Inc., le contrat pour la construction d'un abri-pavillonnaire au parc Somerled, au prix de \$53,941. Il s'agit du plus bas soumissionnaire.

La publication dresse une rétrospective de ce que le service a accompli durant les douze derniers mois, dans les cinq domaines de son ressort: récréation, entretien, arbres, Jardin botanique et restaurants.

Le Comité exécutif, sur la recommandation du Service des travaux publics, a accordé à la maison Alphonse Gratton Inc., le contrat pour la construction d'un abri-pavillonnaire au parc Somerled, au prix de \$53,941. Il s'agit du plus bas soumissionnaire.

On comptait, à la fin du mois de décembre dernier, 53,620 chômeurs à Montréal. C'est ce qu'a révélé, avant-hier, le Col. J.-J. Heffernan, lors d'une réunion du comité consultatif de l'Assurance-chômage. Ce comité consultatif, qui groupe patrons et chefs syndicaux, a pour but de conseiller les services de l'Assurance-chômage dans l'application de la loi.

Des chiffres cités par le directeur de l'A.-C., le ressort, qu'au 31 décembre dernier, il y avait au moins 18,489 chômeurs de plus qu'à la même date de l'année précédente. En effet, au 31 décembre 1952, on ne comptait que 35,131 sans-travail enregistrés au bureau régional de la métropole.

Cela signifie donc que, depuis un an, le chômage, à Montréal, a augmenté dans une proportion de 34%.

Le mois de décembre dernier fut, à lui seul, assez inquiétant. Au cours de ce seul mois, 22,697 chômeurs de plus sont venus s'inscrire aux bureaux de Montréal. Cela signifie une augmentation de 42% le 28 novembre dernier, en effet, on comptait 30,923 chômeurs dans la métropole.

Pour ceux qui aimeraient savoir comment se répartissent ces sans-travail, disons qu'au 31 décembre dernier, il y avait 39,068 hommes et 14,552 femmes qui se cherchaient un emploi. A ces chiffres, il faudrait additionner tous ceux-là qui ne se sont pas enregistrés ou qui n'étaient pas éligibles aux bénéfices que verse l'assurance-chômage.

Les députés fédéraux auront \$10,000 par an

Ottawa, (P.C.) — Les députés si, par hasard, il y avait trois sessions annuelles de traitement que les députés fédéraux recevraient \$10,000 par an. L'allocation de \$10,000 par an, qui est actuellement de \$8,000, sera versée à chaque session parlementaire et les députés, théoriquement, pourraient percevoir \$12,000.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Le traitement annuel des députés du cabinet qui est actuellement de \$10,000 doit être porté à \$15,000 annuellement, ce qui forme un total de \$27,000 annuellement parce qu'ils reçoivent également les indemnités de session et l'allocation de dépenses. Le chef de l'opposition, M. George Drew, recevrait la même augmentation au cours du mois.

Aucune autre bière n'offre de vous REMBOURSER!

UNE GARANTIE DE SAVEUR DE \$100,000!

Voilà ce que vous obtenez avec chaque bouteille de Red Cap.

Carling ayant consacré plus de \$100,000 à mettre au point le secret de cette saveur incomparable... nous garantissons que la bière Red Cap est la plus agréable et la plus reconfortante que vous ayez jamais goûtée.

Essayez une bouteille de Red Cap aujourd'hui même. Si vous ne reconnaissez pas que c'est la meilleure bière que vous ayez jamais goûtée, retournez l'étiquette accompagnée de vos nom et adresse à Carling Breweries, Limited, Montréal, et le prix d'achat vous sera remboursé.

La bière Carling Red Cap

La bière Carling Red Cap

Journée d'études syndicales à l'université

Le Conseil du travail de Montréal (COI-CCT) tiendra le 27 et 28 février prochain à l'Université de Montréal des journées d'études spécialement organisées pour les militants des unions industrielles.

Au cours de ces journées, une série de cours sera donnée en français et en anglais sur les sujets suivants: Le rôle du chef de groupe à l'usine; la façon de négocier un contrat de travail; la façon d'améliorer l'efficacité d'un local; l'histoire du mouvement ouvrier.

Les professeurs français seront: MM. Gérard Rancourt, André Thibodeau, Louis-Philippe Briard, Raymond Lapointe et Jean Gérin-Lajoie. Les professeurs anglais seront MM. Allan Schoeder, I. Langlet, A. L. Hepworth et Andy Andras.

Un buffet-causerie viendra clore, dimanche soir, ces journées d'étude. M. Philippe Vaillancourt, directeur régional du Congrès canadien du travail, sera le conférencier.

A la Montreal Locomotive

Les employés de bureau de la Montreal Locomotive Works, présentés par le local 4590 de l'Union des métallurgistes d'Amérique (COI-CCT), recevront une

augmentation générale de salaire de \$10 par mois, rétroactive au 26 octobre dernier, ont annoncé conjointement aujourd'hui la compagnie et l'union.

VALEURS!

1934

39.20

Valeur jusqu'à \$69.50

JACK GOLD

VENTE

20e ANNIVERSAIRE

Profitez de notre 1ère vente de "FAITS SUR MESURES" et de "PRETS A PORTER"

ALTERATIONS GRATUITES

PARDESSUS et HABITS

"Le Maître Styliste"

JACK GOLD

1237 OUEST, rue STE-CATHERINE E — LA. 3993 — 3344

AUBAINES!

1954

49.20

Valeur jusqu'à \$74.50

au pays quelque 441.000 immi- sont aujourd'hui.

* Mais que de pareils préjugés survivent en l'an de grâce 1954; qu'on fasse fi de vingt ans de bonne et saine éducation, d'une

Le mandat de la Commission Tremblay est prolongé d'un an

Québec (DNC). — Par un vote unanime de 75 à 0 l'Assemblée législative a prolongé d'un an, hier après-midi, le mandat de la Commission Tremblay chargée, l'an dernier, de faire une enquête sur les problèmes constitutionnels et fiscaux de la province de Québec.

Les résolutions du bill 41 et la loi même ont subi rapidement les lectures légales et l'opposition approuva la loi. Le vote fut réclamé par le premier ministre, M. Duplessis.

Les bills 39 et 40 ont également été adoptés en quelques minutes. Le premier modifie la loi relative à la destitution de certains officiers municipaux en attribuant aux juges de district toute juridiction dans ces causes. Le bill 40 stipule que la publication dans les statuts, ou dans la Gazette officielle du Québec, des lois de la législature fait preuve absolue de l'existence et de la teneur de ces lois.

Cette loi a été rendue nécessaire par les hésitations du greffier de la ville de Montréal à accepter tout de suite le bill qui empêche une personne déqualifiée dans une ville d'occuper une charge municipale dans une autre.

A Trois-Rivières

Trois-Rivières (PC). — La cité de Trois-Rivières critique aujourd'hui les taxes fédérales et provinciales imposées aux municipalités, dans un mémoire soumis à la Commission royale Tremblay sur les problèmes constitutionnels.

Le mémoire réclame l'élimination de ces taxes en disant qu'elles obligent les municipalités à imposer un trop lourd fardeau aux contribuables.

La ville demande également que les municipalités soient exemptées de contribuer aux frais d'hospitalisation des gens pauvres ou à l'aide aux chômeurs, frais et aide que l'assurance-chômage ne couvre pas.

Un deuxième mémoire, soumis par la Commission des Ecoles catholiques de Trois-Rivières, réclame que les propriétaires paient plus de taxes pour venir en aide à la construction des nouvelles écoles.

La Commission doit aussi entendre plusieurs autres mémoires. Elle doit ensuite se rendre à Shawinigan, avant de tenir d'autres séances à Québec, Lévis, Montréal et Hull.

AU CANADA

L'agriculture devient efficace et plus payante

"Le succès de la Loi Agraire est l'œuvre du surcroît d'établissement", affirme M. Alexandre Boudreau, commissaire du Service civil.

La réunion annuelle des officiers de la Loi Agraire s'est continuée hier matin au Manège militaire de la rue Craig. M. Thom Dickson, gérant d'Ottawa Dairy Farm, propriétaire de la Cie Borden, voit dans la culture herbagère et la stabulation libre, des moyens d'action vers une agriculture plus efficace et plus payante. Les réalisations de M. Dickson sur la ferme qu'il surveille, font dire au brigadier Rutherford qu'il peut être considéré comme l'un des meilleurs agriculteurs du Canada.

M. Stanislas Chagnon, vice-président du Bureau de soutien des prix agricoles, a exprimé au cours de la séance de l'après-midi, l'opinion que l'agriculture québécoise est prometteuse même si l'avenir immédiat n'est pas aussi brillant qu'il pourrait être souhaité.

A ce ralentissement, M. Chagnon affirme que le cultivateur devrait répondre par de meilleures méthodes de culture et d'élevage, ainsi qu'une utilisation maximum de l'outillage et de la main-d'œuvre.

M. Alexandre Boudreau d'Ottawa, qui en plus d'être un agronome distingué est le plus jeune commissaire du Service civil canadien, a manifesté son appréciation du bon travail accompli par le personnel de la Loi Agraire.

Les objectifs de la Commission du service civil du Canada, a indiqué M. Boudreau, sont :

- 1 — d'attirer dans le service public la meilleure catégorie d'employés;
- 2 — d'encourager la loyauté dans tous les services;
- 3 — de promouvoir la stabilité des emplois et la sécurité des employés;
- 4 — d'augmenter l'efficacité et la productivité de chacun.

Dans un monde en évolution, a continué M. Boudreau, il est de toute nécessité que soit acquise la constante collaboration de chaque employé pour un service civil efficace.

L'hon. Hugues Lapointe, ministre des Affaires des anciens combattants, sera l'invité d'honneur au banquet de la convention annuelle des employés de la Loi Agraire, qui clôturera ce soir à l'hôtel Queen's.

"Trop de citoyens compétents restent dans l'ombre"

L'hon. Yves Prévost

"Trop de citoyens compétents restent dans l'ombre et abandonnent facilement à d'autres des charges qui auraient convenu à leurs talents. La politique municipale constitue une des plus belles expressions de la démocratie, car elle facilite le contact du peuple avec des institutions politiques moins lointaines que les gouvernements de la province et du pays. Elle a d'ailleurs été pour la plupart de nos hommes politiques le champ de leurs premières armes".

Voilà ce qu'a cru devoir affirmer, devant le club Richelieu-Montréal, le conférencier de son dernier déjeuner hebdomadaire, l'hon. Yves Prévost, ministre provincial des Affaires municipales. M. Prévost fut présenté par M. Daniel Johnson et remercié par M. Armand Godin.

M. Prévost avait choisi de traiter des devoirs du bon citoyen. "Le civisme, a-t-il soutenu, est une vertu. Comme toute vertu, il exige une formation, d'où nécessité de l'éducation civique; et cette vertu doit ensuite se manifester, d'où nécessité de l'action civique."

"Je crains bien que les jeunes surtout ne s'intéressent pas assez à nos problèmes politiques et ne se passionnent plus pour le conflit entre Maurice Richard et le président Campbell que pour les séances de la Commission Tremblay."

"Il en est d'autres qui pourraient encore énumérer de mémoire, depuis l'école, les noms des gouverneurs du régime français; mais pourraient-ils en faire autant sans erreur pour les premiers ministres du Québec depuis 1867?"

"L'éducation politique réclame d'abord le culte de l'autorité". Et le ministre de rappeler à ce propos l'encyclique de Léon XIII, en 1881, sur "l'origine du pouvoir civil", où il est dit que "l'autorité des gouvernants est une participation au pouvoir de Dieu même; et l'on doit obéir aux princes comme à Dieu, moins par la crainte du châtiment que par le respect de la majesté et sous l'inspiration de la conscience."

"On peut souhaiter que l'instruction civique prenne une place encore plus importante dans nos programmes scolaires; mais nous devons pas que, comme parents, nous avons une responsabilité directe en ce domaine et ne devons pas laisser sans réponse les questions de nos fils sur les problèmes publics."

"On est plutôt sévère pour le monde de la politique. Ce n'est pourtant pas un monde à part mais un échantillon assez parfait de la population. Tout peuple a en somme le gouvernement qu'il mérite."

Ottawa dépensera \$151,000,000

Ottawa (P.C.). — Le gouvernement va vraisemblablement dépenser une somme de \$151,000,000 en travaux publics en 1954-55 en poussant les travaux de la route trans-Canada et la construction de nouveaux immeubles fédéraux.

Des informateurs ont révélé que cette somme de \$151,000,000 représentera les prévisions budgétaires du ministère des Travaux Publics pour la prochaine année financière, soit une hausse de \$7,000,000 par rapport aux estimés de l'année courante qui sont de \$144,000,000.

Cependant, bien que la somme prévue pour cette année ne soit pas entièrement dépensée, les autorités tenteront un effort tout particulier pour réaliser toutes les entreprises prévues pour 1954-55 afin que les dépenses de l'an prochain dépassent largement celles de cette année soit par une somme de plus de \$20,000,000.

Le gouvernement a l'intention de consacrer environ \$20,000,000 à la construction de la route trans-Canada, soit une augmentation de \$15,000,000 du budget de 1953-54. Les provinces qui doivent verser des sommes égales à celles des provinces ont informé le ministère des Travaux Publics qu'elles ont l'intention de stimuler la construction l'été prochain. Le coût original de la route d'une distance de 4,000 milles avait d'abord été évalué à \$300,000,000 et elle devait être terminée en décembre 1956. Maintenant on est d'avis que le coût sera plus élevé et qu'il faudra plus de temps pour la terminer, peut-être deux ou trois ans.

Toutes les provinces sauf le Québec prennent part à l'entente fédérale-provinciale de constructions aux vieux immeubles fédéraux de même que la construction de nouveaux édifices tout par le ministère des Travaux Publics culièrement dans la capitale.

Le juge Sauvé critique le ministère de l'Immigration

Ottawa (PC). — Le magistrat Joachim Sauvé a critiqué hier le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration parce qu'il permet que les immigrants tombent dans la catégorie des chômeurs.

Il a fait ces remarques en entendant la cause de deux chômeurs hongrois immigrants, arrêtés dimanche dernier pour avoir flâné dans la gare Union à Ottawa.

"Nous avons entendu plusieurs de ces causes," a dit le juge Sauvé. "Ces gens posent un problème sérieux aux tribunaux."

Nomination de 2 nouveaux curés et de trois vicaires

La Semaine Religieuse du diocèse communique les nominations suivantes :

M. l'abbé Albert Caron, clerc devant curé de St-Vincent-Marie-Strambi, devient curé de St-Anselme, en remplacement de M. l'abbé Hector Girard, décédé. M. l'abbé Roméo Primeau, vicaire à St-Edouard, est nommé curé de St-Vincent-Marie-Strambi et M. l'abbé Jacques Charette devient vicaire à St-Edouard.

Par ailleurs, MM. les abbés Armand Coulombe et Marcel Pelletier sont nommés vicaires respectivement à St-Irénée et à St-Jean-Marie-Vianney; et M. l'abbé Georges-Guy Phaneuf devient aumônier-adjoint à l'hôpital général de Verdun.

EN TRAVAUX PUBLICS

Ottawa dépensera \$151,000,000

Ottawa (P.C.). — Le gouvernement va vraisemblablement dépenser une somme de \$151,000,000 en travaux publics en 1954-55 en poussant les travaux de la route trans-Canada et la construction de nouveaux immeubles fédéraux.

Des informateurs ont révélé que cette somme de \$151,000,000 représentera les prévisions budgétaires du ministère des Travaux Publics pour la prochaine année financière, soit une hausse de \$7,000,000 par rapport aux estimés de l'année courante qui sont de \$144,000,000.

Cependant, bien que la somme prévue pour cette année ne soit pas entièrement dépensée, les autorités tenteront un effort tout particulier pour réaliser toutes les entreprises prévues pour 1954-55 afin que les dépenses de l'an prochain dépassent largement celles de cette année soit par une somme de plus de \$20,000,000.

Le gouvernement a l'intention de consacrer environ \$20,000,000 à la construction de la route trans-Canada, soit une augmentation de \$15,000,000 du budget de 1953-54. Les provinces qui doivent verser des sommes égales à celles des provinces ont informé le ministère des Travaux Publics qu'elles ont l'intention de stimuler la construction l'été prochain. Le coût original de la route d'une distance de 4,000 milles avait d'abord été évalué à \$300,000,000 et elle devait être terminée en décembre 1956. Maintenant on est d'avis que le coût sera plus élevé et qu'il faudra plus de temps pour la terminer, peut-être deux ou trois ans.

Toutes les provinces sauf le Québec prennent part à l'entente fédérale-provinciale de constructions aux vieux immeubles fédéraux de même que la construction de nouveaux édifices tout par le ministère des Travaux Publics culièrement dans la capitale.

Henry Marks

A L'HOTEL MONT-ROYAL

VENTE

de Janvier
20% d'escompte

A TOUS LES RAYONS

- CHANDAILS • FOULARDS • GANTS
- CHEMISES • SOUS-VETEMENTS • ROBES
- CRAVATES • BAS • CHAPEAUX

A L'EXCEPTION DES ARTICLES ECHANTILLONS

Rabais à notre rayon du vêtement

20% d'escompte

- GILETS SPORT • PALETOTS • CULOTTES

PALETOTS

20%-33 1/3% d'escompte

Marchandises discontinuées ou désassorties

Souliers anglais

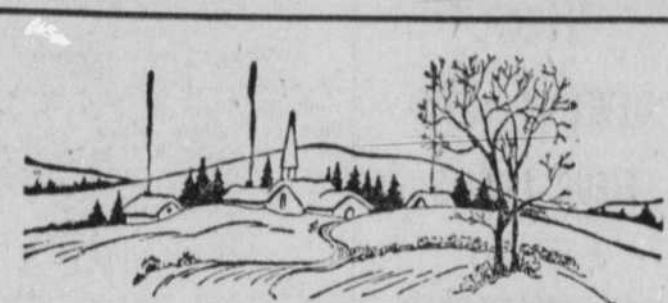
\$17.95

Rég. jusqu'à \$32.50

HENRY MARKS

St-Jean-Baptiste

A L'HOTEL MONT-ROYAL



Pour la saison FROIDE

SPECIAL pour le CLERGE

PALETOT CLASSIQUE

Défiez les froids et les intempéries de l'hiver prochain. Portez un de ces paletots si chauds, si confortables. Il est si populaire qu'il est devenu le choix parfait pour la saison froide, soit pour la ville soit pour la campagne.

- Collet châle en mouton rasé apprêté
- Doublure en peau de mouton
- TEINTE NOIRE
- Fournitures en satin piqué
- Tailles : 34 à 46.

Autres couleurs pour professionnels et hommes d'affaires
CASQUES, MITAINES et BOTTES de FOURRURES

pour appareiller votre paletot



GRAND ASSORTIMENT BOTTES AVIAEUR

Brunes. Doublées de mouton, pointures 6 à 12.

\$10.95
\$16.95



CHAUDES VESTES

de DUVET en nylon BEIGE ROUGE

Très léger — Pratique pour la marche, le ski, le patin, etc.

\$12.95

Tailles : 36 à 44
Léger surplus pour grand EXTRA large.



PALETOTS TEMPETE

Genre (Duffle coat) chaudement doublés, avec capuchon détachable, grandeurs 36 à 44.

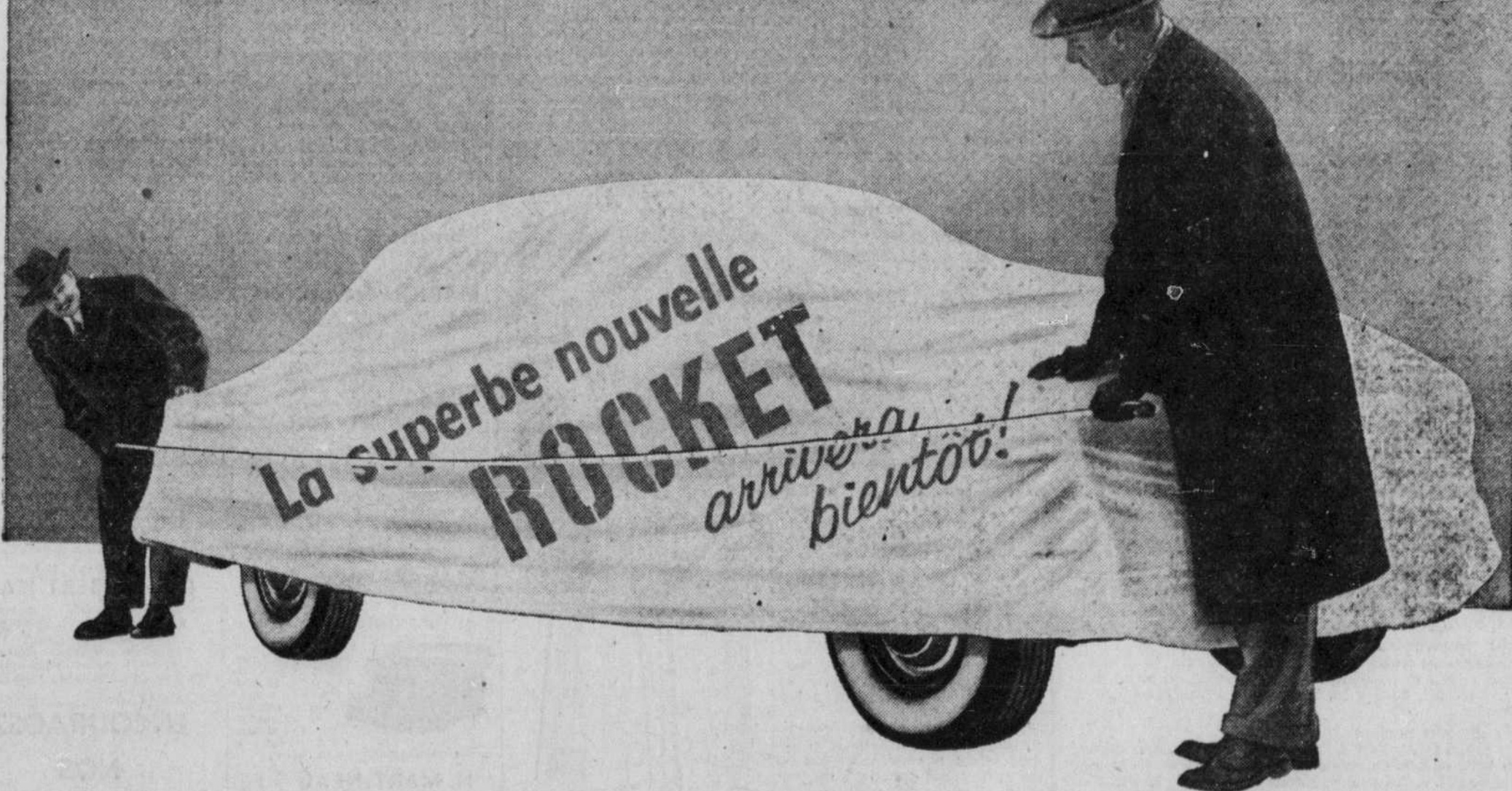
\$12.95 \$25.00

★ Commandes postales remplies avec soin F A B Montréal, ajoutez taxe provinciale, frais de transport. N'oubliez pas de mentionner la couleur et la pointure.

J.E. Beausejour

4559 à 65 rue Papineau (Près Mont-Royal)

PLUS LONGUE!



OLDSMOBILE '54

La voiture de demain!

PLUS BASSE... PLUS VIVE... PLUS BELLE

UN ASPECT DU SYSTEME D'EDUCATION RUSSE

Personnel hautement qualifié, à formation universitaire dans les écoles primaires — La rareté des maisons d'éducation impose la fréquentation scolaire par équipes — Les arts domestiques et les beaux-arts sont enseignés dans les écoles de Moscou — Les écoliers russes doivent aussi étudier la constitution soviétique, l'histoire russe et celle du parti communiste

(P.C.) — Bill Boss, correspondant de la Presse Canadienne à Moscou, décrit dans le dernier d'une série d'articles sur les habitudes de vie soviétiques, une visite à l'école 702. Cette école pour filles est une des nombreuses institutions scolaires érigées en vertu d'un programme de reconstruction tracé pour assurer au peuple russe de meilleures facilités éducatives, médicales, culturelles et résidentielles. Ce programme veut donner à la Russie, d'ici 1960, plus de 26,000 lits d'hôpital, 25,000 sièges de cinéma, 108,000,000 de pieds carrés de planchers et 400 maisons d'éducation.

L'école 702, une construction de briques de cinq étages, est à 25 minutes de voiture du cœur de Moscou. Elle s'élève au milieu de vieux bâtiments d'un étage et de maisons de rapports modernes encore en voie de construction.

SYSTEME D'EQUIPES

Les écolières qui fréquentent l'école 702 sont presque toutes enfants d'ouvriers et d'artisans, de commis et de professionnels qui vivent dans les environs.

Les garçons du quartier étudiant dans une école similaire située non loin.

Bill Boss, qui a visité l'école un samedi après-midi, fut surpris de trouver l'institution bourdonnante d'activité. Les enfants russes, à cause d'une pénurie de maison d'éducation, doivent assister aux cours par équipes. Une première équipe séjourne à l'école de 8 h. du matin à 1 h. 25, et une deuxième équipe, formée d'enfants plus âgés, de 2 h. de l'après-midi à 5 h. 20. Et cela du lundi au samedi inclusivement.

La directrice de l'école 702 est une femme de 43 ans, Mme Taissia Ivanovna Khodorovskaya. Diplômée de la faculté de géographie et d'histoire de l'Institut pédagogique de Moscou, elle est l'épouse d'un ingénieur en métallurgie et mère d'un fils de dix ans. Soixante et un des soixante-cinq professeurs qui travaillent sous ses ordres sont des diplômés d'universités. Tous spécialistes, ils ont une moyenne d'âge de 24 ans et n'enseignent qu'une équipe.

Les 1,700 filles qui fréquentent l'école 702 demeureront jusqu'à l'âge de 16 ou 17 ans, âge auquel elles seront prêtes à fréquenter les institutions supérieures. Elles séjourneront à l'école 702 durant une période équivalente à la première année d'école publique jusqu'à l'immatriculation.

Les écolières de Moscou ne diffèrent des écolières canadiennes dans leur façon de s'habiller, presque toutes portent leurs cheveux en tresses.

MEDECIN ET INFIRMIERES

Une femme médecin passe six heures à l'école tous les jours et ne s'occupe que de soins infirmiers. Toutes les écoles russes ont leur médecin.

Bill Boss a remarqué une imposante statue de Staline dans le principal de l'école. Il y a ailleurs des photographies du dictateur dans presque toutes les salles. Au cinquième étage de l'institution, sont l'auditorium et l'atelier des "Pionnières".

Les "Pionnières" sont l'équivalent soviétique des Jeannettes et des Guides. Les membres de ce mouvement appartiennent plus tard à la Ligue de la Jeunesse

Komsomol, ligue dans laquelle le parti communiste recrute ses adhérents.

Plus de 1,100 écolières des 1,700 qui fréquentent l'école 702 sont "Pionnières" et 208 sont membres de la Ligue Komsomol. On peut devenir membre du premier groupe à 9 ans et du second à 14 ans.

Chaque classe a sa propre salle de cours dans laquelle se succèdent les maîtres. Elle ne se dérangera que pour les cours de sciences et d'éducation physique. Chaque cours de 45 minutes est suivi d'une récréation de 15 minutes.

Durant ces périodes de détente les enfants se promènent deux à deux ou vont au buffet.

ELLES BOIVENT DU LAIT

Les écolières de l'école 702 achètent presque toutes leurs lunchs à ce comptoir-buffet où s'y procurent un breuvage pour boire avec les sandwiches qu'elles ont apportés. Entre 250 et 300 repas chauds y sont servis tous les jours, dont 30 gratuitement à des enfants dont les parents jouissent de revenus en bas de la moyenne.

Pour 33 sous ou un rouble et 30 kopecks, une jeune fille a le choix entre du thé, du café, du chocolat ou un fruit et un plat de macaroni ou de pommes de terre. Le meilleur lait va aux enfants des écoles qui peuvent se le procurer pour quatre sous le verre.

Bien que le costume ne soit pas obligatoire, les écolières portent presque toutes la tunique. Dans les occasions spéciales on pour aller au théâtre, elles endosseront un tablier à manches blanches et empiècé sur cet uniforme.

La musique, le chant, l'art dramatique, la peinture, la danse, le dessin et les arts domestiques sont enseignés dans les écoles de Moscou, en plus des sujets académiques obligatoires. Les étudiants russes doivent aussi étudier la constitution soviétique, l'histoire russe et celle du parti communiste.

Ils ont deux semaines de vacances à Noël et deux mois de vacances à l'été.

Une fausse réputation difficile à corriger

C'est sans grand succès que, depuis des années, les diététistes défendent les propriétés non engraisantes de la pomme de terre. Les personnes au régime n'arrivent pas à comprendre que ce légume, servi tel quel, n'engraisse pas plus qu'une tranche de pain, une pomme de bonne grosseur ou une orange. Ce sont le beurre, les sauces et les condiments que nous mettons sur les pommes de terre qui les placent dans la catégorie des aliments riches. Et incidemment, pour conserver à la patate toute sa valeur alimentaire, on recommande de la cuire au four ou à l'eau dans sa pelure.

Vous voudriez donner à un sandwich aux oeufs plus de saveur que le sel et le poivre ne réussissent à lui fournir? Relevez l'oeuf écrasé d'oignon finement haché. Les poires, délicieuses crues, sont également succulentes cuites. Elles peuvent alors se servir avec un viande ou, comme dessert, arrosées d'un épais sirop chaud.

LA COUTURE CHEZ SOI

Très joli modèle de la fantasia n'empêche pas la simplicité. Ce patron No 9261 est en plus offert pour les demi-tailles: 14½, 16½, 18½, 20½, 22½ et 24½. La grandeur 16½ requiert 4 verges d'un tissu de 35 pouces de largeur; tissu contrastant: ¾ de verge.

Ce patron est en vente au prix de 40 au Service des patrons, "Le Devoir", 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit en ayant soin d'indiquer un bon de poste ou un mandat de messagerie de 40. Aucun timbre n'est accepté. Ecrire clairement nom, adresse, numéro de district postal, le numéro du patron et la grandeur exacte désirée. Ces patrons ne sont pas échangeables.



No 9261

Très joli modèle de la fantasia n'empêche pas la simplicité. Ce patron No 9261 est en plus offert pour les demi-tailles: 14½, 16½, 18½, 20½, 22½ et 24½. La grandeur 16½ requiert 4 verges d'un tissu de 35 pouces de largeur; tissu contrastant: ¾ de verge.

Carnet mondain

CLUB WILFRID-LAURIER

Il y aura réunion des femmes libérales du club Wilfrid-Laurier, au Club de Réforme, 82 ouest, rue Sherbrooke, le 18 courant sous la présidence de Mme E.-S. Prevost, M.B.E.

Le conférencier invité est M. J.-P. Deschamps, M.P.

Le thé sera servi.

Grapho-analyse du "Devoir"

par Mark ELLERY, B.A., C.C.A.

Les personnes qui désirent connaître leur caractère par l'analyse de leur écriture doivent nous envoyer une page écrite de leur main accompagnée de la somme de cinquante sous. Les personnes qui désirent une réponse personnelle et plus élaborée doivent envoyer deux dollars. Les remises sont en bon de poste et non en monnaie. Les lettres doivent être adressées à Grapho-Analyse, "Le Devoir", 430-434 est, rue Notre-Dame, Montréal.

M.J.C.S. — A première vue, vous paraissiez très facile à analyser. On se dit: "Tiens! Voilà une femme très calme et très posée; une femme extrêmement sympathique et gracieuse. Sa douceur, sa bonté, sa patience, son dévouement discret et loyal feront des heureux autour d'elle. Avec cela qu'elle ne s'effrayera pas, par un verbiage agaçant, à empêcher son mari de lire son journal, d'écouter son programme favori, ou de regarder une

joute de hockey à la télévision. Elle organisera son foyer avec goût; ses doigts agiles façonneront des oeuvres de beauté; et son intuition la disposera à comprendre aisément le sens intime de la musique." — Mais si l'on regarde de plus près, on croit, pour un moment, s'être mépris sur votre compte. Il est vrai que vous êtes une excellente personne, que vous vous efforcez en tout de plaire aux autres et de créer une impression favorable autour de vous. D'autre part ne seriez-vous pas trop satisfaite de votre sort? Votre douceur, votre manque de dynamisme et de combativité, votre réserve et votre conservatisme ne masquent-ils point une dangereuse et désagréable apathie? Non seulement vous n'êtes pas audacieuse, mais encore vous manquez de confiance en vous-même et de foi dans l'avenir. Vous ne prenez point de décisions sérieuses vous-même; vous vous laissez souvent guider par votre caprice et votre fantaisie; vous avez toutes sortes de préoccupations et de soucis; vous abandonnez l'orientation de votre vie aux circonstances; vous avez peine à rester en place; et vous ne donnez pas le plein rendement de vos ressources.

Mark ELLERY

Cours variés offerts aux ouvrières

La reprise des cours données sous les auspices de la S.O.C. se fera comme suit: lundi, le 18 janvier cours de chant et solfège; mercredi, le 20: couture, tricot, ouvrages de fantaisie; jeudi, le 21: couture, tailleur, ajustage, vêtements réalisés, etc.; vendredi, le 22: chapeaux, garnitures de tous genres, paille ou feutre, etc.

Renseignements donnés le soir même à la Fédération nationale, Saint-Jean-Baptiste, 853 est, rue Sherbrooke (coin St-André).

Petites annonces du "Devoir"

Propriétés à vendre
INTERNATIONAL CONSTRUCTION INC.
NOUS VOUS INVITONS AUJOURD'HUI
A VISITER NOTRE MAISON MODELE
ENTIEREMENT MEUBLEE A NOTRE DEVELOPPEMENT FLEUR DE LIS
PRES DU PARC BELMONT
375 BOUL. DES PRAIRIES
LAVAL-DES-RAPIDES
OUVERTURE OFFICIELLE SAMEDI 16 JANVIER
VOUS POUVEZ POSSEDER L'UN DE CES 125 BUNGALOWS "RANCH"
EN PIERRE ET BRIQUE... AVEC \$950
EN PAIEMENT INITIAL
LE PRIX DE VENTE EST \$8,500
PAIEMENTS MENSUELS D'ENVIRON \$47.00
VOICI QUELQUES-UNES DES CARACTERISTIQUES OFFERTES: EXTERIEUR PIERRE ET BRIQUE, FINI EN PLATRE PARTOUT, SOUS-SOL TOUT EN CIMENT, FENETRES PANORAMIQUES, PLANCHERS EN BOIS DUR, INTERIEUR ET EXTERIEUR PEINTURES, ETC., ETC.
OUVERT TOUTS LES JOURS DE 11 H. A 8 H.
LA MAISON MODELE SIGNALER
MURRAY 1-1637
INTERNATIONAL CONSTRUCTION INC.
1456, AV. HOTEL-DE-VILLE MONTREAL
Le paiement initial est sujet au nouveau règlement d'habitation du gouvernement fédéral. Au cas où le nouveau règlement ne serait pas en vigueur, le paiement initial ne dépassera pas \$1,500.
Propriétés à vendre
Les Immeubles Tanguay OFFRENT
COTTAGE ST-LAMBERT, SEMI-DÉTACHÉ, 6 pièces, chauffage à l'huile, garage séparé, chambre de bain en suite, beau sous-sol en ciment. Occupation immédiate. Prix: \$15,500. Comptant: \$5,000 à \$6,000.
RUE ST-JULIEN, près Charlevoix, triplex détaché en pierre et brique, 5-3-4 pièces, chauffage central. Revenu: \$1,100. Prix: \$21,900. Comptant: \$5,000.
BLVD ST-JOSEPH, maison appartements, très bon revenu, coin de location idéale. Prix demandé: \$15,000. Comptant: \$45,000. Placement de tout repos.
BLVD ROSEMONT, duplex semi-détaché, 4½-4½ pièces, système de chauffage, bas, cave cimentée 3 pds, cuisine, garage. Arrangement pour occupation. Prix: \$19,500. Comptant: \$6,000.
LES IMMEUBLES TANGUAY
4480 Papineau Giffard 1961
C. Larue Oriens 3-9586
J. Desroches Dupont 8-2195
MAISON DE CHAMBRES
On demande à vendre ou à louer
SI VOUS VOULEZ VENDRE VOTRE PROPRIÉTÉ OU LOUER VOTRE LOGEMENT, AVEC OU SANS AMEUBLEMENT, APPELÉZ TALON 7168 — 8000, St-Gérard. 23-1-54

EQUIPEMENT DE BUREAU
DUPLICATEUR A VENDRE
Duplexeur Disto modèle D. 5, comme neuf, sacrifié à motif de prix, etc. 1. FAIRE-PART
IMPRIMERIE DU FAIRE-PART ENRG. 4123, St-Denis. Tél.: HA. 0943 j.n.o.

Automobiles à vendre

VOITURES NEUVES
FORD & MONARCH 1954
GRANDES FACILITES DE PaiEMENTS
POUR INFORMATIONS APPELÉZ:
M. SOUPER - HARBOUR 8231
15-1-54

Imprimerie

ATTENTION! — FUTURS MARIES GRATIS. Cartes de remerciements avec toute commande de FAIRE-PART.
IMPRIMERIE DU FAIRE-PART ENRG. 4123, St-Denis. Tél.: HA. 0943 j.n.o.

Ecole de métier

APPRENEZ A CONDUIRE
En quelques leçons. Auto double conduite. Plus de 25 ans au service du public. Ecole Fédérale, 1621, rue St-Denis. — Plateau 4803 j.n.o.

EDUCATION

Cours privés
Institutrice d'expérience donnerait cours privés garçons et filles. Appelés après 3 heures: Raymond 2-2459.

ATTENTION!

ACCEPTONS BEBES NAISSANTS INFIRMES OU NON
AU SORTIR DE L'HOPITAL GARDONS BEBES SI PARENTS VOYAGENT OU DESIRENT SE REPOSER
Médecins visiteurs aux 15 jours et au besoin. Deux gardes-malades expérimentées en assurance le service de jour, et une garde-malade en assure le service de nuit. Tél.: DOLLARD 9872. 19-1-54

Appelez un Spécialiste

Huile à chauffage
A bas prix l'huile No 1: 19 cents par 100 galons
L'HUILE SUPERIEURE
CA 1613 — TA 6333 j.n.o.

Plancher

NOUVELLE COMPAGNIE
PLANCHER DE LUXE ENRG.
Pose, sablage et finition. Pose de parquets, ouvrages garantis. FAIRKIRK 1469. j.n.o.

Transport-Camionnage

ROUSSILLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poires, réfrigérateurs. VE. 3766. j.n.o.

Offre d'emploi

Monette & Fils Transport Inc.
DÉMÉNAGEMENTS VILLE ET CAMPAGNE ET LONGUE DISTANCE. SPÉCIALITÉ: PIANO, POËLE, FRIGIDAIRE, EMBALLAGE ET ENTREPOSAGE. CAImet 0272. j.n.o.

Traducteur

(Homme)
Anglais - Français
Expérimenté
Moins de 35 ans
Situation permanente
à Ottawa
Assurance-vie et
maladie;
rente de retraite.

TARIF

annonces classifiées
"Le Devoir" — 8413 3361
434 Notre-Dame est
(Commandes prises jusqu'à 4 h. la veille de la publication.)
ANNONCES ORDINAIRES — Tarif minimum de 36c pour 2 lignes (12 mots).
Comptes: 6 mots à la ligne. Une petite de ligne compte pour une ligne entière. Les abréviations initiales comptent pour un mot; les mots comptent pour autant de mots. Chaque mot pour un mot. Ajouter 6 mots par ligne pour indiquer le numéro de la case. Pour les républicains devant être expédiés par la poste ajouter 5c.
ORDRES CARACTÈRES — Une ligne en caractère gothique 12 points (30 lettres ou espaces) équivaut à 3 lignes.
Natalités, services, services annuels, grand-mères, «mercis» de la mort, minimum \$10.00, mais pour conditions, etc. j.

Retraites fermées — Récollections

Chez les religieuses de Marie-Réparatrice, 1025 ouest, boul. Mont-Royal, il y aura retraites

Vous sentez-vous la tête lourde et vous portez-vous mal parce que vous avez besoin d'un régulateur médicamenteux?

FAITES COMME DES MILLIONS DE GENS!

Méchez "FEEN-A-MINT"

Pourquoi ne pas demander FEEN-A-MINT chez votre pharmacien aujourd'hui? Ce régulateur nouveau... son action est agréable à prendre... son action est... et complaisante. Fournit FEEN-A-MINT est doux... il est assez doux pour les jeunes enfants. FEEN-A-MINT est reconnu de tous et il offre une fraîcheur de menthe. Vous n'aurez jamais besoin de prior vos enfants pour leur faire avaler FEEN-A-MINT. Vous ne serez pas obligé de vous forcer à avaler des pilules stériles pour leur faire avaler FEEN-A-MINT. Vous découvrirez comment des millions d'autres l'ont fait — que FEEN-A-MINT est sûr, efficace et agréable à macher. FEEN-A-MINT s'obtient facilement à la pharmacie du coin.

Donc la prochaine fois que vous éprouverez le besoin d'un régulateur médicamenteux — demandez FEEN-A-MINT.

Faites comme vos amis et vos voisins... demandez des millions de gens... machez FEEN-A-MINT... et retrouvez votre entrain!

FEEN-A-MINT
CÉLÈBRE LAXATIF A MACHER

férmées: du 28 au 31 janvier, retraite de piété pour dames et demoiselles, prêchée par le Père J.-M. Blain, CSSR; en février, du 19 au 21, pour infirmières diplômées, par le Père Paul Fortin, S.J.; du 25 au 28, retraite de piété pour dames et demoiselles, par le Père Maurice Monty, S.J.

On peut s'inscrire d'avance pour ces retraites, en écrivant ou en téléphonant à: DO. 0776.

Dimanche 17 janvier, aura lieu la récollection mensuelle dirigée par le Père Marcel de la R. OST, A 9 h. récitation du chapelet, suivie de la messe; après le déjeuner il y aura conférence vers 10 h. 20. Cordiale bienvenue aux fidèles habitués et à leurs amis.

Récollection à Béthanie

A Béthanie, 120 est, rue Larier, dimanche 17, à 8 h. 3, aura lieu la récollection mensuelle des anciennes retraitantes, prêchée par le R. P. Papillier. Toutes sont cordialement invitées.

L'INSTITUT THOMAS MORE annonce les COURS DU SOIR

commencés en janvier
Débat sur les auteurs célèbres
Les Montréalais font la connaissance des grands génies de l'histoire: Platon, Marx, Aristote, Machiavel; 18 livres sur la liste des auteurs. Animateurs: Mlle Rosemary Gallagher et M. Léo O'Connell. Jeudi, de 8 à 10 heures p.m. Première séance le 14 janvier.

Développements structurels de la chrétienté primitive
1. — Rites et Eglises d'Orient, 6 conférences par le R.P. Joseph Ledit, S.J. Jeudi, de 8 h. 30 à 10 h. 30 p.m. Première séance le 14 janvier.

2. — Les Actes des Apôtres, 6 séances par le R.P. David Stanley, S.J. Première séance le 18 mars.

Grammaire et accent
Débat sur le livre du cardinal Newman (1870) au point de vue compréhension des propositions; précieux pour les étudiants en philosophie. Animateurs: le chanoine G. Emmett Carter, R.P. Eric O'Connor, S.J., Miles Charlotte Tansey et Veronica Smyth. Mardi, de 6 à 8 heures p.m. Première séance le 19 janvier.

Comment comprendre l'Orient — Inde et Chine
Points saillants: aspect de la conscience indienne, hindouisme et bouddhisme et leurs littératures, taoïsme, la scène politique. Mercredi, de 8 à 10 heures p.m. Première séance le 20 janvier.

L'art du discours prenant
Cours pratique sur l'art de parler en public, débat, culture de la voix, devoirs du président séant, etc. Douze points. Directeur: M. J.-C. Laffoley. Mercredi, de 8 à 10 heures p.m.

Les cours se donnent au D'ARCY MCGEE HIGH SCHOOL, 220, avenue des Pins ouest

Inscrivez-vous avant l'heure du cours ou appelez le registraire de "THE THOMAS MORE" - BE. 6572

NERVEUX et MELANCOLIQUES

Pour comprendre et remédier aux causes de votre maladie, lisez sur la NEVROSE

les ouvrages d'André La Rivière

Psychanalyste catholique, de la Société des Psychologues de Grande-Bretagne, ex-stagiaire des Hôpitaux de Paris (1946-1951). Sommaire de chaque volume envoyé gratuitement sur demande

Éditions Psychologiques Enr.

3426 ave. McGill, N.D.G., Montréal HU. 8-4312

Discours prononcés à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Royale au Canada

Le président déclare que l'économie à "frais d'exploitation élevés" met en danger le commerce canadien à l'étranger et le standard de vie chez nous. Notre coût de revient doit pouvoir soutenir la concurrence des producteurs étrangers

Les gages et les profits élevés ne sont pas incompatibles avec une économie compétitive. Un marché d'acheteurs n'est pas nécessairement une mauvaise chose si les affaires et l'industrie restent assez flexibles pour s'adapter aux conditions nouvelles.

Le temps est venu pour les pays de la zone du dollar de montrer leur bonne foi en abaissant les barrières tarifaires comprenant les tarifs, les formalités douanières et le "red tape". Cela aidera la Grande Bretagne à rendre la livre convertible.

Le gérant général note que l'actif excède maintenant \$2,895,000,000, soit le total le plus élevé jamais atteint par une banque canadienne — les dépôts à un nouveau sommet de \$2,734,644,076 — plus de 2.350,000 déposants... Le Fonds de Réserve porté à \$70,000,000 — augmentation appréciable des prêts commerciaux — le nombre des succursales est de 793, dont 70 à l'étranger

DISCOURS DU PRESIDENT

M. Muir, le président, en prononçant l'adoption du rapport a dit:

Le quatre-vingt-quatrième rapport annuel et le bilan de la banque sont maintenant devant vous et le gérant général vous les expliquera en détail. Un simple coup d'oeil vous convaincra que la banque a connu une année de développement exceptionnel.

Il y a toutefois un poste du bilan sur lequel je voudrais attirer votre attention en passant. C'est le Fonds de Réserve. Pour la première fois dans l'histoire de la banque, ce Fonds de Réserve est deux fois aussi important que le capital versé. Cette augmentation du Fonds de Réserve, cette année, est due non seulement au transfert d'une partie des recettes de l'année mais aussi à l'apport d'une somme de \$12,000,000 prise dans nos réserves contingentes.

Comme vous le savez, il est de pratique, chaque année, d'approprier une partie de nos recettes sur lesquelles les impôts ont été acquittés aux réserves contingentes. Il va de soi que cela n'implique aucune dépendance des sommes en jeu — elles restent entre nos mains et ajoutent au capital d'exploitation de la banque.

Nous avons jugé — et vos administrateurs ont approuvé — qu'il était de bonne politique à l'époque où nous sommes de réduire ces réserves contingentes dans la proportion du montant qui a été transporté au Fonds de Réserve. Tel que mentionné plus haut, ce montant représente les recettes et les profits faits au cours de l'année et des années précédentes et sur lesquels les impôts ont été acquittés ou les sommes mises de côté à cette fin.

J'ai le regret de vous rappeler le décès, au cours de l'exercice, de M. Cyril W. Stairs, O.B.E., un administrateur d'élite.

Nous vous demandons, au cours de la présente assemblée, d'élire trois nouveaux administrateurs, soit M. C. J. Morrow, d'Halifax, homme éminent dans le domaine industriel et financier dans les Provinces Maritimes, M. Lazarus Phillips, O.B.E., C.R., de Montréal, membre hautement estimé de la profession légale et intéressé dans différents autres domaines d'activité, et M. E. C. Wood, président de l'Imperial Tobacco Company of Canada, Limited, dont les activités dans le domaine public et charitable sont bien connues.

La nouvelle loi permettant aux banques de prêter sur hypothèques, d'après une formule spéciale, constitue une innovation dans le domaine bancaire. Cette loi a été accueillie diversement dans les différents milieux. D'aucuns disent que les banques ne sont jamais bien anxieuses de faire des changements mais nous espérons que nous ne sommes pas dans cette catégorie. Franchement, nous croyons, si le mécanisme de cette nouvelle affaire est bien ajusté, qu'on pourra faire un travail utile. Pour notre part, nous ne négligerons rien pour essayer d'en faire un succès.

Je vais essayer maintenant de passer en revue, brièvement, les différents événements économiques pour ensuite en tirer certaines observations.

ECONOMIE A FRAIS D'EXPLOITATIONS ELEVES

Le "boom" qui a commencé avec l'abolition des restrictions sur le crédit en mai 1952 est déjà dans certains secteurs économiques, une chose du passé. Même nos prophètes économiques les plus optimistes, on ne nie pas la nécessité d'un ajustement dans certains territoires et chez certains producteurs actuelles ou futures dépassent la demande pour leurs produits aux prix actuels.

La baisse des prix mondiaux des produits primaires qui date de 1951 a eu son effet d'abord sur les prix des marchandises importées. Il en est résulté un volume plus considérable d'importations pour un volume donné d'exportations. Mais, en 1953, les prix d'une bonne partie de nos exportations ont suivi cette tendance à la baisse, ce qui fait qu'une partie du gain précédent provenant des importations à bas prix a été éliminé. Certes, les abondants stocks de blé que nous avons ici et qu'il y a dans les autres pays exportateurs de blé, auront probablement pour effet d'affecter encore plus les conditions du commerce canadien avec les autres pays du monde.

La situation actuelle du nombre de producteurs est un peu semblable à celle qui existait en 1951 et

au début de 1952 lorsque la demande a eu une tendance à diminuer à la suite du "boom d'achat" post-coréen. Comme je l'ai dit l'an dernier, il y a trois moyens de faire face à une situation de cette nature: la réduction des impôts, la diminution des prix et les facilités de crédit. Il n'y a aucun doute qu'en 1952 le gouvernement et le monde des affaires se sont surtout servis du troisième moyen. Mais le crédit au consommateur, encore qu'il puisse être bon et nécessaire en lui-même, ne peut qu'amener une stimulation temporaire de la demande. Un homme peut fort bien être en mesure de dépenser \$50 de plus aujourd'hui par suite du crédit au consommateur mais il doit aussi économiser suffisamment pendant le temps de son emprunt pour pouvoir rembourser ces \$50 avec les intérêts et autres frais. Une expansion générale du crédit au consommateur ne peut durer indéfiniment. Apparemment, nous sommes au stade où cette expansion tend à fléchir et le remboursement par le public commence à s'équilibrer avec les nouveaux prêts. Cela veut dire que la demande pour les marchandises doit revenir à son niveau normal. C'est ce que j'avais dans l'esprit l'an dernier lorsque je me suis cru obligé d'exprimer des doutes sur la permanence d'une prospérité basée sur le "sable mouvant du crédit au consommateur".

Tout le monde souhaite éviter les maux d'une récession tout en étant à l'abri des risques d'une inflation plus prononcée. Il semble donc évident que, pour stimuler et soutenir la demande, il faut s'appuyer sur les deux autres méthodes, soit la réduction des impôts et la diminution des prix.

On a consenti, dans le budget de 1953, quelques réductions d'impôts, des taux moins élevés de l'impôt sur le revenu ont augmenté les sommes que le particulier avait à sa disposition pour dépenser ou économiser; les tarifs moins élevés sur certaines marchandises ont permis certaines réductions de prix. Il se peut que d'autres diminutions d'impôts puissent amener une autre saine augmentation de la demande chez le consommateur. Il reste, toutefois, aussi longtemps que certaines industries spécifiques seront aux prises avec des difficultés, que la meilleure solution devra être spécifique à ces industries.

Les quelques signes d'un marché d'acheteurs après des années de pression inflationniste ne doivent pas être négligés. Elles sont considérées comme un mauvais indice. Il ne peut y avoir de mal réel à moins que la rigidité des prix et des frais d'exploitation soit enracinée de telle sorte qu'elle empêche les industries affectées de s'ajuster aux conditions nouvelles. Nous avons déjà été témoins de réductions de prix apparentes et cachées pour différentes marchandises. C'est la preuve qu'il y a de la flexibilité.

Quelle que extraordinaire et désagréable que cela puisse être, il n'en reste pas moins qu'il y a des preuves que le Canada devient un pays d'une économie à frais de production élevés, ce qui nous empêche d'en arriver à ce degré de flexibilité qui nous permettrait un ajustement dans l'ordre. On a une preuve évidente de ce manque de flexibilité quand on constate que les prix de détail n'ont pas suivi le fléchissement des prix de matériaux bruts et cela depuis 1951.

NECESSITE DE L'AJUSTEMENT DES PRIX

Il nous faut renverser cette procédure et arriver à une flexibilité plus grande dans notre économie si nous voulons faire les ajustements de prix nécessaires aussi bien pour maintenir la stabilité et la prospérité chez nous que pour assurer notre situation de compétiteur sur les marchés mondiaux. Il nous faut aussi accentuer par tous les moyens possibles le mouvement qu'on note présentement chez les pays occidentaux et qui consiste à libérer le commerce et les monnaies. Ce n'est, en effet, que dans un tel monde qu'on pourra récolter les fruits de notre statut de nation commerciale. Je traiterai maintenant de chacune de ces considérations en particulier.

Dans une économie normale, il y a de toute pression inflation-

LA BONNE PRESSE QUE NOUS AVONS A L'ETRANGER ENCOURAGE NOTRE SUFFISANCE

Il est dangereux de croire que nous impressionnons le reste du monde par la supériorité de notre caractère et nos réussites

"Pour que la stabilité et la prospérité soient assurées chez nous il nous faudra faire preuve d'une grande maturité si nous voulons remplir notre rôle futur dans la société des nations. Souvent les critiques de chez nous et de l'étranger disent que les Canadiens, comme nation, manquent d'originalité et sont suffisants. Cela n'est pas sans quelque fondement. Ces caractéristiques peuvent fort bien s'accentuer par suite de la bonne presse que nous avons à l'étranger. Et pourtant il n'y a rien d'aussi dangereux que de croire que comme peuple nous impressionnons le reste du monde par la supériorité de notre caractère et nos réussites.

"En somme on est un peu dans la situation de l'héritier qui n'est jamais sûr si elle est admirée pour elle-même ou pour la richesse qu'elle possède. "Notre grande richesse de ressources naturelles est un héritage qui, comme dans le cas de l'héritage d'un particulier, est la preuve de notre bonne fortune plutôt que de notre talent. Nous avons encore à prouver que nous sommes capables de bâtir un grand pays avec ces ressources naturelles.

"Il est exact de dire que jusqu'à ce que nous prouvions ce que nous sommes en mesure de faire, il est plus sûr d'agir en se disant que notre popularité à l'étranger est basée non pas tant sur ce que nous sommes que sur ce que nous avons.

"La prospérité du Canada dépend tellement de la saine affluence de marchandises, de services et de capitaux de l'étranger qu'il est fort important qu'on continue d'avoir une haute opinion de nous à l'étranger.

"Mais si nous ne voulons pas déceper nos amis de l'étranger et ce qui est plus important encore si nous ne voulons pas rater le développement économique promis par nos ressources naturelles, il importe d'adopter des mesures à longue échéance qui auront pour effet d'enlever ou du moins d'abaisser certaines barrières qui entravent notre croissance économique. Une des plus importantes de ces barrières est la petitesse de notre population et, comme corollaire, l'étroitesse de notre marché national."

Une hausse des frais d'exploitation d'une industrie ne veut pas nécessairement dire une hausse correspondante des prix car il faut toujours compter sur la résistance du public acheteur lorsque les prix montent. Lorsqu'il y a inflation, cette résistance est surmontée par des revenus monétaires plus élevés. Cela veut dire qu'on tourne dans un cercle vicieux — augmentation des frais et hausse des prix. Cela ne peut durer que si l'argent disponible est plus abondant. La limitation des disponibilités d'argent par suite d'une certaine politique fiscale ou monétaire peut briser ce cercle vicieux et forcer, tout simplement, ce qui est la preuve évidente d'une saine politique monétaire. Incidemment, je crois qu'il est à propos de dire ici que les autorités chargées de notre politique monétaire ont fait preuve d'excellent jugement au cours d'une période de pression inflationniste exceptionnelle. Malgré tout, si ce rajustement monétaire devient rigoureux au point de nous menacer d'un recul général dans les affaires, nous avons cet autre problème: "Comment pouvons-nous stimuler la demande pour les marchandises et les services?"

On peut essayer un renversement de notre politique monétaire et fiscale — augmenter les disponibilités d'argent et les dépenses du gouvernement. Bien qu'une telle politique aura probablement pour effet de stimuler la demande chez nous, elle pourrait, d'un autre côté, par suite de la hausse des prix, avoir un effet désastreux sur la demande des marchandises canadiennes à l'étranger. Nous ne pouvons arriver à une production efficace et diversifiée en comptant uniquement sur notre propre marché. Le Canada ne peut arriver à l'indépendance économique, se cantonner sur lui-même qu'en sacrifiant son standard de vie.

Un commerce d'exportation profitable est un moyen non seulement d'obtenir les fonds pour payer les importations mais aussi d'en arriver, en produisant des marchandises en quantité, à des frais moins élevés sur les marchandises canadiennes qu'elles soient pour fins d'exportation ou fins de consommation locale. Le Canada ne peut espérer maintenir son standard de vie seulement que s'il peut faire concurrence aux autres producteurs sur les marchés étrangers.

Il me semble donc que nous sommes particulièrement intéressés au Canada au renversement du processus coût-inflationnaire. Et la question se pose: "Par où commencer?"

D'aucuns prétendent que notre économie à coût élevé est attribuable aux gages élevés qui ne sont pas en proportion de notre productivité. Il va de soi qu'une industrie inefficace sera sérieusement affectée par des demandes de gages exagérées. D'un autre côté, on constate que dans une économie flexible et où existe la concurrence ce sont les industries bien menées qui donnent les gages les plus élevés. On maintient

un certain livre anglais qui se vend dans le Royaume-Uni au prix de 28s. (ou au taux actuel du change à \$3.92). Ce même livre se vend \$5.00 à New-York et \$7.50 à Toronto. Une certaine pièce d'outillage manufacturé anglais se détaille à \$41 au Royaume-Uni (soit l'équivalent de \$112 en argent canadien). Aux Etats-Unis, cette même pièce se vend à \$219 et \$275 à Montréal. Un article de maison fabriqué aux Etats-Unis se vend \$77.50 en Nouvelle-Angleterre et ce même article se vend \$149.00 à Montréal.

Il n'est pas de nos devoirs de nous laisser impressionner par la supériorité de notre caractère et nos réussites.

Il n'est pas de nos devoirs de nous laisser impressionner par la supériorité de notre caractère et nos réussites.

Il n'est pas de nos devoirs de nous laisser impressionner par la supériorité de notre caractère et nos réussites.

Il n'est pas de nos devoirs de nous laisser impressionner par la supériorité de notre caractère et nos réussites.

un certain livre anglais qui se vend dans le Royaume-Uni au prix de 28s. (ou au taux actuel du change à \$3.92). Ce même livre se vend \$5.00 à New-York et \$7.50 à Toronto. Une certaine pièce d'outillage manufacturé anglais se détaille à \$41 au Royaume-Uni (soit l'équivalent de \$112 en argent canadien). Aux Etats-Unis, cette même pièce se vend à \$219 et \$275 à Montréal. Un article de maison fabriqué aux Etats-Unis se vend \$77.50 en Nouvelle-Angleterre et ce même article se vend \$149.00 à Montréal.

SITUATION DIFFICILE DE L'IMPORTATEUR

Ce ne sont là que quelques cas où l'écart entre les prix canadiens et étrangers ne peut être expliqué uniquement qu'en attribuant aux droits, aux taxes et au coût de transport. L'ignorance et l'inertie du consommateur comptent certes pour quelque chose dans cette disparité et notre système de droits et de taxes fait que le consommateur s'attend à une forte marge entre les prix à l'étranger et les prix chez nous. Il s'ensuit que ceux qui font de l'importation et ceux qui détaillent les marchandises importées ont une tendance, dans ces conditions, à fixer leurs prix en conséquence. D'autre part il y a des prix qui ne peuvent jamais être sujets à la concurrence venant de l'étranger comme, par exemple, la nourriture et les services dans les restaurants et les hôtels. Ceux qui, au cours de leurs voyages, ont fait une étude comparative des prix nous disent que nous arrivons au troisième rang pour ce qui est du pouvoir d'achat de notre dollar chez nous. La livre sterling arrive de loin en première place et le dollar américain bon deuxième.

Mais même lorsque la concurrence directe est possible et même si nous pouvons compter sur la perspicacité de l'acheteur, il restera encore quelques isolateurs invisibles. N'importe qui, comme particulier, qui essaye d'importer des marchandises au Canada est au courant des difficultés que comporte ce commerce. L'article importé peut être vendu au Canada d'après un arrangement avec une agence et, dans tel cas, cet importateur peut fort bien être frustré hormis qu'il achète d'une maison à l'étranger.

De plus il peut être obligé de partager avec le commerce régulier de l'importation la difficulté de fixer ses frais à l'avance par suite des variations dans notre procédure douanière. Dans l'ensemble, non seulement doit-il avoir une connaissance extraordinaire des prix mais il doit aussi être prêt à affronter toutes les difficultés que comporte l'importation de marchandises étrangères. L'importateur par le particulier, dans notre pays comme dans les autres, semble être considéré par les autorités, aussi bien d'ailleurs que par quelques compatriotes, comme une transgression mineure et, en s'appuyant sur le transgresser biblique on peut dire, la voie de l'importateur est difficile."

Il ne faut pas oublier que l'attitude de notre gouvernement en est une qui favorise généralement la liberté du commerce et du change internationaux. La demande de traitements spéciaux, même lorsque certains producteurs exposent clairement leurs difficultés, n'a donné que des concessions mineures. De plus, comme je l'ai dit, les autorités responsables de notre politique monétaire croient que notre pays se doit de pouvoir soutenir la concurrence sur les marchés étrangers. Un des principaux aspects de cette politique est l'encouragement de notre banque centrale à maintenir un marché monétaire au Canada. Les activités de la Banque du Canada et la coopération accordée aux institutions financières dans ce domaine ont amené une belle amélioration. De nos jours, toutefois, il faut plus que cela. L'époque est venue pour les banques à charte et les autres institutions financières au Canada non seulement d'appuyer les efforts de la banque centrale mais aussi de prendre des mesures pour aider à développer le marché monétaire au Canada. Un tel marché est non seulement un symbole de maturité économique et de solidité mais c'est une chose qui s'impose si on veut continuer à progresser; dans un pays comme le Canada où l'avenir économique dépend de l'expansion du commerce mondial et des placements.

NECESSITE D'UN MARCHÉ MONÉTAIRE

Il ne faut pas oublier que l'attitude de notre gouvernement en est une qui favorise généralement la liberté du commerce et du change internationaux. La demande de traitements spéciaux, même lorsque certains producteurs exposent clairement leurs difficultés, n'a donné que des concessions mineures. De plus, comme je l'ai dit, les autorités responsables de notre politique monétaire croient que notre pays se doit de pouvoir soutenir la concurrence sur les marchés étrangers. Un des principaux aspects de cette politique est l'encouragement de notre banque centrale à maintenir un marché monétaire au Canada. Les activités de la Banque du Canada et la coopération accordée aux institutions financières dans ce domaine ont amené une belle amélioration. De nos jours, toutefois, il faut plus que cela. L'époque est venue pour les banques à charte et les autres institutions financières au Canada non seulement d'appuyer les efforts de la banque centrale mais aussi de prendre des mesures pour aider à développer le marché monétaire au Canada. Un tel marché est non seulement un symbole de maturité économique et de solidité mais c'est une chose qui s'impose si on veut continuer à progresser; dans un pays comme le Canada où l'avenir économique dépend de l'expansion du commerce mondial et des placements.

Mais il est bon de noter que notre problème est difficile et fort complexe. Pour s'en rendre compte on n'a qu'à considérer la tâche que serait justifiée par les taxes, les droits et le coût du transport. Prenons, par exemple,

Il n'est pas de nos devoirs de nous laisser impressionner par la supériorité de notre caractère et nos réussites.

HOMMAGE AU PERSONNEL

Le succès de la banque repose sur la courtoisie, la cordialité et l'intérêt que porte le personnel à nos clients

A la fin de ces remarques, M. Atkinson, le gérant général, a déclaré que le succès de la banque sont dus à l'habileté et la cordialité du personnel de la banque comprenant 14,000 hommes et femmes.

"Un des plus agréables devoirs qui m'incombent chaque année lorsque je présente mon rapport est d'attirer votre attention sur la part jouée par notre personnel dans les progrès et la prospérité de la banque.

"Les résultats de l'an dernier — les plus importants dans l'histoire des banques au Canada — reposent sur les mêmes principes qui ont si bien servi la banque depuis sa fondation. Il n'y a rien de bien spectaculaire et de dramatique dans tout cela; nous n'avons pas d'armes secrètes dans notre arsenal. La base de notre succès repose sur la courtoisie, la cordialité, l'assistance et l'intérêt que notre personnel apporte dans leurs relations avec nos clients. Le travail de la direction ne vaudrait pas grand-chose sans cela.

"Partout où nous allons nous entendons des clients — des anciens, des nouveaux, voire même des passants — nous racontent la façon aimable dont ils ont été reçus dans nos succursales. Cette réputation est un actif qui ne se calcule pas en chiffres. De la part de l'exécutif, je remercie chaque membre du personnel pour la part prise à l'édification de cette réputation.

"Outre les 13,000 hommes et femmes occupés dans les opérations bancaires proprement dites, il y en a à peu près 1,200 autres qui contribuent à la marche régulière de notre entreprise. Ce sont les gens préposés à l'entretien, les techniciens et les autres assignés à des fonctions spéciales. A tous, nos remerciements pour un travail bien fait."

POINTS SAILLANTS

M. MUIR A DIT: Les autorités responsables de notre politique monétaire croient que notre pays se doit de pouvoir soutenir la concurrence sur les marchés étrangers. Un des principaux aspects de cette politique — et non un des moindres — a été l'encouragement de notre banque centrale à maintenir un marché monétaire au Canada. Les activités de la Banque du Canada et la coopération accordée aux institutions financières dans ce domaine ont amené une belle amélioration. De nos jours, toutefois, il faut plus que cela. L'époque est venue pour les banques à charte et les autres institutions financières au Canada non seulement d'appuyer les efforts de la banque centrale mais aussi de prendre des mesures pour aider à développer le marché monétaire au Canada. Un tel marché est non seulement un symbole de maturité économique et de solidité mais c'est une chose qui s'impose si on veut continuer à progresser; dans un pays comme le Canada où l'avenir économique dépend de l'expansion du commerce mondial et des placements.

Il y a toutefois un poste du bilan sur lequel je voudrais attirer votre attention en passant. C'est le Fonds de Réserve. Pour la première fois dans l'histoire de la banque, ce Fonds de Réserve est deux fois aussi important que le capital versé. Cette augmentation du Fonds de Réserve, cette année, est due non seulement au transfert d'une partie des recettes de l'année mais aussi à l'apport d'une somme de \$12,000,000 prise dans nos réserves contingentes.

Le nouveau loi permettant aux banques de prêter sur hypothèques d'après une formule spéciale constitue une innovation dans le domaine bancaire. Cette loi a été accueillie diversement dans les différents milieux. D'aucuns disent que les banques ne sont jamais bien anxieuses de faire des changements mais nous espérons que nous ne sommes pas dans cette catégorie. Franchement, nous croyons, si le mécanisme de cette nouvelle affaire est bien ajusté, qu'on pourra faire un travail utile. Pour notre part, nous ne négligerons rien pour essayer d'en faire un succès.

Quelle que extraordinaire et désagréable que cela puisse être, il n'en reste qu'il y a des preuves que le Canada devient un pays d'une économie à "frais d'exploitation élevés" ce qui



JAMES MUIR
Président
La Banque Royale du Canada

attirer votre attention en passant. C'est le Fonds de Réserve. Pour la première fois dans l'histoire de la banque, ce Fonds de Réserve est deux fois aussi important que le capital versé. Cette augmentation du Fonds de Réserve, cette année, est due non seulement au transfert d'une partie des recettes de l'année mais aussi à l'apport d'une somme de \$12,000,000 prise dans nos réserves contingentes.

Le nouveau loi permettant aux banques de prêter sur hypothèques d'après une formule spéciale constitue une innovation dans le domaine bancaire. Cette loi a été accueillie diversement dans les différents milieux. D'aucuns disent que les banques ne sont jamais bien anxieuses de faire des changements mais nous espérons que nous ne sommes pas dans cette catégorie. Franchement, nous croyons, si le mécanisme de cette nouvelle affaire est bien ajusté, qu'on pourra faire un travail utile. Pour notre part, nous ne négligerons rien pour essayer d'en faire un succès.

Quelle que extraordinaire et désagréable que cela puisse être, il n'en reste qu'il y a des preuves que le Canada devient un pays d'une économie à "frais d'exploitation élevés" ce qui

attirer votre attention en passant. C'est le Fonds de Réserve. Pour la première fois dans l'histoire de la banque, ce Fonds de Réserve est deux fois aussi important que le capital versé. Cette augmentation du Fonds de Réserve, cette année, est due non seulement au transfert d'une partie des recettes de l'année mais aussi à l'apport d'une somme de \$12,000,000 prise dans nos réserves contingentes.

DISCOURS DU GERANT GENERAL

M. T. H. Atkinson, gérant général, commentant le rapport financier, dit:

C'est l'habitude, pour le gérant général, d'étudier les principaux postes du bilan pour le dernier exercice. Le rapport que vous avez devant vous est le 84ème publié par la banque. Une étude de ce rapport vous révélera les progrès substantiels réalisés par la banque. Une des principales caractéristiques de l'année est l'augmentation fort appréciable de \$204,399,315 à l'actif total qui est maintenant de \$2,895,856,189. C'est le chiffre le plus élevé jamais atteint par une banque canadienne et de ce fait place notre banque au nombre des principales institutions financières au monde. Je crois que nous avons lieu de nous enorgueillir de cette progression car cela prouve que le public canadien qui nous a confié des fonds aussi considérables a confiance que nous en prendrons bon soin. Cette confiance du public est un actif précieux et nous ne devons pas intentionnellement le laisser en être déçu. Vous ne manquez pas de noter que la liquidité de la banque a été bien maintenue. Le bilan établit que les espèces et leur équivalent, représentés par des chèques sur d'autres banques et l'argent en dépôt à d'autres banques, est à \$600,920,111. Les prêts à vue, les obligations de gouvernement et de municipalités de même que les autres titres forment, avec les espèces dont il est question plus haut, un grand total de \$1,823,643,607. Ce montant constitue ce qu'on appelle les disponibilités et représente 63.42% du passif au public. Les prêts à vue au Canada ont augmenté de \$11,775,304 et se totalisent à \$41,438,459. Les autres prêts et escomptes au Canada ont augmenté de \$105,457,322 au cours de l'année pour atteindre \$824,467,516. Cette augmentation considérable des emprunts est due à la grande activité dans les affaires en général et aussi aux desirs apparents du public de louer des commodités de la vie quotidienne dans l'avenir. La continuation d'une tendance d'entre nous à ne pas être envisagée sans compréhension.

Les dépôts de la banque à \$2,734,644,076 enregistrent une augmentation de \$207,133,639 sur les chiffres de l'an dernier. Sur ce montant, \$1,234,884,944 représentent les dépôts portant intérêt, une augmentation de \$35,100,071 au cours de l'exercice. Il est fort encourageant de noter que les Canadiens, d'une façon générale, continuent à économiser une partie raisonnable de leurs revenus. L'augmentation des dépôts a été accompagnée d'une augmentation du nombre des déposants. Nous avons actuellement 2,350,000 comptes de déposants. Il est intéressant de remarquer que depuis 1942 le nombre des comptes de déposants au Canada a plus que doublé.

LES PROFITS

Au compte des profits et pertes, vous constaterez avec satisfaction, j'en suis sûr, qu'après les appropriations aux réserves contingentes, la mise de côté de \$1,365,472 pour la réserve de dépréciation et \$8,952,000 pour les taxes sur le revenu, les profits nets pour l'année ont été de \$8,335,136, soit une augmentation de \$1,506,051 sur l'an dernier. A même ce montant, une somme de \$4,900,000 a été distribuée aux actionnaires contre \$4,375,000 l'année précédente. Le solde de \$3,735,136 ajouté aux \$780,239 reportés de l'an dernier, forme un total de \$4,515,375 dont \$3,000,000 ont été portés au Fonds de Réserve ce qui laisse un solde créditeur au compte des profits et pertes de \$1,515,375. On notera qu'avec ces \$3,000,000 portés au Fonds de Réserve, un autre montant de \$12,000,000 provenant des réserves contingentes y a été ajouté ce qui porte le Fonds de Réserve à \$70,000,000.

ACTIVITES A L'ETRANGER

Depuis mon dernier rapport pour l'exercice terminé le 29 novembre 1952 alors que nos succursales étrangères se totalisaient à 73, nous avons ouvert une deuxième succursale à Georgetown et une autre à Springfield en Guyane anglaise. Nous nous sommes aussi établis à Rosehall comme

nous empêché d'en arriver à ce degré de flexibilité qui nous permettrait un ajustement dans l'ordre. On a une preuve évidente de ce manque de flexibilité quand on constate que les prix de détail n'ont pas suivi le fléchissement des prix des matériaux bruts et cela depuis 1951.

Je crois qu'il est à propos de dire ici que les autorités chargées de notre politique monétaire ont fait preuve d'excellent jugement au cours d'une période de pression inflationniste exceptionnelle.

Un commerce d'exportation profitable est un moyen non seulement d'obtenir les fonds pour payer les importations mais aussi d'en arriver, en produisant des marchandises en quantité, à des frais moins élevés sur les marchandises canadiennes qu'elles soient pour fins d'exportation ou fins de consommation locale. Le Canada ne peut espérer maintenir son standard de vie seulement que s'il peut faire concurrence aux autres producteurs sur les marchés étrangers.

Je crois qu'on peut dire que la Grande-Bretagne et ses partenaires de la NATO de ses partenaires de l'Europe occidentale acceptent la convertibilité non seulement comme une chose désirable en principe mais aussi qu'ils se sont imposés les mesures monétaires et fiscales nécessaires pour en arriver à la convertibilité.

Je estime que le temps est venu pour les pays de la zone du dollar de faire preuve de leur bonne foi en abaissant les barrières tarifaires qui existent soit sous forme de tarifs, soit sous forme de formalités douanières ou encore de "red tape".

J'ai appuyé sur l'importance des problèmes que nous avons à solutionner dans le moment et dans l'avenir. Cela ne veut pas dire que je n'ai pas la conviction que, comme nation, nous n'aurons pas l'habileté voulue pour solutionner nos problèmes; j'ai cru toutefois préférable de risquer de dépasser la mesure dans certains cas plutôt que de donner de faux espoirs. La politique économique requise pour faire face à ces problèmes nous oblige à laisser de côté les expédients pour nous en tenir à des principes solides dans nombre de cas où le choix, du point de vue politique, peut être très difficile. Mais la récompense ultime est grande: c'est non moins que l'expansion du Canada jusqu'à cette stature économique dont il a besoin pour prendre la place qui lui revient au sein des grandes nations du monde.

M. ATKINSON A DIT:

Une des principales caractéristiques de l'année est l'augmentation fort appréciable de \$204,399,315 à l'actif total qui est maintenant de \$2,895,856,189. C'est le chiffre le plus élevé jamais atteint par une banque canadienne et de ce fait place notre banque au nombre des principales institutions financières au monde.

Vous ne manquez pas de noter que la liquidité de la banque a été bien maintenue. Le bilan établit que les espèces et leur équivalent, représentés par des chèques sur d'autres

La révision décennale de la loi des banques aura lieu cette année. Cette procédure spéciale à notre loi bancaire et fort utile. Les chartes des banques canadiennes sont contenues dans la loi des banques et sont prolongées pour une période additionnelle lorsque le temps est venu. Cette révision prend la forme d'une enquête complète par le Comité des Banques et du Commerce de même que par le Parlement. La loi est révisée attentivement article par article. Cette révision périodique de la loi est avantageuse et pour les banques et pour le public.

LES DEPOTS

Les dépôts de la banque à \$2,734,644,076 enregistrent une augmentation de \$207,133,639 sur les chiffres de l'an dernier. Sur ce montant, \$1,234,884,944 représentent les dépôts portant intérêt, une augmentation de \$35,100,071 au cours de l'exercice. Il est fort encourageant de noter que les Canadiens, d'une façon générale, continuent à économiser une partie raisonnable de leurs revenus. L'augmentation des dépôts a été accompagnée d'une augmentation du nombre des déposants. Nous avons actuellement 2,350,000 comptes de déposants. Il est intéressant de remarquer que depuis 1942 le nombre des comptes de déposants au Canada a plus que doublé.

LES PROFITS

Au compte des profits et pertes, vous constaterez avec satisfaction, j'en suis sûr, qu'après les appropriations aux réserves contingentes, la mise de côté de \$1,365,472 pour la réserve de dépréciation et \$8,952,000 pour les taxes sur le revenu, les profits nets pour l'année ont été de \$8,335,136, soit une augmentation de \$1,506,051 sur l'an dernier. A même ce montant, une somme de \$4,900,000 a été distribuée aux actionnaires contre \$4,375,000 l'année précédente. Le solde de \$3,735,136 ajouté aux \$780,239 reportés de l'an dernier, forme un total de \$4,515,375 dont \$3,000,000 ont été portés au Fonds de Réserve ce qui laisse un solde créditeur au compte des profits et pertes de \$1,515,375. On notera qu'avec ces \$3,000,000 portés au Fonds de Réserve, un autre montant de \$12,000,000 provenant des réserves contingentes y a été ajouté ce qui porte le Fonds de Réserve à \$70,000,000.

ACTIVITES A L'ETRANGER

Depuis mon dernier rapport pour l'exercice terminé le 29 novembre 1952 alors que nos succursales étrangères se totalisaient à 73, nous avons ouvert une deuxième succursale à Georgetown et une autre à Springfield en Guyane anglaise. Nous nous sommes aussi établis à Rosehall comme

banques et l'argent en dépôt à d'autres banques, est à \$600,920,111. Les prêts à vue, les obligations de gouvernement et de municipalités de même que les autres titres forment, avec les espèces dont il est question plus haut, un grand total de \$1,823,643,607. Ce montant constitue ce qu'on appelle les disponibilités et représente 63.42% du passif au public.

Les dépôts de la banque à \$2,734,644,076 enregistrent une augmentation de \$207,133,639 sur les chiffres de l'an dernier. Sur ce montant, \$1,234,884,944 représentent les dépôts portant intérêt, une augmentation de \$35,100,071 au cours de l'exercice. Il est fort encourageant de noter que les Canadiens, d'une façon générale, continuent à économiser une partie raisonnable de leurs revenus. L'augmentation des dépôts a été accompagnée d'une augmentation du nombre des déposants. Nous avons actuellement 2,350,000 comptes de déposants. Il est intéressant de remarquer que depuis 1942 le nombre des comptes de déposants au Canada a plus que doublé.

DISCOURS DU
GERANT GENERAL

(suite de la page 8)

ouvert, au cours de l'année, 6 succursales et 4 sous-agences au Canada de même que 3 succursales et 4 sous-agences ailleurs. Nous avons actuellement 703 succursales en opération dont 70 à l'étranger.

REVISION DE LA LOI DES
BANQUES

La révision décennale de la loi des banques aura lieu cette année, procédure spéciale à notre loi bancaire et fort utile. Les chartes des banques canadiennes sont contenues dans la loi des banques et sont prolongées pour une période additionnelle lorsque le temps est venu. Cette révision prend la forme d'une enquête complétée par le comité des Banques et du Commerce de même que par le parlement. La loi est révisée attentivement article par article. Cette révision périodique de la loi est avantageuse et pour le public.

DISCOURS
DU PRESIDENT

(suite de la page 8)

ouvriers qui ont réussi à se constituer un important avoir économique sous l'égide de nos lois. Toute attaque à l'économie élevée les atteint directement. Sans vouloir aucunement préjudicier leur cause morale en faveur d'une aide au cours du processus de rajustement, nous pouvons, je crois, nous soulever avec profit de l'exemple, exagéré sans aucun doute, d'Adam Smith des effets de la protection sur l'économie nationale. Les raisins, disait-il, peuvent être cultivés sous verre en Ecosse et on pourrait en faire du très bon vin à trente fois le prix qu'il en coûterait pour importer du vin de même qualité. C'eût été une tragédie pour le monde entier et pour l'Ecosse en particulier si on n'avait pas profité des avantages naturels qu'avait ce pays à produire un breuvage tout à fait différent du vin simplement pour s'en tenir à une politique nationaliste exagérée.

Il est clair que nous en viendront à une solution bien moins pénible de notre dilemme si nous constatons qu'un jour les prix de livraison de nos produits exportés étaient soudainement réduits grâce à des tarifs plus bas à l'étranger ou si nous constatons que tout notre marché étranger s'élargissait soudainement grâce à la restauration de la convertibilité des monnaies dans le monde entier. J'en arrive maintenant aux autres moyens mis de l'avant pour contre-balancer les maux d'une économie à coût élevé soit: l'élargissement du commerce mondial et la libre convertibilité des monnaies.

ROLE DES PAYS DE LA ZONE
DU DOLLAR

Nous sommes, semble-t-il, plus près aujourd'hui de la convertibilité que nous l'avons jamais été depuis l'imposition du contrôle du change en temps de guerre et cela de par tout le monde. Il n'est pas moins que la convertibilité est une nécessité qui s'impose.

Depuis la fin de la guerre, les espoirs mondiaux de la convertibilité ont varié avec les réserves de change de la Grande-Bretagne. Aujourd'hui avec des réserves de \$2,520 millions, réserves qui s'améliorent constamment, la Grande-Bretagne peut songer une fois de plus à libérer la livre sterling avec cet avantage qu'elle pourra agir avec vigueur au lieu qu'avec faiblesse.

Je crois qu'on peut dire que la Grande-Bretagne et ses partenaires de la zone sterling, de même que la plupart de ses partenaires du NATO de l'Europe occidentale, acceptent la convertibilité non seulement comme une chose désirable en principe mais aussi qu'ils se sont imposés les mesures monétaires et fiscales nécessaires pour arriver à la convertibilité.

J'estime que le temps est venu pour les pays de la zone du dollar de faire preuve de leur bonne foi en abaissant les barrières tarifaires qui existent sous forme de tarifs, soit sous forme de formalités douanières ou encore de "red tape". La zone du dollar doit de plus faire preuve de bon vouloir en acceptant certaines responsabilités dans le domaine monétaire.

Il y a toujours le problème des balances de sterling qui sont une menace constante à la stabilité de la livre et il y a de plus le problème des réserves de change dans la zone du sterling. Bien que la situation s'améliore ici, ces réserves sont encore insuffisantes pour qu'il soit sage de songer immédiatement à la libération. Dans l'un ou l'autre cas ce sont encore les pays de la zone du dollar qui peuvent atténuer les craintes, sans doute bien fondées, de nos amis de l'étranger.

Le jour où ces craintes seront dissipées et en supposant que les progrès actuels dans les pays du dollar soient maintenus, il n'y a aucun doute que les deux importants blocs économiques du monde occidental seront en mesure d'acquiescer comme entité économique et politique vers les deux buts qu'on poursuit: le bien-être et la liberté.

LA POPULATION, ESSENTIELLE
AU PROGRES

Jusqu'ici je n'ai touché qu'aux problèmes immédiats que nous avons à solutionner pour en arriver à s'ajuster sur un marché mondial où la concurrence est toujours de plus en plus grande. J'en arrive maintenant à des considérations à plus longue haleine et qui sont pourtant d'une importance primordiale pour le Canada.

Pour que la stabilité et la prospérité soient assurées chez nous il nous faudra faire preuve d'une grande maturité si nous voulons remplir notre rôle futur dans la société des nations. Souvent les critiques de chez nous et de l'étranger disent que les Canadiens sont une nation manquant d'originalité et sont suffisants. Cela n'est pas

sans quelque fondement. Ces caractéristiques, peuvent fort bien s'accentuer par suite de la bonne presse que nous avons à l'étranger. Et pourtant il n'y a rien d'aussi dangereux que de croire que comme peuple nous impressionnons le reste du monde par la supériorité de notre caractère et nos réussites. En somme on est un peu dans la situation de l'héritière qui n'est jamais sûre si elle est admirée pour elle-même ou pour la richesse qu'elle possède.

Notre grande richesse de ressources naturelles est un héritage qui, comme dans le cas de l'héritage d'un particulier, est la preuve de notre bonne fortune plutôt que de notre talent. Nous avons encore à prouver que nous sommes capables de bâtir un grand pays avec ces ressources naturelles.

Il est exact que le placement étranger ne constitue qu'une partie relativement peu considérable de tous les placements publics au Canada; mais il ne faudrait pas oublier que ces placements étrangers, pour une bonne part, nous ont fourni, les capitaux nécessaires pour développer nos ressources. C'est toujours ce qui arrive dans un pays qui se développe rapidement. Il n'en reste pas moins, jusqu'à ce que nous prouvions que nous sommes en mesure de faire, qu'il est plus sûr d'agir en se disant que notre popularité à l'étranger est basée non pas tant sur ce que nous sommes que sur ce que nous avons.

La prospérité du Canada dépend tellement de sa saine affluence de marchandises, de services et de capitaux de l'étranger qu'il est fort important qu'on continue d'avoir une haute opinion de nous à l'étranger.

Mais si nous ne voulons pas déceper nos amis de l'étranger et ce qui est plus important encore si nous ne voulons pas rater le développement économique promis par nos ressources naturelles, il importe d'adopter des mesures à long terme qui auront pour effet d'enlever ou du moins d'abaisser certaines barrières qui entravent notre croissance économique. Une des plus importantes de ces barrières est la petitesse de notre population et, comme corollaire, l'étroitesse de notre marché national.

Par l'augmentation naturelle et l'immigration, notre population est passée de 11,152,000 en 1933 à 15,000,000 à la fin de 1953. Différents estimés de notre population d'ici vingt ans ont été faits dans le but d'établir le marché probable que nous aurons pour notre matière première et nos produits finis. Si jamais le chiffre le plus optimiste, soit plus de 20,000,000, est atteint il faudra que notre économie soit aussi flexible que possible.

Cela semble tout particulièrement évident lorsque nous étudions le problème de l'absorption d'un plus grand nombre d'immigrants. En contraste avec l'artisan, l'immigrant bien doué dans certains domaines d'activité trouve de la difficulté à s'employer au Canada. Il ne peut faire partie du service civil pendant cinq ans, hormis qu'il soit dans une catégorie exceptionnelle et là encore il n'entre que sur une base temporaire. A moins qu'il soit très jeune — certainement moins de trente ans — il lui sera presque impossible de trouver du travail dans une de nos grandes entreprises. Les fonds de pension, les assurances-santé et l'assurance-chômage, quelque généreux qu'ils soient, constituent autant de barrières pour l'immigrant plus vieux qui, dans bien des cas, est la victime innocente des perturbations du temps de guerre. Il ne semble pas y avoir d'effort concentré, soit gouvernemental, soit privé, ayant en vue le bien-être de l'immigrant dans son pays d'adoption. On ne semble pas se soucier si ses capacités ne sont pas perdues en le laissant en chômage ou dans un emploi qui ne lui convient pas.

A mesure que la population s'accroît et, par le fait même, que notre marché local prendra de l'expansion, notre problème d'ajustement dans le commerce mondial s'avèrera moins difficile. On ne peut compter garder ici les meilleurs de nos immigrants, voire même nos meilleurs jeunes nationaux si, par suite d'une politique commerciale à tendance isolationniste, nous continuons à maintenir une économie à coût élevé où les prix sont nécessairement hauts, et les revenus bas comparativement aux Etats-Unis. Même avec une population beaucoup plus considérable, le marché étranger restera encore, dans certaines industries, la clé de la production en quantité et à bas prix.

La politique qui répondra le mieux à nos besoins immédiats est donc celle qui conviendra le mieux aux nécessités du développement économique du Canada.

J'ai appuyé sur l'importance des problèmes que nous avons à solutionner dans le moment et dans l'avenir. Cela ne veut pas dire que je n'ai pas la conviction solide que, comme nation, nous n'aurons pas l'habileté voulue pour solutionner nos problèmes: j'ai cru toutefois la mesure dans certains cas plutôt que de donner de faux espoirs. La politique économique requise pour faire face à ces problèmes nous obligera à laisser de côté les expédients pour nous en tenir à des principes solides dans nombre de cas où le choix, du point de vue politique, peut être très difficile. Mais la récompense ultime est grande: c'est non seulement l'expansion du Canada jusqu'à cette stature économique dont il a besoin pour prendre la place qui lui revient au sein des grandes nations du monde.

PACIFIC (EASTERN) GOLD
MINES LIMITED

Pacific (Eastern) Gold Mines Limited a fait savoir à la Bourse Canadienne que Lock-Gray Company, de Calgary, a souscrit, le 31 décembre dernier, 100,000 actions à 20 cents et a obtenu les options suivantes: 200,000 actions à 40 cents, payables à 3 mois; 200,000 à 60 cents, payables à 6 mois; 200,000 à 80 cents, payables à 9 mois. La compagnie a aussi émis 200,000 actions de capital pour l'acquisition de 18 concessions minières de la région de Manitowadge. On compte 2,448,568 actions en cours et 2,353,432 en solde au Trésor.

Impôt provincial sur le revenu

(suite de la page 1)

aux frais considérables nécessités par l'assistance publique. Nous désirons et nous voulons aussi multiplier les hospices pour les vieux et les vieilles. Somme toute, c'est notre intime désir de compléter et perfectionner les initiatives nombreuses dans le domaine provincial, en général, et spécialement au sujet de la santé publique, de l'éducation et de la législation sociale.

Nous avons l'impression que, pour atteindre ces fins désirables et désirées, pour coopérer à l'exercice des droits de la province et de son autonomie, tous sont prêts à collaborer à l'obtention de revenus additionnels que suscitent les dépenses et nouveaux besoins publics et qu'imposent l'inflation et les conditions économiques actuelles.

La constitution

Il n'est pas contesté qu'en vertu de la Constitution canadienne, l'éducation relève exclusivement des provinces. En outre, l'article 92 de la Constitution canadienne, qui apparaît sous la rubrique: "Les pouvoirs exclusifs des législatures provinciales", déclare:

"Dans chaque province, la législation a le droit exclusif de légiférer sur les matières qui rentrent dans les catégories de sujets ci-après énumérées: "Les contributions directes dans la province en vue de prélever des revenus pour des fins provinciales; "L'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, des asiles, des hospices et des refuges dans les limites et pour la population de la province, sauf les hôpitaux de marine."

Depuis 1945

"Depuis 1945, ajoute M. Duplessis, c'est-à-dire depuis plus de huit ans, dans le but de coopérer avec les autorités fédérales, nous n'avons pas exercé les droits de la province en matière d'impôt sur le revenu et cela dans l'espoir qu'il serait possible d'en arriver à une entente fédérale-provinciale capable d'assurer à chacun une répartition équitable et appropriée des pouvoirs financiers et fiscaux. "A l'heure actuelle et dans les conditions présentes, il n'est que juste que la province exerce une partie de ses pouvoirs financiers et fiscaux pour répondre aux besoins publics et cela dans des domaines vitaux de l'administration provinciale. Nous sommes persuadés que le peuple de Québec sera heureux de contribuer au développement de notre province, au progrès de l'éducation et de la santé publique dans la province. L'objet de la présente loi est d'obtenir les revenus nécessaires pour répondre aux besoins de la situation.

Une partie

"Bien que l'impôt sur le revenu personnel constitue une source de taxation directe réservée aux provinces, tout au moins de façon à leur accorder une priorité, nous n'exerçons, par la présente loi, qu'une partie des droits provinciaux. En fait, l'impôt provincial décrété par la présente loi représente beaucoup moins que 15% de l'impôt perçu par Ottawa dans la province de Québec. Tout esprit de bonne foi conviendra que moins de 15% de l'impôt fédéral perçu dans la province, pour rencontrer les obligations de la province en particulier dans deux domaines vitaux de l'administration provinciale, la santé publique et l'éducation, ça n'est pas exagéré, bien loin de là.

"Moins de quinze cents à la province et plus de quatre-vingt-cents à Ottawa, c'est loin d'être excessif.

"En 1947, dans un document public, les archevêques et les évêques de la province de Québec ont proclamé:

"Tenant compte de la situation économique du pays et des besoins de l'Etat, les archevêques et évêques de la province de Québec, n'ayant en vue que le bien moral de leurs fidèles et voulant rendre plus faciles l'établissement des jeunes gens et l'éducation d'une famille nombreuse, recommandent que, dans la perception de l'impôt, les exemptions légales soient portées à \$3,000 pour les chefs de famille et à \$1500 pour les célibataires."

Dans la loi actuelle, il est déclaré qu'à part toutes les autres exemptions qu'il mentionne, l'im-



Le R. P. Roméo Guilbeault, O.M.I., originaire de Mattawa, Ont., nommé recteur de l'Université Pie XII de Rome, la seule université catholique de l'Afrique du Sud. Il succède au R. P. Gilles Marchand, O.M.I., qui revient au Canada. Agé de 41 ans, le nouveau recteur est missionnaire au Basutoland depuis 14 ans; il a été secrétaire des évêques catholiques dans ce pays et secrétaire général de l'Université Pie XII depuis sa fondation par les Oblats canadiens en 1945 (C.C.C.).

impôt sur le revenu provincial ne commencera à courir qu'à partir d'un salaire annuel de \$1500 en ce qui concerne les célibataires et qu'à partir d'un salaire annuel de \$3000 en ce qui concerne les personnes mariées ou ayant charge de famille. On sait que l'impôt fédéral part de \$1000 lorsqu'il s'agit d'un célibataire et de \$2,000 lorsqu'il s'agit d'une personne mariée; ou ayant charge de famille...

\$600,000

"Il y a actuellement, dit M. Duplessis, environ 600,000 personnes dans la province de Québec, qui payent l'impôt sur le revenu à Ottawa: comme les exemptions provinciales sont portées de \$1000 à \$1500 pour les célibataires et de \$2,000 à \$3,000 pour les gens mariés ou ayant charge de famille, il y aura, dans la province de Québec, à peine la moitié des contribuables, qui payent actuellement l'impôt sur le revenu à Ottawa, qui payeront l'impôt sur le revenu à Québec.

"Au cours du débat, des explications additionnelles seront données et tous les renseignements raisonnables seront fournis sur demande.

"En outre, fait important à noter: en 1940, par une loi sanctionnée le 22 juin, le gouvernement précédait à décréter une taxe sur le revenu égale à 15 pour cent de l'impôt fédéral. L'article 23 de cette loi déclare ce qui suit:

"La présente loi entrera en vigueur le premier juillet 1940. Elle doit s'appliquer au revenu de l'année 1939, à tous les exercices financiers se terminant durant l'année 1939 et au revenu de toutes les années et exercices financiers subséquents.

Donc cette loi du gouvernement précédait ne commençait pas au mois de janvier de l'année où elle a été adoptée mais elle se rapportait au revenu de l'année 1939 et même au revenu de l'année 1938. La loi actuelle ne s'appliquera qu'à compter du 1er janvier, cette année, suivant la tradition en pareil cas. De plus, elle ne sera que pour une période de trois ans, 1954, 1955 et 1956.

Nous avons l'intime conviction que l'impôt décrété par la nouvelle loi est juste et raisonnable et qu'il fournit une excellente occasion à ceux qui le peuvent de contribuer au bien-être et au progrès de notre province, en particulier dans deux domaines fondamentaux, la santé publique et l'éducation.

C'est notre intime conviction que la justice la plus élémentaire, que les engagements pris par les autorités fédérales et que la constitution canadienne permettent de déduire de l'impôt fédéral sur le revenu le montant d'impôt sur le revenu provincial payé par le contribuable de la province de Québec en vertu de la loi que nous présentons aujourd'hui", termine M. Duplessis.

M. Lapalme: "Quand aurons-

nous une copie du bill pour l'étudier? M. Duplessis: "Nous sommes à l'imprimerie. C'est une loi considérable qui comporte une centaine de pages et de 213 à 289 articles. Si cela peut aider, nous sommes prêts à incorporer la loi dans les résolutions afin de ne faire qu'un débat général sur toute la question.

Me Gérard Cournoyer, député libéral de Richelieu: "Est-ce que c'est Robert Rumilly qui a rédigé la loi? M. Duplessis: "Ce n'est pas notre habitude de recourir aux gens d'ailleurs pour exprimer nos idées. Nous ne sommes pas dans la position de ceux qui se croient vivants bien qu'ils soient entourés de "Simard".

Le premier ministre a ajouté: "Nous avons tenté de reproduire la loi fédérale dans ses grandes lignes. En résumé, notre impôt sur le revenu sera de 15 pour cent en partant de \$1,500 pour les célibataires et de \$3,000 pour les gens mariés, sans compter toutes les autres exemptions fédérales.

M. Arthur Dupré demande si le gouvernement accorde des exemptions pour les enfants. Le premier ministre répond que cette exemption sera de \$400 comme celle qui est accordée par le gouvernement d'Ottawa.

Le premier ministre a terminé en se déclarant prêt à accepter toutes les suggestions constructives.

SOYEZ À LA PAGE-DITES

BRADING

La bière moderne pour les goûts modernes... toujours douce, jamais amère comme l'étaient les bières d'autrefois.

LA BIÈRE À LA saveur parfaite

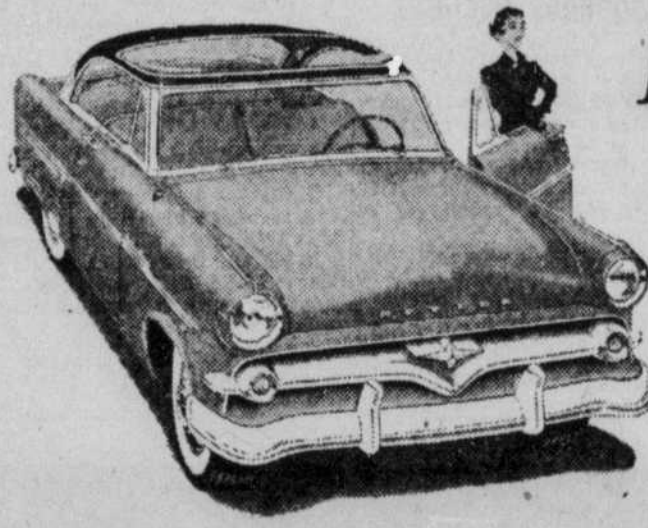
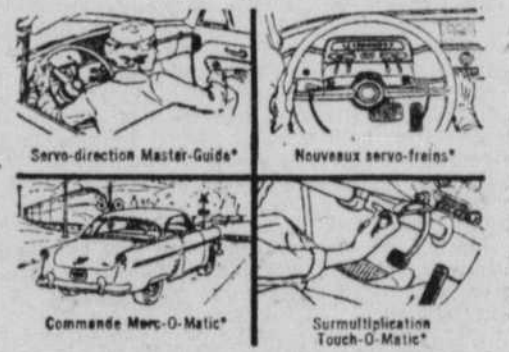
ELLE VIENT D'ARRIVER!

la nouvelle **Meteor** "54"

Venez la voir! EN MONTRE DÈS AUJOURD'HUI!



L'entièrement nouvelle sedan-4 portières METEOR, série RIDGEON

Nouveau
moteurV-8 de 125 CV
Le plus puissant moteur V-8 de la catégorie des prix modérés!

L'entièrement nouvelle Skyliner METEOR, série RIDGEON

Encore plus belle—LA SÉRIE Ridgeon

Une série entièrement nouvelle, composée de modèles d'une élégance sans pareille

Voyez l'entièrement nouvelle Skyliner à toit transparent en Plexiglas (une création exclusive de Ford-Canada) ... le sedan-4 portières entièrement nouveau ... le magnifique coupé Victoria ... et la superbe décapotable Sunliner. Chacun de ces modèles de la série Ridgeon est une merveille d'élégance, tant au dehors qu'au dedans! Chacun est pourvu d'un moteur encore plus puissant — le V-8 de 125 CV — construit, pour la Meteor, par le plus grand fabricant de moteurs V-8 au monde! Les modèles de la série Ridgeon sont en outre dotés de la servo-direction Master-Guide, d'un appareil de radio, d'une réchauffeuse, d'indicateurs de virages, d'un lave-parabrisse, de bavolets, d'anneaux-garniture de roues et de pneus à paroi blanche. Jamais auparavant une

voiture à prix modéré n'a offert autant de précieux accessoires!

La Meteor offre aussi les nouveaux servo-freins (facultatifs moyennant supplément), la commande automatique ou la surmultiplication Touch-O-Matic, (toutes deux facultatives, moyennant supplément) ... ou encore la boîte standard, ultra-silencieuse, à vitesses synchronisées. Ces trois transmissions, de même que les dispositifs automatiques, sont également offerts, moyennant supplément, dans les modèles de la série Niagara qui, eux aussi, sont pourvus du moteur V-8 de 125 CV.

Avant de fixer votre choix, ne manquez pas de voir et de faire l'essai de la Meteor "54".

La plus-que-moderne

Meteor

AVANT DE DÉCIDER... FAITES L'ESSAI DU "ROULEMENT QUATE" DE LA METEOR

CUMING PERRAULT,
LIMITED

1640 ouest, rue Ste-Catherine

LANTHIER & LALONDE
AUTOMOBILE ENR.

4391, ave Papineau

LALONDE AUTOMOBILE LIMITÉE

3897-99, ave Bannantyne, Verdun

TOWN & COUNTRY MOTORS,
LIMITED

4269, rue Ste-Catherine, Westmount

M. PROVOST AUTOMOBILES
LTÉE

306 est, rue St-Zotique

POULIOT
AUTOMOBILE

7146, chemin Côte-des-Neiges

HORIZONS SPORTIFS

(par BERT SOULIERE)

Les deux buts enregistrés par Gordie Howe, du Détroit, contre les Rangers de New-York, mercredi soir, prouvent qu'il est bel et bien déterminé à livrer une chaude lutte à Maurice Richard, des Canadiens. On sait que le valeureux porte-couleurs du Tricolore a supplanté son éternel rival par la marge d'un point seulement la première équipe d'étoiles pour la première moitié du calendrier de joutes dans la Ligue de hockey Nationale cette saison. Comme Richard, Gordie Howe est un concurrent éminent sur la glace et inutile de dire qu'il ne veut pas s'en laisser imposer par l'as des Habitants... Gordie Armstrong, Warren Godfrey et Ed Sandford sont copropriétaires d'une magnifique résidence à Boston...

Doug Bentley vient de déclarer qu'il n'a pas l'intention d'effectuer un retour dans le circuit Clarence Campbell avec les Rangers de New-York. Nous comprenons l'attitude de Bentley. Il n'est pas au meilleur de sa condition physique et, conséquemment, son rendement avec les New-Yorkais laisserait à désirer. D'ailleurs, Doug Bentley n'est plus un jeune athlète. Il ne veut prendre aucun risque de se faire blesser... Selon Happy Day, Jim Morrison, jeune arrière-garde des Maple Leafs de Toronto, est le joueur qui s'est le plus amélioré cet hiver dans la Ligue Nationale. C'est une opinion discutable. Le Tricolore aligne Paul Masnick, un joueur qui en a beaucoup appris cette saison...

Bob Goldham, une défense des Red Wings de Détroit, est un athlète aux talents variés. Il s'alignait avec le club de crosse Orilla, qui a remporté le championnat canadien en 1939. Goldham a également joué au football jusqu'au jour où il a décidé de se créer une carrière dans le hockey professionnel. Il a très bien réussi dans notre sport national... Le numéro 13 ne porte sûrement pas malchance à Bob Bailey, du Toronto, puisqu'il a enregistré son premier but dans la Ligue Nationale à la 13e minute de la troisième période de sa 13e partie sous la grande tente... Elmer Lach, vétérinaire directeur de relations extérieures pour une importante firme locale. Incidemment, disons que, de tous les joueurs du Bleu, Lach est probablement celui qui possède la plus belle personnalité... Le jeune Eddie Stankiewicz, du Saint-François de Sherbrooke, a joué un rôle important dans les succès remportés par les représentants des Cantons de l'Est dans la Ligue de hockey Professionnelle du Québec, cette saison. Ce n'est pas un joueur très spectaculaire, mais il possède une habileté remarquable autour des filets ennemis...

Jack Mehlenbacher aurait l'intention de mettre fin à sa carrière d'arbitre dans la Ligue de hockey Nationale. Ce ne serait pas un mauvais geste et cet officiel ne sera pas très difficile à remplacer... Jack Stoddard, un colosse de 6'3", des Barons de Cleveland, est surnommé "Le Coude" par ses adversaires, dans la Ligue de hockey Américaine... Joe Klukay, des Bruins de Boston, n'a pas son égal pour briser des bâtons au jeu. Il en a actuellement 35 à son débit et espère atteindre la centaine à la fin de la course au championnat... Selon le docteur Vincent Nardiello, des Rangers, les joueurs de hockey sont les athlètes qui aiment le plus leur sport. "La majorité d'entre eux ont un courage indomptable", de dire Nardiello...

Allan Stanley, ex-capitaine des Rangers de New-York qui a été cédé aux Canucks de Vancouver parce que les amateurs de hockey de la métropole américaine ne pouvaient "le sentir" sur la glace, n'est pas plus populaire auprès des partisans de son nouveau club... Frank Shaughnessy mérite des félicitations pour le magnifique travail qu'il a abattu afin que la Ligue de baseball Internationale demeure un circuit de huit clubs. C'est un président très actif et un travailleur infatigable...

Le jeune joueur de centre Don Marshall, des Bisons de Buffalo, est virtuellement assuré d'être choisi la recrue de l'année dans la Ligue Américaine... La venue au Forum de la troupe de tennis professionnels, le vendredi 5 février prochain, suscite un immense intérêt pour une raison toute particulière : la présence du vétéran Don Budge... Dan Murray pourra profiter de l'occasion pour demander quelques conseils à Budge, si vraiment il ambitionne un jour de vaincre Camil Des Roches ou Lucien Laverdure... Le sportsman Gerald Rochon doit réorganiser bientôt ses cliniques hebdomadaires sur le sport... La victoire d'Ezard Charles sur Bob Satterfield ne lui a pas rapporté beaucoup financièrement, mais elle a considérablement augmenté son prestige...

Gérard Caron ne demeure pas inactif. Il travaille énormément pour le succès de la Ligue de hockey Industrielle de l'Est... Phil Watson a déjà prédit que Camille Henry avait l'étoffe pour briller dans la Ligue de hockey Nationale. Watson ne paraît pas dans le vide... Roberto Maduro, propriétaire du club de La Havane, est très riche, rapporte-t-on. S'il veut le moindre déclin de la cote de sa bourse, Maduro saura doter le Cuba d'une équipe représentative dans la Ligue Internationale à condition d'être plus habile que Jack Kent Cooke, des Leafs de Toronto, dans ses transactions. Cooke est indépendant de fortune, mais trop souvent, il verse des sommes d'argent assez considérables pour des joueurs de calibre inférieur...

Kowalski risquera son titre contre le sensationnel Rocca

Le spectaculaire et excellent de son match de décembre dernier, Argentina Rocca, qui a donné lieu au plaisir d'une magnifique exhibition de Gagné. Le colosse polonais n'a son savoir-faire au Forum, toutefois pas été inactif et il a grandi soir quand il a triomphé livré toute une série de matches de Larry Moquin, blessé, revient à Toronto et aussi aux États-Unis de nouveau à Montréal pour Unis où il est toujours fort en pleine de belle façon à ses milliers de partisans quand il s'agit de faire face à Rocca. Kowalski a triomphé à nul autre qu'au championnat mondial Wladek Kowalski, qu'il détestait tout simplement mercredi soir prochain, au Forum. Kowalski mettra alors son titre en jeu et nul doute qu'on assistera à un match absolument excitant et sensationnel.

Kowalski, incidemment, n'a plus lutté à Montréal depuis assez fameuse séance de lutte que longtemps si l'on fait exception comme ne voudra manquer.

Garçons demandés

Garçons-livres demandés pour faire la livraison du "Devoir" à domicile de bonne heure le matin, quartier Notre-Dame-de-Grâce. Communiquer avec M. Desruisseaux, 434 est, rue Notre-Dame, BEloir 3361 ou WALnut 5194.

Détroit a raison du Boston, 2 à 1

Le Royal de Pit Morin est en première place

(par GERRY GOSSELIN)

Le Royal, de la Ligue Professionnelle du Québec, a pris la tête de son circuit, hier soir, en triomphant des As de Québec au compte de 4-2, devant moins de 3,000 personnes. A cause de la victoire du Saint-François de Sherbrooke, il doit toutefois partager cette première position avec le club de la Reine des Cantons de l'Est, puisque les Braves de Valleyfield ont subi la défaite.

Ce n'est qu'à la troisième période que le club local a pu prendre l'avance décisive qu'il devait conserver jusqu'à la fin de la partie. Les deux clubs, jusqu'à ce moment, avaient tour à tour pris l'avance.

Parce que le club de Punch Imlach est en sixième position, on est porté à le considérer comme quantité négligeable, et moins fort que l'an dernier. Mais il ne faut pas oublier qu'avant la joute d'hier soir, les As n'étaient qu'à la 12e place.

Le hockey

Ligue Nationale									
Détroit	42	24	10	8	117	74	56		
Rangers	42	23	14	5	123	88	51		
Royal	42	23	14	5	123	88	51		
Sherbrooke	42	23	14	5	123	88	51		
Springfield	42	23	14	5	123	88	51		
Ligue Américaine									
Cleveland	42	23	14	5	123	88	51		
Buffalo	42	23	14	5	123	88	51		
Pittsburgh	42	23	14	5	123	88	51		
Hershey	42	23	14	5	123	88	51		
Syracuse	42	23	14	5	123	88	51		
Providence	42	23	14	5	123	88	51		
Ligue du Québec									
Royal	42	23	14	5	123	88	51		
Sherbrooke	42	23	14	5	123	88	51		
Valleyfield	42	23	14	5	123	88	51		
Chicoutimi	42	23	14	5	123	88	51		
Ottawa	42	23	14	5	123	88	51		
Québec	42	23	14	5	123	88	51		
Springfield	42	23	14	5	123	88	51		
Ligue Provinciale									
St-Thérèse	31	16	12	3	102	89	35		
Cornwall	30	16	11	3	102	89	35		
St-Hyacinthe	30	16	11	3	102	89	35		
St-Jérôme	33	12	20	1	96	128	25		

Le classement

Ligue Nationale									
Détroit	42	24	10	8	117	74	56		
Canadien	42	23	14	5	123	88	51		
Toronto	40	20	12	8	86	70	48		
Boston	40	18	18	6	90	107	38		
Rangers	42	23	14	5	123	88	51		
Chicago	44	8	31	5	83	146	21		
Ligue Américaine									
Cleveland	42	23	14	5	123	88	51		
Buffalo	42	23	14	5	123	88	51		
Pittsburgh	39	17	18	4	124	115	38		
Hershey	42	18	22	2	140	126	38		
Syracuse	42	17	23	2	127	149	37		
Providence	42	15	24	3	110	159	33		
Ligue du Québec									
Royal	42	23	14	5	123	88	51		
Sherbrooke	42	23	14	5	123	88	51		
Valleyfield	42	23	14	5	123	88	51		
Chicoutimi	40	19	17	4	140	126	38		
Ottawa	40	19	17	4	140	126	38		
Québec	42	18	21	3	115	124	37		
Springfield	43	15	23	6	127	137	36		
Ligue Provinciale									
St-Thérèse	31	16	12	3	102	89	35		
Cornwall	30	16	11	3	102	89	35		
St-Hyacinthe	30	16	11	3	102	89	35		
St-Jérôme	33	12	20	1	96	128	25		

Ste-Thérèse est blanchi 6 à 0

St-Jérôme annule, 2 à 2

Dans la Ligue de hockey Provinciale Senior, hier soir, Cornwall a blanchi le Ste-Thérèse 6 à 0 et St-Hyacinthe a annulé, 2 à 2, avec le St-Jérôme.

Renaud et Campeau ont été les compteurs des Jérémiens. Gauthier et Laliberté ont réussi ceux des Maskoutains.

CORNWALL 6, STE-THERESE 0

Première période									
1—Cornwall, Savard (Connolly)	1:15								
2—Cornwall, J.P. Payette (P. Payette, Moore)	11:26								
3—Cornwall, Moore (P. Payette, J. Payette)	15:45								
Punition: Manastervsky									
Deuxième période									
4—Cornwall, Long (Garand, Marie)	3:01								
5—Cornwall, Moore (P. Payette)	5:48								
6—Cornwall, Garand (Bingley)	9:35								
Punitions: Labelle, Benoit, Connolly									
Troisième période									
Aucun but.									
Punition: Long									

Les courses sous harnais à Dufferin

(Suite de la page 13)

Groom Hanover (D. Murphy)	8-7
Great Dooch (L. McKinnon)	7-6
Temps: 1ère épreuve, 1 mille, 2:19 2/5; 2ème épreuve, 1 1/16 mille, 2:29 3/5.	
Cinquième course, CC amble	
Catrinka Chief (C. Wannamaker)	1-1
Esther Hur (R. Caldwell)	3-2
Spencer Barnes (A. Boucher)	2-5
Professor Allan (H. Larochelle)	5-3
Adam's Orphan (R. Johnson)	4-4
Bonnie Lee H. (L. Hamel)	7-6
Gaiety Grattan (G. Mitchen)	6-7
Temps: 1ère épreuve, 1 mille, 2:15 2/5; 2ème épreuve, 1 1/16 mille, 2:26 2/5.	
Sixième course, BB amble	
Maximilienne Royal (R. Bardier)	1-2
Buddy B. Kyer (J. Hodgins)	6-1
George Rambler (G. Mitchen)	2-4
Flesh Regent (H. McKinnley)	5-3
April Way (W. Habkirk)	3-6
Scott Firco (W. Guise)	4-8
Bell's Echo (J. Zeron)	8-5
Country Lad (E. Gilmour)	7-7
Temps: 1ère épreuve, 1 mille, 2:14 2/5; 2ème épreuve, 1 mille, 2:16 1/5.	



PAUL MEGER a brillé pour le Royal contre Québec, hier soir, au Forum, en comptant deux buts. Royal a triomphé par 4-2.

Richard rend une visite à Campbell

On a appris, hier soir, que Maurice Richard, des Canadiens, accompagné de Frank Selke, avait "paradé" devant Clarence Campbell aux quartiers généraux de la Ligue de hockey Nationale. C'était la première fois que Richard rendait personnellement le président depuis qu'il a critiqué ouvertement dans une chronique parue dans un hebdomadaire montréalais.

Campbell doit prendre une décision aujourd'hui en ce qui concerne Richard.

La 2ème position en jeu ce soir dans la Ligue de hockey Montréal

La seconde position sera en jeu ce soir dans la Ligue de hockey Montréal, alors que le Northern Electric viendra aux prises avec les Blues de C.N.R. dans la première partie d'un programme double régulier du circuit Bryce Mackassey.

Dans l'autre partie, les clubs Dow et Lake Placid se disputent la victoire.

La première rencontre commença à 8 h. précises. Ed Vigneau, instructeur du Dow, a déclaré hier qu'il avait mis sous contrat un nouveau joueur de défense, Vigneau n'a pas voulu révéler le nom de cet arrière-garde, mais il a laissé entendre qu'il jouera ce soir contre les Roamers.

Les As ont pris une avance de 1-0 dans la dernière minute de cet engagement avec un but de Rags Raglan, assisté de Roy Kelly.

La deuxième reprise fut une répétition de la période initiale alors que Gelineau a dû effectuer 14 autres arrêts, tous plus difficiles les uns que les autres. Le jeu devint un peu plus rude et les officiels furent à la hauteur de la tâche en calmant les tempéraments trop bouillants par des punitions opportunes.

Vers le milieu de la période, Eddie Litzberger a pris Gelineau en défaut sur de belles passes de Gerry Desaulniers et Orval Tessier. Et alors qu'il ne restait qu'une minute de jeu, Paul Meger a donné l'avance à son club avec l'aide de Skippy Burchell.

Un peu avant la fin de cette troisième période, Fernand Houle, des As de Québec, a été atteint accidentellement par le bout d'un bâton de hockey et il s'est écrié sur la glace en saignant abondamment. Il s'est dirigé vers la clinique du Forum pour y subir les soins requis.

SOMMAIRE
Première période
1—Québec, Raglan (Kelly) 19:07
Punitions: Hollingworth 1:40, Boone 9:50, 13:57, Denis 1:37.
Deuxième période
2—Royal, Litzberger (Desaulniers, Tessier) 7:37
3—Royal, Meger (Burchell) 18:55
Punitions: Bédard mineurs et mauvaise conduite 8:16, Hollingworth 10:40, Burchell 11:01, Wharman 13:27.
Troisième période
4—Québec, Tremblay (Regan, Labadie) 4:46
5—Royal, Meger (Denis, Burchell) 6:50
6—Royal, Laplante (Denis, Frampton) 8:50
Aucune punition.
Springfield 1, Chicoutimi 0

Première période
Aucun but.
Aucune punition.
Deuxième période
1—Springfield: Currie (Nilligan) 11:38
Punitions: Bobenic, Pogue, Loe, Roy.
Troisième période
Aucun but.
Punition: Groleau.
Arrêts: O'Hearn 7-9-9-25; Hughes 4-7-6-17.
Sherbrooke 5, Valleyfield 4
Première période
1—Sherbrooke: Giesebrecht (Ehman, Dubé) 2:52
2—Sherbrooke: Irving (Bruneteau) 3:43
3—Valleyfield: Deslauriers (White, R. Leclerc) 7:30
Punitions: Haworth, Ehman.
Deuxième période
4—Sherbrooke: Bruneteau 5:15
5—Valleyfield: Haworth (Kline) 13:90
6—Valleyfield: Deslauriers (Bougie) 16:01
Punitions: Irving, Arbour, R. Leclerc.
Troisième période
7—Sherbrooke: Podolsky (Bowness) 4:17
8—Valleyfield: Kwong (Corriveau, Bisailon) 10:30
Punition: Bowness.
Période supplémentaire
9—Sherbrooke: Dubé (Johnson) 1:04
Aucune punition.

Les joueurs de Tommy Ivan ont une avance de 5 points

Boston — (AP)—Les Red Wings de Détroit, détenteurs de la 1ère place dans le classement de la Ligue de hockey Nationale, ont porté à 5 points leur avance sur les Canadiens, inactifs hier, en battant les Bruins de Boston par 2 à 1.

Echec de 2-0 pour Chicago

A Chicago, hier soir, les Eperriers de Sid Abel ont été blanchis 2 à 0 par les Rangers de New-York. Ces derniers se sont rapprochés à deux points seulement du Boston, détenteur de la 4e position dans la Ligue de hockey Nationale.

Une foule de 3,520 personnes a vu Glen Sonmor et Wally Hergesheimer réussir les buts des Rangers.

Première période
Aucun but.
Punitions: Zeidel 5:15; Sonmor 17:03.
Deuxième période
1—New-York, Sonmor (Evans) 6:09
Punitions: Gadsby (min. et maj.) et Evans (maj.), 14:43; Girdolin 15:44; Hergesheimer 18:36.
Troisième période
2—New-York, Hergesheimer (Irwin) 10:51
Punitions: Evans (2) 4:24; Gee (2) 4:24; Reise 5:50; Irwin 14:59.

Nommé gérant
Colorado Springs, Colo. (AP)—Mickey Livingston, a été nommé gérant du club Colorado Springs, de la Ligue Western, classe "A", hier.
Il succède à Don Guttridge qui gèrera le Memphis l'été prochain.

FORUM

CE SOIR A 8.15 P.M.
LIGUE DE HOCKEY
INTERUNIVERSITAIRE
TORONTO
VS
McGILL
Prix: \$1.50, \$1.25, \$1.00, \$0.75
Enfants: \$0.25

VENTE COMPLETS ET PARDESSUS

Rég. \$75

\$49

2 pour \$95

2 pour \$95

26 SEMAINES POUR PAYER

A. Gold & Sons

388

RUE STE-CATHERINE OUEST, PRES DE BLEURY



RUM
Captain Morgan
Préparé au Canada d'un mélange de rhums de
choix par Captain Morgan Rum Distillers Limited.
GOLD LABEL Black Label

Dans le monde du turf

LES RESULTATS

LES INSCRITS



RUM
Captain Morgan
Préparé au Canada d'un mélange de rhums de
choix par Captain Morgan Rum Distillers Limited.
GOLD LABEL Black Label

CAVALCADE SPORTIVE

par Gerry GOSSELIN

Voici le bilan des activités du Canadien, à ce jour. Le club de Dick Irvin a joué 42 parties, dont 21 sur sa glace.

Victoires	Défaites	Parties nulles	Total
Chez lui : 19	1	1	21
Ailleurs : 4	13	4	21
23	14	5	42

Sur sa patinoire, le Canadien a un record presque parfait. Une seule défaite aux mains des Black Hawks, au compte de 3-2 et une joute nulle contre Boston, 1-1.

Le détail de ces 21 joutes s'établit comme suit :

Canadien	Chicago	Canadien	Détroit	1
"	4	"	"	1
"	2	"	"	1
"	5	"	"	1
"	12	"	"	1
26	9	6	1	
Canadien	Toronto	Canadien	Rangers	1
"	1	"	"	4
"	5	"	"	7
"	7	"	"	2
16	5	19	6	
Canadien	Boston	2		
"	5	"	2	
"	4	"	3	
"	7	"	1	
22	10			

On voit par là que le Canadien a blanchi tous les clubs, à Montréal, à l'exception du Boston.

Par contre, le Tricolore a été blanchi, à l'étranger, par tous les clubs, sauf les Rangers.

A L'ETRANGER							
Boston	4	Canadien	1	Détroit	4	Canadien	0
"	2	"	0	"	5	"	1
"	2	"	2	"	4	"	3
"	2	"	7	"	2	"	2
	10		10		17		7
Chicago	2	Canadien	3	Rangers	1	Canadien	2
"	1	"	0	"	2	"	1
"	2	"	2	"	3	"	1
"	3	"	6	"	4	"	3
	8		11		10		7
		Toronto	4	Canadien	1		
		"	3	"	1		
		"	3	"	0		
		"	2	"	2		

Si l'on fait le total des buts comptés pour et contre le Canadien, on arrive à ces résultats :

Chez lui	A l'étranger
Canadien 22 Boston 10	Canadien 10 Boston 10
Canadien 19 Rangers 6	Canadien 7 Rangers 10
Canadien 16 Toronto 5	Canadien 4 Toronto 12
Canadien 6 Détroit 1	Canadien 7 Détroit 17
Canadien 26 Chicago 9	Canadien 11 Chicago 8
89	31
39	57

On y constate que le Canadien n'a pu encore remporter une victoire à Détroit, cette saison, en cinq joutes, ni à Toronto en quatre parties.

Le grand total des points enregistrés de part et d'autre, dans les 42 joutes du Canadien, s'établit ainsi :

Canadien	Boston	20
Canadien 13	Détroit	18
Canadien 37	Chicago	17
Canadien 26	Rangers	16
Canadien 20	Toronto	17
128		88

De ces 128 buts à l'actif du Canadien, la moitié a été réussie par Maurice Richard, Bernard Geoffrion et Ken Mosdell qui ont compté respectivement 25, 20 et 19 pour un total de 64.

Si l'on étudie le tableau des punitions des cinq meilleurs compteurs des Red Wings et de ceux du Canadien, voici ce qu'on trouve :

Gordie Howe	58 minutes	Maurice Richard	76 minutes
Ted Lindsay	75 "	Bernard Geoffrion	73 "
Earl Reibel	14 "	Ken Mosdell	18 "
Red Kelly	10 "	Bert Olmstead	32 "
John Wilson	10 "	Doug Harvey	82 "
161 minutes		281 minutes	

Si l'on admet que ces dix joueurs se valent ou à peu près, on constate que le Canadien a manqué exactement 120 minutes de jeu, par les punitions, soit la valeur de deux joutes complètes, et pourtant, le Tricolore a enregistré 128 buts contre 115 pour Détroit.

Howe a trois points d'avance sur Richard, qui est allé plus souvent au cachot. Lindsay et Geoffrion ont à peu près les mêmes records mais Bernard a manqué deux joutes complètes depuis l'édit célèbre de M. Campbell. Reibel et Mosdell s'équilibrent. Red Kelly, toutefois, a passé 72 minutes de moins que Doug Harvey au banc des punitions, tandis que Bert Olmstead a un avantage marqué sur John Wilson.

Tous ces chiffres font voir qu'à Montréal, le Détroit n'a compté qu'un but contre Gerry McNeil pendant que les Canadiens en ont obtenu sept à Détroit.

Si le Canadien n'a compté que quatre fois à Toronto, par contre, les Maple Leafs n'ont déjoué notre cerbère que cinq fois à Montréal.

Les gars de Dick Irvin n'ont gagné qu'une fois à New York et ont perdu une seule joute à Chicago. Par contre, un seul club, le Chicago, a battu le Canadien chez lui, 3-2.

Pour résumer :

Contre :	Victoires	Défaites	Nulles	Total
Chicago	6	2	1	9
Boston	5	2	2	9
Rangers	5	3	0	8
Toronto	4	3	1	8
Détroit	3	4	1	8
23	14	5	42	

TROPICAL PARK

PREMIERE COURSE — 4 ans et plus, 1 1/16 mille.
Whirl's Bell, 110, H. Woodhouse 23.00 9.10 8.30; La Crima, 110, B. Green, 13.10 7.80; Hazel Belle, 106, C. Burr, 6.40.

Temps : 1:48 — Gatica Linda, Lucky Lady, To The Front, Wiser Yet, Jump For Joy, Fall Festival, Ima Jewel, Galla Toy et Innsfree ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE — 4 ans et plus, 6 furlongs.
Hearts Buzz, 107, G. R. Martin, 30.30 4.00; Home Stretch, 108, J. L. Roth, 4.40 3.40; Ash Tray, 111, K. Church, 3.20.

Temps : 1:11 2/5 — Landmark Gal, Fine Art, Celtic Play, Queen Clover, Sand Fly, Harlem Square, Big Mister, Colonel Barker ont aussi couru.

Pari double: Whirl's Bell et Hearts Buzz ont payé \$66.80.

TROISIEME COURSE — Maidens, 3 ans, 1 1/16 mille.
Tatarn, 120, J. Higley 4.40 3.10 2.0; Jo Cle, 112, J. Adams, 4.60 3.30; Sheriff Tom, 111, K. Church, 3.20.

Temps : 1:48 4/5 — March Time, Starlight, Diablo, Valley King, Helstar, Segno et de Broke ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE — 3 ans, 6 furlongs.
Jet General, 119, H. Allgaier, 3.20 2.30 2.10; Activate, 116, S. Boulmetis, 2.60; Beau Wray, D. 116, H. Woodhouse, 2.20.

Temps : 1:11 3/5 — Hookaneye, Gillian Star, Tony's Gen et Long Tom ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE — 4 ans et plus, 5/8 furlongs.
Fleet Argo, 113, R. L. Stevenson, 11.50 4.80 2.80; Bayou Boy, 113, K. Church, 5.50 3.00; Flight Admiral, 110, W. B. Williams, 2.50.

Temps : 1:04 4/5 — Off the Record, Puff, Missou, Devils Verse, Re-Shuffle ont aussi couru.

SIXIEME COURSE — 4 ans et plus, 5/8 furlongs.
Heart Flash, 116, K. L. Smith, 13.30 4.50 3.50; Ballydam, 119, H. Allgaier, 3.10 2.60; Combat Boots 110, S. Boulmetis, 4.40.

Temps : 1:04 2/5 — Abbezeac, Blenriam, Grandma Josie, Alls Fair, Stop and Look, Dandolo, Pur Sang, Turps Cat et La Perouse ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE — 4 ans et plus, 1 1/16 mille.
Seventh Sun, 114, R. Green, 6.20 3.50 2.60; Doctor McCabe, 105, J. L. Roth, 3.30 2.60; News Again 114, W. Boland, 3.10.

Temps : 1:46 — Incrimination, Nebullus, Twiz Lee, Burner Crop et Pensava ont aussi couru.

HUITIEME COURSE — 4 ans et plus, 1 1/16 mille.
Lucky Harp, 117, D. Madden, 11.50 5.20 3.60; Connie Bar, 104, F. A. Smith, 6.10 4.20; Spinnycrest Gal, 112, C. Burr, 9.10.

Temps : 1:46 3/5 — Western Night, Blen Sand, Shallow Brook, Fit Fiddle, Passing Jack, Strato, Black Currant et Hackensack ont aussi couru.

NEUVIEME COURSE — 4 ans, 1 1/16 mille.
Assiduos, 119, W. Balzarotti, 23.20 16.10 6.50; Halcyon Chance, 108, F. A. Smith, 9.30 4.30; Cherry Fly, 109, T. Atkins, 3.40.

Temps : 1:46 3/5 — Stars Shine, Mikeby, Ramon, Larkford, Dear Pat, Lawrin Jr et My George ont aussi couru.

FAIR GROUNDS

PREMIERE COURSE, 4 ans et plus, 6 furlongs — Seven Pillars 115, Popara 7.60 4.40 3.20; Susie's Gift 109, Baldwin 9.20 5.80; Arletto 110, Mafale 4.00. Temps : 1:14 3/5. — Ont aussi couru: Contrary Jean, Far Superior, Ridge Runner, Sorority, Howdy, Jennings Boy, Jambon Bones, Gee Light et Indian Trail.

DEUXIEME COURSE, 3 ans, 6 furlongs — Carl's Abbie 114, Stovall 16.00 6.40 3.80; Marlu Dorsett 119, Popara 8.60 4.80; Babbie Brook 114, Adams 2.40. Temps : 1:15 2/5. — Ont aussi couru: Ann Maria, Criticism, Past Eclipse, Red Carnation, Be Loyal, Cafe-au-Lait, Whysie, Blue Zoe et Carolina Moon.

Pari double: Seven Pillars et Carl's Abbie ont payé \$53.00.

TROISIEME COURSE, 3 ans, 6 furlongs — Waila 110, Stovall 7.20 4.80 3.60; Silver Zac 110, Bohenko 11.40 6.80; Galikist 112, Keene 7.00. Temps : 1:14 2/5. — Ont aussi couru: Beezack, Miranda C. Rio Miss, Patricia O., Silvery, Fly By Night, Geoffron, Ruler's Faith et Deductible You.

QUATRIEME COURSE, 2 ans, 2 furlongs — Will See 118, Spencer 8.40 2.80 2.60; Mark Question 113, Perez 9.00 14.60; Speed Rouser 118, Keene 5.00. Temps : 2:15. — Ont aussi couru: Ever Bel, Mr. Action, Court O., Eternal Home et Ormand.

CINQUIEME COURSE, 4 ans et plus, 6 furlongs — Irish Tudor 117, Baird 2.80 3.80 2.60; Stepenmate 114, Adams 6.60 4.20; Almenow 110, Winninghoff 3.60. Temps : 1:13 4/5. — Ont aussi couru: Psychochene, Chipawood, Ferol, S. Bills Hyaro, Evelyn L., Hypostyle, B. Bold Rose, Dainty Maid et Bamma.

SIXIEME COURSE, 4 ans et plus, 6 furlongs — Hardback 117, Bailey 4.20 3.20 2.80; Rags To Riches 112, Bohenko 7.40 5.80; Fine Fiddle 110, Baldwin 9.00 6.80.

Temps : 1:13 1/5. — Ont aussi couru: Luckv Labie, Judge Lane, After Bim, Miss Revoked, Top News et September.

SEPTIEME COURSE, 3 ans, 6 furlongs — Kay Russell 115, Baird 3.00 2.9 2.20; Shiny Job 106, Bohenko 3.60 2.60; Worby Sis 104, Adams 3.60. Temps : 1:13 3/5. — Ont aussi couru: Dapper, Tencious Ace.

HUITIEME COURSE, 4 ans et plus, 1 1/16 mille — Xalapa Pride 117, Usery 13.20 8.00 6.80; Top Brass 116, Bohenko 9.00 6.80; Main Speaker 112, Hettinger 5.20. Temps : 1:47. — Ont aussi couru: Lady Indian, Shane, Little Bookie, Tonight, Stoner Creek et King Care.

NEUVIEME COURSE, 4 ans et plus, 1 1/16 mille — Vinita Ed 117, Usery 13.20 8.00 6.80; Top Brass 116, Bohenko 9.00 6.80; Main Speaker 112, Hettinger 5.20. Temps : 1:47. — Ont aussi couru: Lady Indian, Shane, Little Bookie, Tonight, Stoner Creek et King Care.

PREMIERE COURSE, 4 ans et plus, 1 1/16 mille — Xalapa Pride 117, Usery 13.20 8.00 6.80; Top Brass 116, Bohenko 9.00 6.80; Main Speaker 112, Hettinger 5.20. Temps : 1:47. — Ont aussi couru: Lady Indian, Shane, Little Bookie, Tonight, Stoner Creek et King Care.

DEUXIEME COURSE, 4 ans et plus, 1 1/16 mille — Xalapa Pride 117, Usery 13.20 8.00 6.80; Top Brass 116, Bohenko 9.00 6.80; Main Speaker 112, Hettinger 5.20. Temps : 1:47. — Ont aussi couru: Lady Indian, Shane, Little Bookie, Tonight, Stoner Creek et King Care.

TROISIEME COURSE, 4 ans et plus, 1 1/16 mille — Xalapa Pride 117, Usery 13.20 8.00 6.80; Top Brass 116, Bohenko 9.00 6.80; Main Speaker 112, Hettinger 5.20. Temps : 1:47. — Ont aussi couru: Lady Indian, Shane, Little Bookie, Tonight, Stoner Creek et King Care.

QUATRIEME COURSE, 4 ans et plus, 1 1/16 mille — Xalapa Pride 117, Usery 13.20 8.00 6.80; Top Brass 116, Bohenko 9.00 6.80; Main Speaker 112, Hettinger 5.20. Temps : 1:47. — Ont aussi couru: Lady Indian, Shane, Little Bookie, Tonight, Stoner Creek et King Care.

CINQUIEME COURSE, 4 ans et plus, 1 1/16 mille — Xalapa Pride 117, Usery 13.20 8.00 6.80; Top Brass 116, Bohenko 9.00 6.80; Main Speaker 112, Hettinger 5.20. Temps : 1:47. — Ont aussi couru: Lady Indian, Shane, Little Bookie, Tonight, Stoner Creek et King Care.

113, Adams 13.60 6.80 4.20; The Du-chman 107, Bohenko 12.80 6.20; Bull Halsey 112 Usery 3.80. Temps : 1:48 2/5. — Ont aussi couru: Flicker Light, B. Speedy, Little Burg, Tartar II, Chief In, B. Breeze, In My Bones, Luce Chance et Big Indian.

SANTA ANITA

Piste rapide, premier départ : 4 h.

PREMIERE COURSE, pouliches, 2 ans, 3 furlongs — a-Foster Si, Ter, 115; Cant Upset, 115; Honeybunny Boo, 115; Artile, 115; Miss Director, 115; Fuddy's Baby, 115; Now Dear, 115; Jovie K., 115; Brown Zipper, 115; Smaze, 115; Dottie Mahan, 115; Go an Read, 115; Irish Tulle, 115; Near Dark, 115; Princess Patch, 115; Flying Pole, 115; Irish Angela, 115; a-Fay Lynn, 115.

a-Entrée Lincoln Stable-Failing.

DEUXIEME COURSE, 4 ans et plus, 1 mille — Speed Court, 112; Piegan, 112; Hobie-B, 112; Sunny Bunsy, 110; Trigger Happy, 112; Eric Admiral, 110; Fucheebee, 116; Marsh's Turk, 114; Eulalie, 105; Diadem, 110; Miobrook, 118; x-Flashy Bob, 107; Piperess, 109; Flag Bonnet, 118.

TROISIEME COURSE, 3 ans, 6 furlongs — Count Gallo, 116; Re-deemer, 111; x-Blue Eyes, 106; John Abbey, 116; x-Stage Entranc, 111; Sir Boss, 116; Re Re Po, 111; Kings Mutiny, 116; 112; Indian Red, 116; Irish Boy, 116; x-Fault Free, 111; Reasonable, 116; Double Reigh, 116; Back Tee, 116.

QUATRIEME COURSE, 3 ans, 6 furlongs — x-Heel Flame, 114; Young Buck, 116; Full Time, 113; x-Blue Eyes, 106; x-Sour Note, 111; Second Request, 116; The Hoop, 122; Swift Talk, 111; Priam's Owl, 116; Sugar Cube, 119.

CINQUIEME COURSE, 3 ans, 6 furlongs — x-Heel Flame, 114; Young Buck, 116; Full Time, 113; x-Blue Eyes, 106; x-Sour Note, 111; Second Request, 116; The Hoop, 122; Swift Talk, 111; Priam's Owl, 116; Sugar Cube, 119.

SIXIEME COURSE, 3 ans, 6 furlongs — x-Heel Flame, 114; Young Buck, 116; Full Time, 113; x-Blue Eyes, 106; x-Sour Note, 111; Second Request, 116; The Hoop, 122; Swift Talk, 111; Priam's Owl, 116; Sugar Cube, 119.

SEPTIEME COURSE, 3 ans, 6 furlongs — x-Heel Flame, 114; Young Buck, 116; Full Time, 113; x-Blue Eyes, 106; x-Sour Note, 111; Second Request, 116; The Hoop, 122; Swift Talk, 111; Priam's Owl, 116; Sugar Cube, 119.

HUITIEME COURSE, 3 ans, 6 furlongs — x-Heel Flame, 114; Young Buck, 116; Full Time, 113; x-Blue Eyes, 106; x-Sour Note, 111; Second Request, 116; The Hoop, 122; Swift Talk, 111; Priam's Owl, 116; Sugar Cube, 119.

NEUVIEME COURSE, 3 ans, 6 furlongs — x-Heel Flame, 114; Young Buck, 116; Full Time, 113; x-Blue Eyes, 106; x-Sour Note, 111; Second Request, 116; The Hoop, 122; Swift Talk, 111; Priam's Owl, 116; Sugar Cube, 119.

PREMIERE COURSE, 4 ans et plus, 1 1/16 mille. — Royal Decree, 114; Mt Haro, 114; Tex, 114; Min-tling, 117; Sir Greek, 114; x-Count Priam, 107; Stackalien Bridge, 114; Pasamonte, 114; Crystal Pass, 114; Last Venture, 114; Sol Sotag, 112; Pistello, 112; x-Forence House, 109.

DEUXIEME COURSE, "maidens", 2 ans, 3 furlongs. — Hemet Fox, 118, P. Moreno, 8.10, 4.70, 2.90; Self Defense, 118, J. Burton, 11.50, 5.20; Big Return, 118, E. Arcaro, 2.50.

Temps : 33 3/5. — A-Night Street, A-Flashy Groom, Harmony Bell, Reseda, Golden Rage et Democrat ont aussi couru. — A-Entrée Houssel Jr.

DEUXIEME COURSE, "maidens", 3 ans et plus, 6 furlongs. — Fair Song, 126, M. Peterson, 8.20, 4.50, 3.10; Does, 114, R. Summers, 4.50, 3.20; DH-Lark's Flight, 114, J. Philippi, 2.60; DH-Shorty Dadds, 114, R. York, 3.60.

Temps : 1:12 2/5. — Blue Amber, Tordito, Air Circus, Flash Of Joy, Top Rail, Sailor Mac, Glory Wine et Intricate ont aussi couru. — DH-Egaux pour la troisième place.

TROISIEME COURSE, 3 ans, 1 1/16 mille. — Atabee, 108, P. Moreno, 10.70, 4.90, 16.20; Bold Trip, 120, R. York, 10.90, 6.30; Gay Dog, 120, W. Shoemaker, 3.60.

Temps : 1:47. — Fugleman, Hot Music, Black Stitch, Bumblebee, Mordigan, Belito Boots, Jungle King, Areeva et Dusty Tramp ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE, "maidens", 3 ans et plus, 6 furlongs. — N Gordon, 126, W. Shoemaker, 9.20, 4.80, 2.70; Crazy Joe, 114, G. Gliston, 17.20, 5.50; Duke's Lea, 114, E. Arcaro, 2.50.

Temps : 1:12. — Man Of Destiny, Paulu, Baby Lake, Tittle Tattle, Andeana, Meta, No Peace 2nd, Bib Visa et Metafriend ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, 3 ans, 6 furlongs. — La Ronde, 113, L. Riches, 16.60, 6.90, 4.60; Quille Mait, 113, F. Scheih, 4.40, 3.10; Miss Khaled, 110, R. York, 3.50.

Temps : 1:12 1/5. — Sweetest Yet, Gay Darling, Prissy Missy et When In Rome ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, 4 ans et plus, 6 furlongs. — Smart Uncle, 111, W. Shoemaker, 27.50, 9.60, 5.20; Sir Abbey, 111, R. Trejos, 7.00, 4.00; My Ambition, 120, E. Arcaro, 4.40.

Temps : 1:10 3/5. — Sir Gareth, Skippy Toubou, Mediate, Robert W. Canute ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, 3 ans et plus, handicap Palm Springs, 6 furlongs. — Atomic Speed, 114, W. Shoemaker, 9.80, 4.40, 2.70; Heliowise, 116, P. Moreno, 4.80, 2.60; A-Hill Gail, 119, E. Le Blanc, 2.60.

Temps : 1:09 4/5. — A-Mark-Ye-

TROPICAL PARK

Piste rapide, Premier départ : 1 h. 30.

PREMIERE COURSE, 4 ans et plus, 5/8 furlongs. — xRosal Castle 110, Hy Pomp 108, xFort Monmouth 102, Attentive 108, King Cross 109, Indict 119, xUncle Jay 108, xTint Straw 112, Estuace 113, xWar Atom 108, Half Gigger 111, Broad Cross 113, xFirst Verse 108, Here Me 113, xSaucy Me 101, Majlo 108.

TROISIEME COURSE, 3 ans, 1 1/8 mille. — Shore Lights 109, Romaly 105, xSheriff Bragg 107, xBenzel 107, xFor Glory 111, Binscarth 109, Poaching 112, xBiger Cat 109, Boressa 109, Magagabag 111.

QUATRIEME COURSE, 3 ans, 6 furlongs. — Narrow Escape 108, Verdant 114, Libby's First 111, xBridge Watch 109, Sudu Gal 111, xGrand Tempo 106, xFiddle Bow 101, Parlane 105, xB Prompt 105, xTop Lation 110, Cash Design 105, Night Raid 111, english Flight 111, xBold Myth 98, Gangland 111.

CINQUIEME COURSE, 3 ans, 1 1/8 mille. — xOrelis 103, Miss Pigtail 105, Four Down 107, Apache Love 105, Valentino 107

Le cas de Richard doit être réglé aujourd'hui

M. Clarence Campbell, président de la Ligue de hockey nationale, dit qu'il se propose de conférer, au cours de la journée, avec M. Frank Selke, gérant des Canadiens de Montréal, pour discuter avec lui le cas Maurice Richard.

Le bouillant Richard a vertement critiqué M. Campbell dans la chronique sportive qu'il signait dans un hebdomadaire montréalais. Le président de la LHN a alors demandé ce que le club se proposait de faire à ce sujet.

Richard avait qualifié le président de "dictateur" et avait critiqué plusieurs de ses actes officiels.

M. Campbell prendrait l'attitude que le geste de Richard en est un qui exige que le club Canadien sévise contre son joueur étoile.



MAURICE RICHARD
(il n'écrit plus)

Ce soir, à New-York

Sandy Saddler livrera son premier match depuis 2 ans

New-York — (AP) — Le champion poids plume du monde à la boxe, Sandy Saddler, qui doit être licencié des forces armées américaines le printemps prochain, livrera son premier combat depuis près de deux ans, ce soir, à l'arena St-Nicolas, contre le petit Billy Bossio.

Ce sera la bataille "Mutt and Jeff", car Saddler mesure 5'7", en comparaison de 5'1" pour Bossio.

Andrews contre Joey Giambra

Détroit — (AP) — Les boxeurs poids-moyens, Al Andrews, de Superior, Wis., et Joey Giambra, de Buffalo, en viendront aux prises dans un match principal de 10 rounds au stadium Olympia le 3 février prochain, a annoncé, hier, Nick Londres, promoteur pour l'International Boxing Club.

Lundi soir dernier, Andrews a remporté une décision de 10 rounds sur Joey Klien, tandis que Giambra a perdu une décision contre Bobby Dykes, à Miami, il y a quelques jours.

Le titre de Saddler ne sera pas en jeu. Saddler espère peser 131 livres, soit six livres au-dessus de la limite pour les poids-plumes. Saddler est favori à 3½ contre 1 pour gagner. Le combat est de 10 rounds.

Saddler ne s'est pas battu depuis le 17 mars 1952, alors qu'il a mis Tommy Collins, de Boston, hors de combat. Saddler a risqué sa couronne pour la dernière fois contre Willie Pep. Le champion a perdu des batailles non pour le championnat contre Paddy Demarco, George Araujo et Armand Savoie.

Bossio est âgé de 25 ans et possède un record de 40 victoires, 12 défaites et trois combats nuls en 55 rencontres.

Avec Pittsburgh

Burbank, Californie. (A.P.) — Les Pirates de Pittsburgh ont signé Kenneth Barnhart, âgé de 19 ans, ancienne vedette du Burbank High School, pour leur club-ferme de Billings, Montana un club de classe "C".

C'est l'éclairer Hoie Haak qui a fait cette annonce sans en dévoiler les termes.

Imperial vs Esso ce soir

Deux autres parties seront présentées ce soir dans la Ligue de hockey Industrielle de l'Est, sur la glace de l'arena du collège Roussin. A 8 h., Imperial rencontre Esso et à 9 h., 30, Canada Cement affronte le Dominion Tar and Chemical.

Vendredi soir dernier, Canada Cement a battu Esso 6 à 1, et Imperial a eu raison du Dominion 8 à 2.

Doug Bentley n'est pas intéressé à revenir au jeu

Saskatoon (CP). — Le vétérinaire de hockey Doug Bentley, ex-membre de la célèbre Pony, a laissé entendre, ici, hier, qu'il n'était pas intéressé à effectuer un retour au jeu avec les Rangers de New-York, de la Ligue de hockey nationale. La direction des Rangers croyait que Bentley jouerait pour le club new-yorkais à compter du début de février.

Frank Boucher, gérant général des Rangers, aura un entretien avec Doug Bentley, lundi prochain, afin de le convaincre de s'aligner pour les Rangers.

ICI ET LA DANS LE BASEBALL

Stanky menace ses joueurs de sanction; Kiner signe son contrat avec les Cubs

Chicago, (P.A.) — Ralph Kinerle lanceur a écrit au gérant général de Chicago pour la saison 1954, veut se retirer du baseball pour se lancer en affaires. Il gagna cinq parties, en perdit une pour les Yankees, l'an dernier, avant de passer au Detroit.

Le gérant Phil Cavaretta a annoncé un alignement possible qui comprendrait deux joueurs de couleur au champ intérieur: Ernie Banks à l'arrêt-court et Gene Baker au deuxième.

Ce qui indiquerait que l'arrêt-court régulier du club, Roy Smalley, pourrait abouir avec un autre club. Mathews a dit qu'il préfère vendre ce joueur demain pour de l'argent, mais il préfère des joueurs en échange.

Parmi les autres réguliers qui s'aligneraient avec les Cubs à l'ouverture de la saison, Cavaretta a mentionné: Joe Garagiola, receveur; Dee Fondy, au premier-but; Ransom Jackson, au troisième; Kiner, Frankie Baumholtz au Bob Talbot et Hank Sauer dans le champ extérieur avec Bob Rush comme lanceur.

Campanella opéré

Brooklyn, (A.P.) — Roy Campanella, receveur des Dodgers de Brooklyn, a été opéré hier, pour l'ablation d'hémorroïdes internes et externes, a annoncé la direction du club.

Campanella devra passer quatre ou cinq jours à l'hôpital Queens General.

Roy Scarborough

Détroit, (P.A.) — Les Tigers de Détroit ont annoncé hier qu'ils avaient placé le lanceur Ray Scarborough sur la liste des retirés volontaires. Suivant les règlements,

Temple, le lanceur Joe Nuxhall et voltigeur Jim Bolger.

Ce dernier évoluait pour Columbia, de la South Atlantic League, l'an dernier, y conservant une moyenne au bâton de .301 pour faire compter 82 points.

Stanky voit loin

St-Louis, (P.A.) — Le gérant Eddie Stanky, en faisant parvenir leurs contrats à ses joueurs, a dû y inclure des formules de diète. En effet, il a fait savoir à tous les poids qu'ils devront avoir quand ils se présenteront à l'entraînement du printemps.

Il y aura sanction. Pour chaque livre excédant le poids ainsi fixé par Stanky, le joueur devra payer une amende de deux dollars. Si le joueur fait osciller la balance au poids désirable, c'est Stanky qui paiera l'amende. Ces montants sont versés dans un fonds qui sert à défrayer les achats de fleurs, de cadeaux et d'une petite fête intime à la fin de la saison.

Les poids ainsi déterminés par Stanky varient entre 160 et 203 livres, ce dernier probablement pour Steve Bilko.

Cincinnati va bien

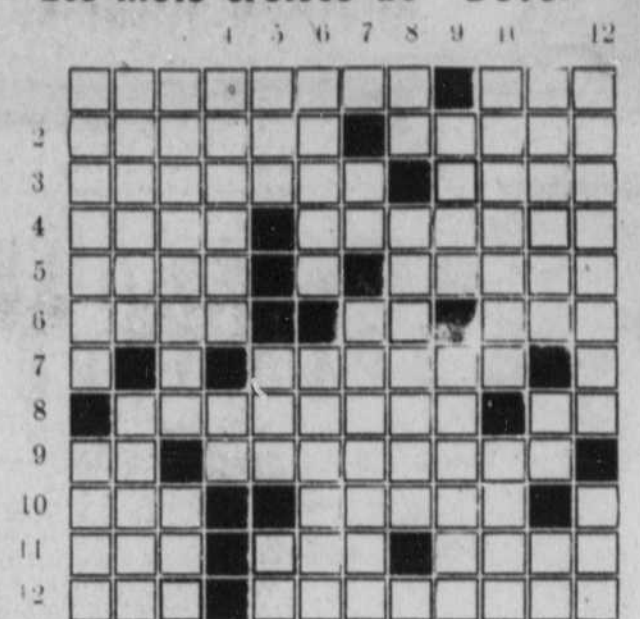
Cincinnati, (P.A.) — Les Reds ont annoncé hier avoir reçu quatre autres contrats signés de quatre autres joueurs. Il s'agit de Andy Seminick, un vétéran receveur, le joueur de deuxième-but Johnny

Le "Rocket" n'écrit plus de chronique

Un hebdomadaire local publie dans sa dernière édition que Maurice Richard, des Canadiens, avait écrit sa dernière chronique. Il mentionne qu'on lui a refusé le droit d'écrire des chroniques et qu'il n'a plus la liberté de parole.

"Comme joueur de hockey", de dire Richard, "je suis obligé d'obéir aux ordres de mes employeurs. Je ne juge pas leur décision, je laisse plutôt mes amis en juger. Peut-être, plus tard, quand je n'aurai pas les mains attachées derrière le dos, reviendrai-je. Peut-être plus tôt qu'on ne le pense."

Les mots croisés du "Devoir"



HORIZONTALEMENT

- 1—Genre de borraginacées. Réunion où l'on danse.
- 2—Inflammation de l'iris. Cacher.
- 3—Mortification d'un tissu. Frousse.
- 4—Emotion. — Fit des armes.
- 5—Transféré d'une place à une autre. — Chimiste français.
- 6—Partie du monde. — Adverbe de lieu. — Fille de Cadmus.
- 7—Chaleurs d'imagination.
- 8—Réf'chissais profondément. — Pronom personnel.
- 9—Note. — Sorte de tapis de chambre.
- 10—Se rendra. — Conduits d'ap-pel d'air.
- 11—Trois fois. — Ancienne forme de oui. — Du sexe masculin.
- 12—Sorte de lentille. — Cuberas en stères.

VERTICALEMENT

- 1—On y voit des vues animées. — Parasite des garde-robes.
- 2—Souvent prononcé par le prêtre à l'autel. — Regarder en visant.
- 3—Alcaloïde extrait du tabac. — Région anatomique du cheval.
- 4—Portant des petits sillons parallèles. — Situe la ville de

- Washington.
- 5—Voyelles. — Par voie de. — Forment le squelette.
 - 6—Chef-lieu d'arrondissement. — Resséré.
 - 7—En les. — Vil individu.
 - 8—Conjonction. — Les touches d'un piano.
 - 9—Foyer. — Ouvrage de fils de laine entrelacés.
 - 10—Sorte de jeu de hasard (P1). — Ancien empereur de Russie.
 - 11—Cépage du midi de la France. — Pronom. — Note.
 - 12—Genre de lichens. — Possessif.

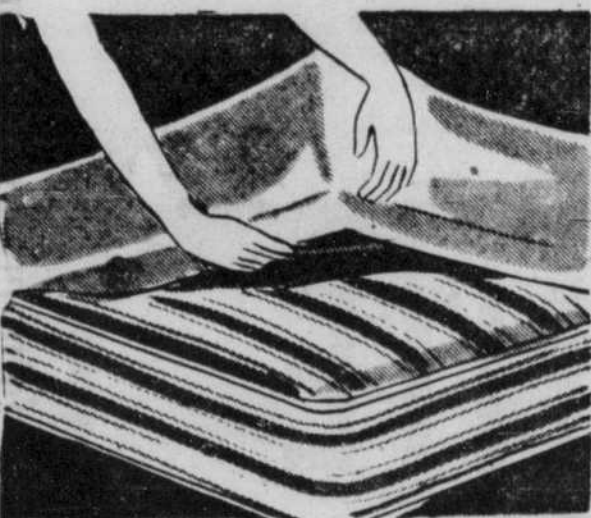
Café The Confiture
ADOPTER LES PRODUITS
DÉSY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.-A. DÉSY L^e
MONTREAL

HEURES D'AFFAIRES : 9 H. 30 A 5 H. 30 — OUVERTS LE VENDREDI SOIR JUSQU'À 9 H.

vente de blanc dupuis Frères

Chaque jour apporte de nouvelles aubaines... les ménagères reviennent s'approvisionner en suivant nos annonces attentivement... Chacune veut dire belle qualité... économie.

commandez dès 9 du matin : Plateau 5151 local 300

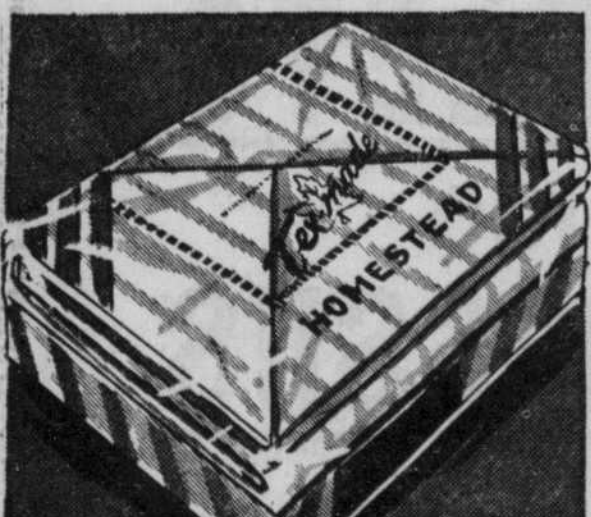


349 54" x 75"
chacun ord. 4.49

draps coins ajustés
Homestead de TEX-MADE

Draps blancs qui restent blancs. Ces draps ne se froissent pas. Pas besoin de repassage. Ce sont les plus modernes à prix VENTE DE BLANC CHEZ DUPUIS. Notez comment les coins ajustés emboîtent le coin du matelas. Fini superfin.

lit d'enfant 28 x 52" ord. 2.39, ch. 1.98 pour lit simple 39 x 75" ord. 3.98, ch. 2.98



798 drap 81 x 100 avec 2 taies 42

les 3 pièces — ord. 9.98
draps et taies rayés

rayures pastelées bon teint

Un drap avec large ourlet à jour et deux taies pour convenir. Le tout dans carton à cellulodif-fenêtre. Qualité HOMESTEAD de Tex-Made. Coton tissé serré. Rayures pastelées: rose—bleu—jaune.



649 ord. 8.50

chenille touffue frangée

Importation des Etats-Unis. La chenille fine, serrée de ces couvre-lits est des plus décoratives formant une surface imitation velours. Large frange sur les côtés. Nouvelles teintes unies: bleu, rose, cerise, vert forêt, lime, chartreuse, corail, gris, aqua, jaune, vert. Pour lit simple ou double.



139 ord. 1.98

3 serviettes 'Canon'
en ratine spongieuse

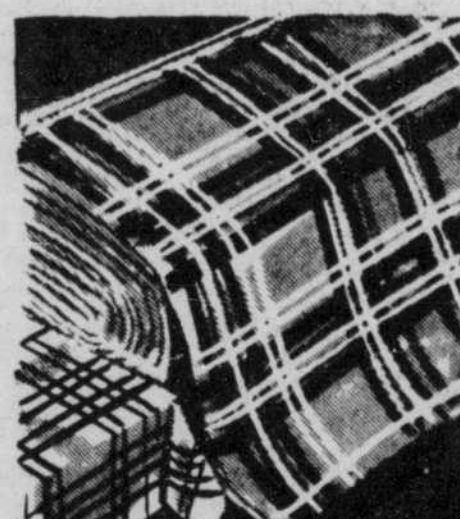
Pour usage quotidien, pour la chambre des invités, pour les élèves en pension cet ensemble est parfait: Ratine teintes unies: rose, flamingo, jaune, vert, bleu. Bain: 20 x 40; toilette: 16 x 28" et débarbouillette: 12 x 12. Achetez-en plusieurs séries en épargnant sur chacune.



.79 20 x 40" ord. .99

Serviettes de bain

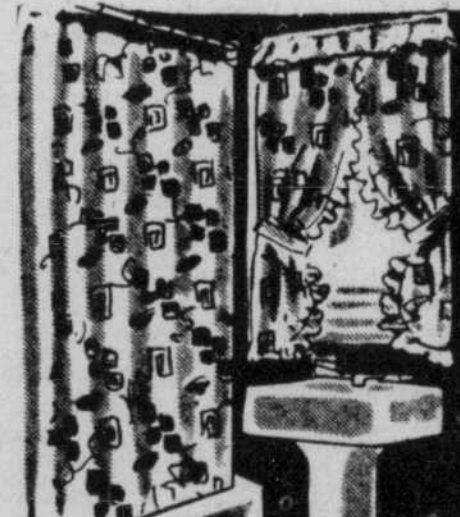
Un grand modèle de 20 x 40 pouces dans une texture ratine serrée et absorbante. Plusieurs belles teintes pastelées tout unies. (Légères imperfections non apparentes). Idéal pour toute la famille, adultes et enfants.



139 la verge
largeur 54" ord. 1.79

toile à nappes 54"

Belle et fine texture que cette toile de coton rappelant la toile d'Irlande. Rayures opposées soulignées de filet blanc sur fond: bleu, vert, saumon. Vous pouvez tailler à même ce coton LES SERVIENTTES DE TABLE pour convenir en raison du patron pratique.



359 72 x 72 fenêtre 27 x 54 fenêtre

ord. 6.99

pour salle de bain

UN RIDEAU DE DOUCHE 72 x 72 en épais plastique durable dans les teintes: naturel, vert, jaune, pêche, noir agrémenté de motif fleuri ou moderne. PETITS RIDEAUX DE FENETRE pour la salle de bain complètement de celui de la douche. Même dessin et nuance.

coton blanc 36"
Ord. .59
.39
LA VERGE

La plus fine texture que vous puissiez trouver à .59 vous est offerte à .39, vendredi, chez DUPUIS. Coton blanc sans apprêt pour housses, draps de couchette, taies d'oreiller, etc.

LA VERGE